

RAPPORT

FAO/OIBT

**Consultation d'experts sur les critères et
indicateurs
pour l'aménagement durable des forêts**

**Organisé par le
Bureau de gestion des forêts
Département de l'environnement et des ressources
naturelles
Philippines
Et co- coparrainée par la FAO et l'OIBT**

2 - 4 mars 2004; Cebu City, Les Philippines



Les désignations employées dans la présentation des matériaux contenus dans la présente publication n'impliquent aucunement l'expression d'une opinion quelle qu'elle soit de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou ses autorités, ou concernant le tracé de ses frontières ou limites.

Tous droits réservés. Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, emmagasinée dans un système en vue de sa restitution, ou transmise sous quelque forme ou quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, reprographique ou autres sans l'autorisation du propriétaire des droits. Les demandes d'autorisation, accompagnées d'une déclaration des finalités et de l'étendue de la reproduction, doivent être adressées au Directeur de la Division des publications, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie.

© FAO 2004

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	iv
REMERCIEMENTS	v
RESUME	vi
I. INTRODUCTION	1
II. OUVERTURE DE LA REUNION	3
III. METHODOLOGIE DE LA REUNION	3
IV. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS PAR THEME	5
 ANNEXES	
1. PROGRAMME	14
2. DOCUMENTS D'INFORMATION	17
3. LISTE DES PARTICIPANTS	105
4. MEMOIRE VOLONTAIRE DE LA CDB	113

LISTE DES ABREVIATIONS

OAB	Organisation africaine du bois
AFLEG	Africa Forest Law Enforcement and Governance
CDB	Convention sur la diversité biologique
CCD	Convention de lutte contre la désertification
C et I	Critères et indicateurs
CICI	Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs à la gestion durable des forêts : <i>Le chemin à suivre</i> , Guatemala 02/2003
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
COFO	Comité des forêts de la FAO
PCF	Partenariat de collaboration sur les forêts
CDD	Commission du développement durable
DENR	Department of Environment and Natural Resources, Philippines
ECCI	Consultations d'experts sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts, Cebu, Philippines 03/2004
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMB	Bureau de gestion des forêts, Philippines
FRA	Evaluation des ressources forestières (coordonnée par la FAO)
FSC	Forest Stewardship Council
FEM	Fonds pour l'environnement
GFRA	Evaluation des ressources forestières mondiales
GCI	Groupe consultatif international
CIRAF	Centre mondial d'agroforesterie
FIF	Forum intergouvernemental sur les forêts
GIEC	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIF	Groupe intergouvernemental sur les forêts
SICI	Séminaire international sur les critères et indicateurs
ITFF	Equipe de travail internationale sur les forêts
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
UICN	Union mondiale pour la nature
IUFRO	Union internationale des instituts de recherches forestières
SER	Suivi, évaluation et établissement de rapports
CMPFE	Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe
ODM	Objectifs de développement pour le millénaire
PMCI	Processus de Montréal sur les critères et indicateurs
ONG	Organisations non gouvernementales
PFN	Programmes forestiers nationaux
GDF	Gestion durable des forêts
CCT	Comité consultatif technique
UN	Nations Unies
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CCCC	Convention-cadre des Nations Unies concernant le changement climatique
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
UGF	Unité de gestion forestière

REMERCIEMENTS

La FAO et l'OIBT remercient vivement pour ses efforts le Gouvernement des Philippines, notamment le Bureau de gestion des forêts du Département de l'environnement et des ressources naturelles, pour avoir contribué à organiser et avoir accueilli la Consultation d'experts sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts (ECCI-2004).

Le Comité d'organisation exprime sa gratitude au président et au rapporteur de la réunion, aux présidents et aux rapporteurs des groupes de travail, à l'orateur invité qui a ouvert la session, ainsi qu'aux auteurs des trois documents de travail pour avoir guidé et dirigé la formulation des recommandations de l'ECCI-2004.

Les remerciements vont aussi aux membres du secrétariat fourni par le Bureau de gestion des forêts, qui ont pris soin des aspects logistiques de la réunion avec grand professionnalisme et dévouement, et à tous les participants dont l'enthousiasme et la compétence ont assuré le succès de la réunion.

RESUME

La Consultation d'experts sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts (ECCI-2004) a été organisée par le Bureau de gestion des forêts des Philippines, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et l'Organisation internationale des bois tropicaux, et tenue à Cebu City, Philippines, du 2 au 4 mars 2004. Le Bureau de gestion des forêts des Philippines a accueilli la réunion.

La Consultation d'experts a réuni 45 experts techniques et des politiques représentant 27 pays et 7 organisations internationales participant au processus en cours sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts. Elle visait à formuler des recommandations à soumettre aux pays, aux processus de C et I, aux FNUF et à d'autres institutions et organisations internationales participant au processus de C et I sur les questions suivantes, qui ont servi d'objectifs à la réunion : 1) constituer un réseau de communication entre les processus, pays et autres partenaires pertinents, afin de fournir un mécanisme d'échange d'informations, sur la base de réseaux existants ; 2) améliorer la compréhension commune de concepts, termes et définitions relatifs aux critères et indicateurs ; 3) identifier des approches, méthodes et protocoles communs pour la collecte, l'emmagasinage et le partage des données ; 4) renforcer les processus de critères et indicateurs et la coopération entre les processus, ainsi que le partage d'informations et de savoir-faire ; et 5) analyser le bien-fondé de la constitution d'un groupe consultatif technique international spécial pour traiter des questions techniques relatives à l'élaboration et à la mise en oeuvre de critères et indicateurs.

Trois thèmes ont été identifiés et analysés par rapport aux objectifs de la consultation, à savoir : Thème 1 – Communication et gestion de l'information pour renforcer la mise en oeuvre des critères et indicateurs de gestion durable des forêts ; Thème 2 – Termes et définitions relatifs aux processus de C et I de gestion durable des forêts, et Thème 3 – Renforcer les processus de C et I pour une meilleure mise en oeuvre. Les observations et recommandations formulées par les experts de cette consultation et destinées à la 4e session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF-4), aux pays, experts, processus, organisations et à d'autres parties intéressées permettront d'améliorer la mise en oeuvre de critères et indicateurs de gestion durable des forêts au niveau local.

En fonction des résultats des débats sur les trois thèmes, les participants ont adopté 42 observations et 48 recommandations pour promouvoir une action nationale et internationale. Elles figurent en détail à la Section IV du présent rapport.

Les participants ont demandé au Gouvernement des Philippines de présenter le rapport de la Consultation d'experts au FNUF-4 et aux autres organisations et processus intéressés aux critères et indicateurs de gestion durable des forêts.

Rapport de la Consultation d'experts FAO/OIBT sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts

Cebu City, Philippines, 2-4 mars 2004

I. INTRODUCTION

La Consultation d'experts sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts (ECCI-2004) s'est tenue à Cebu City, Philippines, du 2 au 4 mars 2004 pour formuler des recommandations au FNUF et aux autres participants aux processus de C et I sur les questions suivantes, qui ont servi d'objectifs à la réunion:

1. constituer un réseau de communication entre les processus, les pays et les autres parties prenantes, afin de fournir un mécanisme d'échange d'informations, sur la base de réseaux existants ;
2. améliorer la compréhension commune de concepts, termes et définitions relatifs aux C et I;
3. identifier des approches, méthodes et protocoles communs pour la collecte, l'emmagasinage et le partage des données;
4. renforcer les processus de critères et indicateurs et la coopération entre les processus, ainsi que le partage d'informations et de savoir-faire, et
5. analyser le bien-fondé de la constitution d'un groupe consultatif technique international spécial pour traiter des questions techniques relatives à l'élaboration et la mise en oeuvre de critères et indicateurs.

Trois thèmes ont été identifiés et analysés pour répondre aux objectifs de la consultation, à savoir : Thème 1 – Communication et gestion de l'information pour renforcer la mise en oeuvre des C et I de gestion durable des forêts ; Thème 2 – Termes et définitions relatifs aux C et I de gestion durable des forêts ; et Thème 3 – Renforcer les processus de C et I pour une meilleure mise en oeuvre. Les observations et recommandations formulées par les experts de cette Consultation et destinées au FNUF-4, aux pays, experts, processus, organisations et à d'autres se concentraient sur des questions et aspects relatifs à ces thèmes.

La Consultation a été organisée conjointement par le Bureau de gestion des forêts des Philippines, la FAO et l'OIBT. Elle a été accueillie par le Gouvernement des Philippines par l'entremise du Bureau de gestion des forêts du Département de l'environnement et des ressources naturelles.

La Consultation a réuni 45 experts techniques et des politiques représentant 27 pays et sept organisations internationales participant aux processus en cours de C et I (voir l'annexe 3 pour la liste des participants).

La réunion s'est déroulée sur la base de l'une des principales recommandations de la CICI-2003 tenue à Guatemala du 3 au 7 février 2003, qui invitait la FAO et l'OIBT à organiser une consultation internationale d'experts pour contribuer aux travaux du FNUF, compte tenu des réseaux et mécanismes existants, et du besoin de renforcer la coordination entre les pays et les processus. La CICI-2003 est la réponse directe aux recommandations de la réunion d'experts FAO/OIBT/PNUF/CIFOR/IUFRO sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts, qui s'est tenue au siège de la FAO, Rome, du 15 au 17 novembre 2000 et a fourni son appui au programme de travail du FNUF.

Rétrospectivement, la tenue de l'ECCI-2004 à Cebu City a été déterminée par d'autres initiatives mondiales remontant à la CNUED (1992, Rio), y compris la Déclaration de principes non juridiquement contraignante mais faisant autorité pour un consensus mondial

sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, et les propositions d'action GIF/FIF qui y ont fait suite et comprenaient 270 propositions sur la gestion durable des forêts (GDF). A l'heure actuelle, il existe neuf initiatives et processus internationaux de C et I à différents niveaux de mise en oeuvre. Environ 150 pays sont membres d'une ou de plusieurs d'entre elles, confirmant l'importance des C et I comme instrument et outil stratégique de gestion durable des forêts. Le Séminaire intergouvernemental sur les critères et indicateurs (SICI), tenu à Helsinki, Finlande. en 1996, a également reconnu l'utilité des C et I comme outils servant à évaluer l'état des forêts d'un pays et contribuant à la formulation de politiques et à la prise de décisions en connaissance de cause.

Le GIF, le FIF et le FNUF ont souligné l'importance d'harmoniser les concepts, termes et définitions et de simplifier l'élaboration des rapports. Le Groupe d'experts de l'ONU a recommandé l'emploi de C et I comme mécanisme de référence pour surveiller et évaluer les progrès vers la GDF. Les membres du PCF ont assumé un rôle directeur au niveau mondial pour l'harmonisation des termes et définitions à usage international.

La FAO a collaboré avec les neuf processus de C et I en cours, lesquels partagent plusieurs domaines thématiques ou indicateurs de gestion durable des forêts. La convergence de FRA 2005 avec d'autres rapports nationaux, comme ceux des pays producteurs de l'OIBT sur les C et I concernant les « Progrès vers la réalisation de l'objectif 2000 », est directement liée à des processus en cours de C et I de gestion durable des forêts et contribuerait à les rendre plus rentables. FRA 2005 sera une évaluation ample et holistique des ressources forestières et en synergie avec le cadre des processus de C et I qui est commun aux neuf processus en cours.

Il faudra aussi utiliser de façon croissante les processus de C et I dans les activités connexes d'autres conventions et protocoles internationaux comme la CDD, la CDB, la CCD et l'ODM. Les pays devraient stimuler l'intégration des C et I dans la formulation et la mise en oeuvre de leurs programmes forestiers nationaux et dans les évaluations de la base de leurs ressources forestières. Dans ses efforts de simplification de l'établissement des rapports, le PCF devrait tenir compte des résultats de l'ECCI-2004 pour promouvoir ultérieurement l'utilisation des C et I, et recommander des moyens de réduire les rapports nationaux, y compris par l'établissement d'un système commun d'information sur les forêts.

La Consultation d'experts devrait fournir des recommandations plus détaillées et concrètes au FNUF-4 en mai 2004, lesquelles devront porter spécifiquement sur les définitions, les C et I et des questions plus générales de surveillance, d'évaluation et d'établissement des rapports.

Les initiatives et actions issues de la Consultation d'experts devraient mobiliser l'intérêt et l'engagement nationaux vis-à-vis de l'élaboration et de la mise en oeuvre de C et I par les pays en développement en : 1) renforçant la contribution des C et I à la bonne gestion des forêts et au redressement des moyens d'existence, à la sécurité alimentaire et aux avantages procurés par les forêts au niveau local ; 2) réitérant l'importance nationale des C et I et leur rôle dans les processus nationaux de formulation des politiques ; 3) utilisant les C et I pour favoriser la mise en oeuvre des politiques forestières nationales et la GDF de manière rentable et systématique ; 4) confirmant les liens avec FRA et indiquant comment ils peuvent renforcer les processus de C et I et 5) proposant aux institutions chefs de file (nationales et internationales) des moyens de faciliter la constitution de réseaux, la communication et la gestion de l'information en matière de C et I.

II. OUVERTURE DE LA REUNION

M. Renato de Rueda, Sous-secrétaire du Département de l'environnement et des ressources naturelles (DENR) des Philippines a ouvert la Consultation d'experts. Il a souhaité une chaude bienvenue à tous les participants et remercié la FAO et l'OIBT pour avoir organisé la réunion avec le Bureau de gestion des forêts du DENR. Il a reconnu les divers efforts déployés par les organisations et les pays pour adhérer au principe de la gestion durable des forêts, efforts qui remontaient au Sommet de Rio en 1992 et, par la suite, pour créer des équipes de travail et des institutions visant à mettre en oeuvre le plan d'action pour la GDF. Il a souligné que l'utilisation mondiale des C et I est l'outil le plus fiable d'évaluation de la durabilité de la gestion forestière : 150 pays environ utilisent le système pour la planification et la prise de décisions. Il a aussi remarqué que la réunion arrivait à point nommé pour les Philippines. En effet, son pays vient d'achever son propre jeu de critères et indicateurs créé en fonction du cadre de l'OIBT et s'emploie à le tester à titre pilote et à organiser d'autres consultations de parties prenantes. Les résultats de la Consultation d'experts pourraient fournir une précieuse contribution aux processus de C et I qui viennent de démarrer dans le pays, a-t-il dit.

La FAO et l'OIBT, en qualité d'organismes conjoints de la Consultation d'experts, ont prononcé des allocutions de bienvenue. Eva Müller, au nom de l'OIBT, a réitéré que l'Organisation a joué un rôle de pionnier dans l'élaboration des C et I et a brièvement décrit certaines des initiatives et activités récentes qui avaient trait aux thèmes de la réunion. Elle a souligné le vigoureux partenariat instauré entre la FAO et l'OIBT pour promouvoir l'élaboration et la mise en oeuvre des C et I ; cet effort était reflété dans une série d'activités conjointes dont la dernière était la Conférence internationale sur les critères et indicateurs (CICI-2003) tenue au Guatemala et qui avait donné lieu à cette réunion. Peter Holmgren, au nom de la FAO, a expliqué les antécédents des événements et processus qui ont mené à l'organisation de cette Consultation d'experts. Il a mis en évidence les importantes contributions que cette réunion pouvait apporter aux entreprises futures, notamment par ses apports au FNUF-4, à FRA 2005, aux initiatives nationales sur les évaluations forestières et aux programmes forestiers nationaux. Il a examiné les possibilités existantes de mobiliser l'intérêt et l'engagement nationaux vis-à-vis de l'élaboration et de la mise en oeuvre de processus de C et I par les pays en développement. Tant Eva Müller que Peter Holmgren ont exprimé leur gratitude sincère au Département de l'environnement et des ressources naturelles pour avoir hébergé la réunion, et ont adressé des remerciements particuliers à M. Romeo Acosta, Directeur du Bureau de gestion des forêts, qui a aimablement accepté d'assumer la présidence de la Consultation.

III. METHODOLOGIE DE LA REUNION

La Consultation s'est déroulée dans un climat fortement interactif et participatif. Le programme était conçu de manière à garantir le maximum de participation de tous les intervenants et comprenait la présentation de trois documents thématiques, des sessions plénières et quatre sessions de débats des groupes de travail (voir l'annexe 1) M. Acosta a présidé toutes les discussions plénières et guidé le déroulement quotidien des activités de programme des participants.

Les trois documents thématiques présentés par des experts renommés en matière de processus C et I traitaient des objectifs de la réunion (annexe 2). Ces documents ont établi le ton de la consultation et fourni des informations générales et des recommandations sur les trois thèmes à débattre et mettre définitivement au point par les experts participants.

Deux groupes de travail parallèles ont été constitués pour examiner chacun des thèmes ; ils ont fourni des observations et recommandations servant à la couverture de la matière. Les résultats de ces débats ont été résumés par les rapporteurs de groupe respectifs et

présentés par les présidents en session plénière pour commentaires, élaboration et intégration. Les présidents et rapporteurs de ces groupes de travail parallèles étaient les suivants :

Thème 1

Groupe de travail 1

Président: Parfait Mimbimi Esono, Cameroun

Rapporteur: Steve Johnson, OIBT

Groupe de travail 2

Président: Ingwald Gschwandtl, Autriche

Rapporteur: Tiina Vahanen, FAO

Thème 2

Groupe de travail 1

Président: Leonel Iglesias, Mexique

Rapporteur: Eva Müller, OIBT

Groupe de travail 2

Président: Susan Braatz, FNUF

Rapporteur: Peter Holmgren, FAO

Thème 3

Groupe de travail 1

Président: Thang Hooi Chiew, Malaisie

Rapporteur: Froylan Castaneda, FAO

Groupe de travail 2

Président: Duncan Poore, Royaume-Uni

Rapporteur: Robert Hendricks, FAO

Trois autres groupes de travail ont été formés le dernier jour pour résumer et mettre définitivement au point pour chaque thème les conclusions et recommandations des premiers groupes de travail parallèles. Les rapporteurs des groupes de travail ont résumé les résultats dans le cadre de chaque thème et les présidents respectifs les ont présentés en plénière pour commentaires finals et adoption par les participants. Les trois groupes de travail étaient guidés par les experts suivants:

Thème 1

Président: Alexandros Christodoulou, Chypre

Rapporteur: Froylan Castaneda, FAO

Thème 2

Président : Alexander Buck, IUFRO

Rapporteur: Tiina Vahanen, FAO

Thème 3

Président: Roman Michalak, CMPFE, Pologne

Rapporteur: Steve Johnson, OIBT

IV. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS PAR THEME

THEME 1: COMMUNICATION ET GESTION DE L'INFORMATION

Observations

1. Dans le cadre du présent rapport, la communication : a) comprend un flux d'information dans les deux sens, b) comporte l'interaction entre les personnes, c) est planifiée de façon stratégique et systématique, d) a une orientation à long terme, e) se base sur des informations fondées, et f) vise la prise de décisions et l'action.
2. Dans le cadre du présent rapport, la gestion de l'information : a) comprend la collecte, le traitement et la diffusion des données et b) fournit des structures/plates-formes/systèmes d'information pour permettre la communication.
3. Les C et I sont des outils servant à faciliter et améliorer la communication relative aux progrès vers la gestion durable des forêts.
4. Les C et I servent à articuler le rôle des forêts dans le développement durable.
5. Il faudra mieux analyser et communiquer les raisons justifiant l'emploi des C et I.
6. Les sept domaines thématiques communs identifiés, relatifs à la GDF et fondés sur des processus de C et I régionaux/internationaux, servent à faciliter la communication internationale sur les questions forestières.
7. Les indicateurs diffèrent aux niveaux régional, national et local. Leur harmonisation pourrait dès lors s'avérer difficile. Cependant, lorsqu'elle est réalisable, l'harmonisation facilite la communication et l'établissement de rapports à tous les niveaux. Exemples en sont les séries de données mondiales fournies par FRA et d'autres processus d'évaluation.
8. Le pays est le niveau de base pour la collecte et l'utilisation de l'information relative aux C et I. Il faut identifier et renforcer les capacités nationales de communication et de gestion de l'information.
9. Les principaux besoins d'amélioration de la communication se manifestent aux niveaux national/sous-national, y compris la manière d'impliquer le secteur privé, les ONG et les populations locales et autochtones.
10. Un cadre juridiquement contraignant pourrait renforcer la mise en oeuvre des C et I ; toutefois, un large consensus sur cette approche serait nécessaire.
11. Pour la mise en oeuvre réussie des C et I sont essentiels la transparence et le partage, par exemple, des données, des évaluations, de l'interprétation et de l'utilisation des C et I.
12. La qualité et l'acceptation de la mise en oeuvre de processus de C et I reposent sur la participation active à tous les niveaux de toutes les parties prenantes.

13. L'établissement de seuils pour les indicateurs et les vérificateurs peut favoriser la communication ; toutefois, la pertinence de ces seuils devra être évaluée ultérieurement.
14. Il faudra harmoniser le partage de données provenant de différentes sources.
15. Le partage des données/informations entre institutions à tous les niveaux devrait être encouragé ; cependant, il faudra tenir compte des coûts, avantages et autres conséquences.
16. La disponibilité de données et leur conformité avec les critères et indicateurs dans les différents pays soulèvent des difficultés qui ne varient que légèrement entre elles. Il faut des approches et méthodes qui puissent être adaptées aux niveaux national et régional.
17. Les parties prenantes jouent un rôle important dans la communication des résultats des C et I. On devra appuyer leurs efforts.
18. Les groupes d'experts nationaux et internationaux s'occupant de C et I, comme les groupes consultatifs techniques et les points focaux, pourraient jouer un rôle de premier plan en renforçant la communication, la gestion de l'information et la constitution de réseaux.
19. Les initiatives parrainées par des parties prenantes locales, comme les forêts modèles, peuvent devenir des outils performants pour l'élaboration d'indicateurs locaux/sous-nationaux et pour promouvoir les échanges entre les pays.
20. Il faut communiquer clairement les liens et différences entre les outils et processus de C et I, et la certification.
21. Des rapports réguliers sur les C et I renforceront l'engagement politique et les lignes d'action en matière forestière.
22. La communication avec les décideurs, les auditoires non experts et les autres secteurs forestiers sur des questions relatives aux C et I doit suivre un modèle simple, clair, concis et crédible, et cibler des destinataires spécifiques.
23. Il faut améliorer et renforcer le professionnalisme dans la communication et la constitution de réseaux relatifs aux C et I.
24. Il existe plusieurs systèmes appropriés d'information, tels que le Système mondial d'information sur les forêts, qui pourraient favoriser les flux d'informations relatives aux C et I.
25. Un centre d'échange d'informations relatives aux C et I permettrait la communication liée, par exemple, aux travaux du PCF sur la simplification des rapports forestiers, y compris le portail du PCF.
26. Des lacunes sont observables dans la constitution de réseaux intersectoriels.

Recommandations

1. Les pays qui participeront à la quatrième session du FNUF devront, pour des motifs d'harmonisation, adopter les sept domaines thématiques communs comme « critères » de GDF, et envisager l'élaboration de justifications à l'appui.
2. Le PCF et ses membres, les processus de C et I et les pays devraient établir des mécanismes pour l'échange d'informations en s'assurant que toutes les parties prenantes sont au courant des faits nouveaux, réduisant ainsi les ambiguïtés. Ce faisant, il faudrait recourir dans la mesure du possible aux organisations et mécanismes existants.
3. Les processus de C et I et les pays devraient utiliser plus efficacement la technologie de l'information existante, et utiliser les experts de la communication et les réseaux des communicateurs.
4. Le PCF et ses membres devraient mettre en place un cadre pour le partage des informations sur les C et I, y compris des fonctions interactives et de recherche.
5. Les experts nationaux et les processus de C et I devraient, le cas échéant, montrer aux hommes politiques et autres décideurs comment utiliser les C et I pour évaluer des programmes et de nouvelles politiques vis-à-vis d'objectifs globaux de développement.
6. Les programmes forestiers nationaux (PFN) stimulent la mise en oeuvre des C et I ; les pays devraient les utiliser pour structurer et surveiller leurs PFN .
7. Les pays devraient désigner des points focaux relatifs aux C et I, en tenant compte du fait que les points focaux existants, comme les correspondants nationaux de FRA, les points focaux des PFN, ceux de l'OIBT ou d'autres, peuvent aussi assumer ce rôle.
8. Les organisations, processus de C et I et les pays devraient définir clairement les rôles de leurs points focaux.
9. Les processus de C et I devraient connaître les points focaux de FRA et inversement.
10. Les points focaux nationaux et les autres experts devraient identifier et contacter les acteurs intéressés aux C et I, et envisager leur collaboration pour la constitution de réseaux nationaux visant à renforcer la communication et améliorer la mise en oeuvre des C et I.
11. Les pays (et les processus de C et I) devraient établir des bureaux/secrétariats pour faciliter la mise en oeuvre des C et I et la communication des résultats, et fournir aux écoles, à tous les niveaux, du matériel pédagogique sur la GDF et les C et I, ainsi que des bulletins à l'intention des intervenants locaux.
12. Les experts doivent présenter des notes d'information bien rédigées aux autorités pertinentes, y compris les responsables des politiques, pour s'assurer qu'ils sont au courant des avantages des C et I.

13. Les processus et conventions internationaux, notamment la CDB dans son programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts, devraient mieux utiliser les C et L. La CDB pourrait, par exemple, évaluer la possibilité de recourir aux C et L pour surveiller et mettre en oeuvre les éléments pertinents de ce programme de travail.
14. Les pays et les processus de C et L devraient faciliter la formation en matière de C et L des scientifiques (sciences naturelles, sociales et économiques).
15. Les pays et les processus de C et L devraient assurer dans les activités de C et L (réunions, par exemple) une forte représentation d'experts, y compris des sociologues et des économistes, ainsi que d'autres spécialistes.

Thème 2: Termes et définitions relatifs aux critères et indicateurs de gestion durable des forêts

Observations

1. Les pays devraient, comme concept de base, être conscients du caractère à long terme de l'utilisation des C et L pour la gestion durable des forêts et, partant, des termes relatifs .
2. L'harmonisation des termes et définitions relatifs aux C et L est nécessaire à tous les niveaux. L'accord sur les définitions peut favoriser la mise en oeuvre des C et L dans les pays.
3. Même si l'utilité de l'harmonisation des termes au niveau mondial est reconnue, les pays peuvent les adapter à leurs propres situations.
4. Certaines série de définitions sont destinées à une harmonisation universelle, telles les définitions de base de FRA.

Recommandations

1. Les pays présents au FNUF-4 devraient, pour des motifs d'harmonisation, adopter les sept domaines thématiques communs comme critères de GDF, et envisager des justifications à l'appui d'une compréhension globale de la gestion durable des forêts.
2. Les pays aux ressources limitées devraient se concentrer sur la mise en oeuvre et l'adaptation des définitions proposées par les processus et les forums internationaux.
3. Les organisations, processus et pays donateurs devraient accroître leur assistance en faveur des pays aux ressources limitées pour ce qui est de la mise en place de systèmes et procédures de collecte de données, y compris la clarification de termes, définitions et classifications, par le biais, par exemple, du projet d'évaluation rapide de FRA.
4. Il faudrait déployer davantage d'efforts pour harmoniser les termes d'intérêt commun entre les processus de C et L et FRA. Les processus devraient faire un meilleur usage de concepts, termes et définitions existants et acceptés au plan international.
5. Les initiatives comme le processus FAO/GIEC/CIFOR/IUFRO/PNUJ et FRA s'occupent de l'harmonisation des définitions. Il faudrait tenir compte dans le cadre de ces initiatives, des concepts, termes et besoins d'harmonisation identifiés, par exemple, par les

processus de C et I. Les efforts ultérieurs de clarification des définitions et d'harmonisation devraient porter sur des termes comme : unité de gestion forestière, dégradation des forêts, remise en état, restauration, forêt secondaire, morcellement, niveau sous-national du paysage, vérificateurs, norme de performance, seuil et données de référence.

6. Les pays devraient faire en sorte que leurs données soient adaptables à des termes et définitions acceptés mondialement pour l'établissement de rapports internationaux.
7. Les processus de C et I et les pays devraient encourager les parties prenantes à participer à l'élaboration de termes et définitions dans leurs C et I, y compris des directives pour les mesures et l'établissement de rapports, et partager leur expériences avec d'autres processus et organisations internationaux.
8. Les processus de C et I sont encouragés à tenir des réunions de collaboration pour examiner des questions techniques relatives aux termes et définitions. Les initiatives devraient être prises par des processus actifs.
9. Les processus de C et I et les pays qui ont élaboré des termes et définitions devraient les rendre disponibles sur leurs sites web.
10. Les experts de C et I, qui connaissent les situations particulières des pays, devraient participer au travail d'harmonisation. De même, les expériences acquises en matière de termes et définitions au niveau local devraient être incorporées dans les processus du niveau national.
11. Les experts de C et I devraient s'assurer que les personnes qui travaillent à différents niveaux dans les pays connaissent les initiatives en cours pour harmoniser les termes et définitions et savent comment les utiliser dans leur travail.
12. La communauté des scientifiques est invitée à continuer à participer à l'identification et la définition des nouveaux termes relatifs aux C et I. Il faudrait utiliser plus efficacement les mécanismes et activités existants. La communauté des scientifiques, notamment l'IUFRO, s'intéresse depuis de nombreuses années à la terminologie forestière. Cet institut est un centre d'échange pour la terminologie forestière multilingue, y compris l'initiative SilvoVoc (disponible sur internet).
13. Les membres du PCF devraient continuer à jouer un rôle directeur au niveau mondial dans l'harmonisation des termes et définitions à usage international.

Thème 3: Renforcer les processus de C et I pour une meilleure mise en oeuvre

Observations

1. Malgré les progrès rapides accomplis dans certains processus de C et I et les nombreuses réunions internationales tenues ces dernières années à cet égard, le manque d'engagement politique vis-à-vis de la GDF et des C et I interdit encore les progrès dans certains pays. La prise de conscience de leur importance par toutes les parties prenantes est encore nécessaire pour améliorer la situation.
2. Plusieurs pays n'ont jamais adhéré à un processus de C et I. Il importe d'inclure ces pays (dont certains sont déjà actifs dans ce domaine) dans ces processus pour accroître leur portée mondiale, ainsi que celle de la GDF.

3. Les pays et processus qui ont accompli d'importants progrès dans la mise en oeuvre des C et I présentent les caractéristiques suivantes:
 - direction politique vigoureuse, engagement et appui;
 - participation des parties prenantes aux niveaux local et national;
 - un secteur forestier fort et économiquement important;
 - un bureau de liaison du processus (qui peut contribuer à coordonner les tâches susmentionnées mais comporte des difficultés logistiques et de gestion);
 - un comité consultatif technique (comme le Processus de Montréal);
 - des exigences commerciales (comme la certification) et le respect de l'environnement dans la mise en oeuvre de la GDF;
 - « appartenance » du processus aux pays membres plutôt que son établissement à leur intention;
 - incorporation des C et I dans les PFN avec la participation des parties prenantes;
 - promotion des C et I par un ou plusieurs bons exemples locaux ;
 - bonne collaboration interorganisations.

4. Il n'y a pas eu d'enquête approfondie sur les raisons qui expliquent la non-participation des pays à la mise en oeuvre des C et I. Celles qu'ont présentées les experts pour justifier l'absence de progrès dans cette mise en oeuvre et les facteurs initialement les plus contraignants comprennent les suivantes:
 - le secteur privé ne s'intéresse aux C et I qu'en ce qui concerne la certification, qui est coûteuse et dont les rendements sont douteux;
 - manque de bureau de liaison du processus;
 - absence de motivation et d'interaction au niveau local et au-delà;
 - manque de prise de conscience/volonté politique accentué par la fréquence de rotation des hommes politiques;
 - difficultés à identifier de simples indicateurs écologiques et indisponibilité de données les concernant;
 - la mise en oeuvre des GDF/C et I peut donner l'impression aux populations locales d'une perte d'avantages socioéconomiques ;
 - les gens (hommes politiques, sociétés, populations locales, etc.) ne voient pas l'avantage de mettre en oeuvre les C et I;
 - manque de ressources et de capacités;
 - manque d'accès aux études, articles, journaux et résultats de la recherche;
 - absence de personnel formé (l'OIBT a dispensé des cours de formation qui ont été très utiles, mais d'autres sont nécessaires);
 - difficulté d'adaptation des C et I nationaux au niveau sous-national (UGF);
 - adhésion de certains pays aux travaux des processus;
 - méfiance de certains pays en développement qui ont l'impression que les C et I convenus au niveau régional ou international ne leur « appartiennent » pas, et qui s'attendent (souvent en vain) à recevoir des ressources extérieures pour leur mise en oeuvre.

5. Une assistance internationale (technique et financière) accrue sera nécessaire pour promouvoir l'adoption et la mise en oeuvre des C et I. Une telle assistance devrait être destinée aux pays qui démontrent leur engagement à réaliser des progrès.

6. Les liens entre les processus de C et I bien établis et ceux qui sont encore à leurs débuts portent déjà des fruits (Processus de Montréal/Lepaterique ; OIBT/OAB). Une marge existe encore pour multiplier ces liens.

7. L'incorporation d'un cadre de C et I dans les tableaux destinés aux rapports de FRA 2005 fournit l'occasion de synergies et de promotion de C et I.
8. L'établissement d'un Groupe consultatif international (GCI) sur les C et I renforcerait les liens entre les processus, et contribuerait à améliorer ceux noués entre les C et I et les accords et processus internationaux, les programmes forestiers nationaux, les évaluations forestières nationales, la certification, ainsi que leur portée et la communication. Un GCI pourrait aussi fournir des services consultatifs techniques, diffuser les informations sur les C et I et aider les pays à établir leurs rapports aux niveaux national et international. La composition, le secrétariat (hébergé éventuellement par la FAO et/ou l'OIBT), le mandat, les priorités et les modes d'opération d'un tel groupe seraient établis par le biais d'une consultation internationale.
9. Un réseau de communication entre le GCI, les processus et les points focaux/experts nationaux permettrait l'échange d'information sur l'élaboration, la mise en oeuvre et l'importance des C et I, promouvant par là même leur réalisation.
10. Malgré les recommandations formulées par la CICI 2003 pour que les pays commencent à mettre en oeuvre les C et I et communiquent les progrès réalisés dans l'utilisation d'indicateurs dont les données sont actuellement disponibles, trois processus seulement ont commencé à envoyer des rapports (CMPFE, Processus de Montréal et OIBT).
11. Le travail de l'Equipe de travail du PCF sur la simplification des rapports forestiers a progressé sensiblement depuis que le rapport de la CICI 2003 l'a désignée comme un facteur contribuant à accroître la prise de conscience des C et I. Le cadre d'information proposé par l'Equipe de travail du PCF (fondé sur les domaines thématiques communs approuvés par la CICI 2003) serait un outil précieux de coordination et de synthèse des rapports pour les processus de C et I, ainsi que d'autres.
12. De nombreux pays ont du mal à collecter des données sur plusieurs indicateurs (notamment les indicateurs écologiques, de la biodiversité et socioéconomiques). Plus de recherche est nécessaire pour identifier des indicateurs appropriés dans ces catégories et des méthodes de saisie de données fiables servant à les évaluer.

Recommandations

1. Les organisations internationales, les processus de C et I, les pays et les experts devraient continuer à promouvoir l'engagement à l'égard des C et I.
2. Les organisations internationales, les processus de C et I, les pays devraient promouvoir l'éducation et la prise de conscience en matière de C et I et de GDF parmi les décideurs de haut niveau, les dirigeants politiques et le grand public.
3. Les organisations internationales, les bailleurs de fonds bilatéraux, les processus de C et I et les pays devraient promouvoir la participation des parties prenantes à tous les aspects des processus de C et I, notamment au niveau national, et dans certains cas au niveau international.
4. La FAO, l'OIBT et les autres organisations internationales et nationales devraient faire tous les efforts possibles pour encourager les pays qui n'adhèrent actuellement à aucun processus de C et I de se joindre à un, tout en reconnaissant que certains de ces pays élaborent et mettent déjà en oeuvre des C et I.
5. Les pays qui sont membres de processus de C et I devraient donner leur soutien aux pays de la même région dont les progrès sont lents ou qui n'adhèrent à aucun processus

de C et I, avec l'aide d'organisations internationales, le cas échéant. Ce soutien peut comprendre la démonstration des grands avantages qui découlent de l'établissement de rapports sur la GDF à l'aide de C et I.

6. Les pays engagés qui ont besoin d'assistance devraient chercher à établir des échanges bilatéraux avec d'autres pays dont la situation économique est similaire à la leur, mais qui ont accompli davantage de progrès dans la mise en oeuvre des C et I.
7. Les accords/programmes de coopération internationaux ou bilatéraux s'occupant des forêts, comme l'AFLEG, devraient être invités à incorporer, le cas échéant, des C et I forestiers dans leurs travaux.
8. Les pays devraient formuler des stratégies pour obtenir une aide bilatérale (échanges de personnel, programmes de volontaires, etc.) pour la mise en oeuvre de C et I. Ces stratégies devraient viser à acheminer les ressources en C et I vers un nombre croissant de pays intéressés et/ou améliorer la performance de pays déjà participants. Les ressources devraient être affectées aux pays qui ont démontré leur engagement, en améliorant leur cadre institutionnel, à utiliser des C et I.
9. Les processus de C et I dont les progrès sont plus lents devraient se joindre à d'autres plus réussis et tirer des enseignements de leurs activités, à savoir le Processus de Montréal, le Processus Lépatérique d'Amérique latine et la collaboration OIBT/OAB. Les rapports entre le Processus de Montréal, la CMPFE, l'OIBT et les processus aux progrès plus lents devraient être renforcés.
10. Les organisations internationales, les processus de C et I et les pays devraient promouvoir des liens entre les processus de C et I et i) les programmes forestiers nationaux, ii) les évaluations forestières mondiales et nationales et iii) la certification (y compris le soutien aux initiatives des pays).
11. La FAO, l'OIBT et les autres organisations internationales et nationales et les bailleurs de fonds bilatéraux devraient appuyer l'établissement d'un Groupe consultatif technique international (GCI) pour traiter de questions d'intérêt commun relatives aux processus de C et I, y compris celles d'ordre technique et stratégique.
12. La FAO, l'OIBT et les autres organisations et processus internationaux et nationaux devraient promouvoir la coopération entre les processus par tous les moyens possibles, y compris l'organisation de réunions périodiques d'un réseau de C et I auquel participeraient, entre autres, le GCI, les points focaux/experts de C et I dans chaque pays, les bureaux/secrétariats de liaison du processus et un point de contact du PCF.
13. La FAO, l'OIBT et les autres organisations internationales et nationales et les bailleurs de fonds bilatéraux devrait appuyer l'établissement de bureaux de liaison auprès des processus de C et I qui demandent une assistance. Les propositions de création de bureaux de liaison devraient être réalisées par l'entremise de projets ou en utilisant, dans la mesure du possible, les services existants (OIBT/OAB, par exemple). Les bureaux de liaison des processus de C et I devraient, entre autres, encourager la participation des pays qui n'adhèrent pas encore à un processus de C et I dans leur région.
14. La FAO, l'OIBT et les autres organisations internationales et nationales et les experts nationaux devraient encourager la création de capacités entre les processus et les pays qui mettent en oeuvre des C et I comme suit:
15. promouvoir la formation et la sensibilisation aux C et I et à la GDF des parties prenantes à tous les niveaux;

16. assurer qu'il existe une liaison ou un lien entre les coordonnateurs/points focaux nationaux des C et I et les correspondants nationaux de l'Evaluation des ressources forestières mondiales ;
17. mettre à disposition des exemples d'utilisation des C et I (notamment des exemples d'applications domestiques) sur les sites web ou dans d'autres médias, en tenant compte (par exemple) des processus qui ont réussi à inciter les décideurs à établir des rapports nationaux sur la GDF.
18. Les experts nationaux participant aux réunions internationales devraient se faire promoteurs de C et I dans leurs pays et processus, y compris en diffusant les avantages de la GDF et des C et I.
19. Les pays dont les capacités sont limitées devraient commencer à mettre en oeuvre des C et I avec un jeu d'indicateurs facilement mesurables et compréhensibles dans le but de se tourner progressivement vers d'autres indicateurs de gestion durable des forêts.
20. La FAO, l'OIBT et les autres organisations et institutions internationales et nationales devraient utiliser les C et I dans leurs propres inventaires, évaluations et travaux de planification relatifs à la GDF en s'inspirant des tableaux mondiaux proposés pour FRA 2005.
21. Les membres du PCF devraient être encouragés à poursuivre leurs travaux sur la simplification des rapports forestiers, y compris par la mise au point d'un cadre d'information commun sur les forêts qui guiderait les pays dans la préparation de leurs rapports destinés aux différents organisations et instruments internationaux, et faciliterait les analyses et synthèses sur les tendances mondiales et régionales.
22. Les pays devraient créer des synergies entre les départements des forêts et les départements traitant d'autres questions relatives à l'utilisation des terres (désertification, ressources hydriques, par exemple)..
23. La FAO, l'OIBT et les autres organisations internationales et nationales, y compris les universités et les centres de recherche devraient entreprendre des recherches sur les indicateurs pour lesquels les données appropriées sont limitées ou indisponibles.

ANNEXE 1 PROGRAMME

Consultation d'experts FAO/OIBT sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts
Cebu City, Philippines
2 – 4 mars 2004

Lundi, 1er mars 2004

16:00 – 20:00 Enregistrement devant la salle de réunion (Function Room 1)

Mardi, 2 mars 2004

08:00 – 09:00 Enregistrement devant la salle de réunion (Function Room 5)
09:00 - 09:30 Ouverture de la réunion par le représentant du Gouvernement des Philippines (Sous-secrétaire Renato A. de Rueda, DENR)
 Allocution de bienvenue de l'OIBT (Eva Müller)
 Allocution de bienvenue de la FAO (Peter Holmgren)
09:30 – 10:00 Présentation des participants
10:00 – 10:30 Pause café/thé
10:30 – 10:45 Structure et logistique de la conférence (Froylán Castañeda, FAO)
10:45 – 11:15 Plénière : Présentation du Document de travail thématique N°1 :
 « Communication et gestion de l'information pour renforcer la mise en oeuvre de critères et indicateurs de gestion durable des forêts » (Benno Pokorny)
11:15 – 11:45 Plénière: Débats et interventions des participants sur les expériences des pays et des processus
11:45 – 12:00 Formation des groupes de travail
12:00 – 13:30 Déjeuner (Café Uno)
13:30 – 16:00 Deux groupes de travail sur le Thème 1 : « Communication et gestion de l'information pour renforcer la mise en oeuvre de critères et indicateurs de gestion durable des forêts »
16:00 – 16:30 Pause café/thé
16:30 – 18:00 Plénière: Présentation des résultats des deux groupes de travail sur le Thème 1 et débats
18:30 – 20:00 Cocktail de bienvenue (Café Fortuna)

Mercredi, 3 mars 2004

8:30 – 8:45 Plénière : Résumé de la première journée et introduction du programme de travail de la deuxième journée par le président de la réunion
08:45 – 09:15 Plénière: Présentation du Document de travail thématique N° 2 :
 «Termes et définitions relatifs aux critères et indicateurs de gestion durable des forêts» (Ewald Rametsteiner)
09:15 – 09:30 Débats
09:30 – 11:30 Deux groupes de travail sur le Thème 2 : « Termes et définitions relatifs aux critères et indicateurs de gestion durable des forêts »
11:30 – 12:30 Plénière : Présentation des résultats des deux groupes de travail sur le Thème 2 et débats
12:30 – 14:00 Déjeuner (Café Uno)

14:00 – 14:30	Plénière : Présentation du Document de travail thématique N° 3 : «Renforcer les processus de critères et indicateurs pour une meilleure mise en oeuvre» (Don Wijewardana)
14:30 – 14:45	Débats
14:45 – 17:00	Deux groupes de travail sur le Thème 3 : « Renforcer les processus de critères et indicateurs pour une meilleure mise en oeuvre »
17:00 – 18:30	Plénière: Présentation des résultats des deux groupes de travail sur le Thème 3 et débats

Jeudi, 4 mars 2004

09:00 – 09:15	Plénière : Résumé de la deuxième journée et introduction du programme de travail de la troisième journée par le président de la réunion
09:15 – 09:30	Formation de trois groupes de travail
09:30 – 12:30	Trois groupe de travail pour résumer le conclusions et recommandations des groupes de travail sur les trois thèmes
12:30 – 14:00	Déjeuner (Café Uno)
14:00 – 14:45	Plénière: Présentation des résultats des trois groupes de travail
14:45 – 16:00	Plénière: Elaboration de la version préliminaire du rapport de la Consultation d'experts
16:00 - 16:30	Pause café/thé
16:30 – 18:00	Plénière: Elaboration et adoption du rapport de la Consultation d'experts
18:00	Clôture de la réunion
19:00	Dîner d'adieu (Veranda)

Vendredi, 5 mars 2004 (Facultatif)

07:00 – 16:00	Tournée de terrain aux îles Banacon et Olango
---------------	---

ANNEXE 2
DOCUMENTS D'INFORMATION

FAO/OIBT
Consultation d'experts sur les critères et indicateurs de gestion
durable des forêts
(ECCI-2004)

Document de travail N°1

Constitution de réseaux et gestion de l'information pour renforcer
la mise en oeuvre de critères et indicateurs de gestion durable des
forêts

par

Benno Pokorny et Helen Desmond
Professeur adjoint
Université de Fribourg (associée au CIFOR)
Tennenbacher Strasse 4; 79106 Freiburg, Allemagne
Tél.: 49 761 203 3680; Fax: 49 761 203 3781
E-mail: benno.pokorny@waldbau.uni-freiburg.de
et consultant privé
Australian National University, Canberra

organisée par le
Bureau de la gestion forestière
Département de l'environnement et des ressources naturelles
Philippines
et coparrainée par la FAO et l'OIBT

2 - 4 mars 2004; Cebu City, Philippines

SIGLES

ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
OAB	Organisation africaine du bois
CDB	Convention sur la diversité biologique
CCD	Convention de lutte contre la désertification
MDP	Mécanisme pour un développement propre
CFAN-CIDA	Forestry Advisors Network of the Canadian International Development Agency
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
PCF	Partenariat de collaboration sur les forêts
CE-CRC	Commission européenne, Centre de recherche conjointe
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
EDC	EROS (Earth Resources Observations Systems) Data Centre
AEE	Agence européenne pour l'environnement
EIONET	Réseau européen d'information et d'observation de l'environnement
ASE	Agence spatiale européenne
ETC/LC	European Topic Centre on Land Cover
RERFT	Réseau européen de recherche forestière tropicale
UE	Union européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAO-COFO	Comité des forêts
FAO-CFAP	Commission des forêts de la FAO pour l'Asie et le Pacifique
FAO- CFAN	Commission des forêts de la FAO pour l'Amérique du Nord
FRA	Evaluation des ressources forestières mondiales de la FAO
FIF	Forum intergouvernemental sur les forêts
FSC	Forest Stewardship Council
SMOC	Système mondial d'observation du climat
SIFT	Système d'information sur les forêts tropicales
SMOCF	Système mondial d'observation du couvert forestier
SMOO	Système mondial d'observation des océans
SMOT	Système mondial d'observation terrestre
GFW	Global Forest Watch
GTZ	Office allemand de la coopération technique
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
IIDD	Institut international du développement durable
GIEC	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIF	Groupe international sur les forêts
OIT	Organisation internationale du travail
INBio	Instituto Nacional de Biodiversidad, Costa Rica
INPE	Institut national pour la recherche spatiale, Brésil
CCI	Centre du commerce international, Centre des Nations Unies pour le commerce et le développement et Organisation mondiale du commerce
ITFF	Equipe de travail interorganisations sur les forêts
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
UICN	Union mondiale pour la nature
UICN-PCF	Programme de conservation des forêts de l'UICN
IUFRO	Union internationale des instituts de recherches forestières
LEI	Lembaga Ekolabel Indonesia
CMPFE	Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe
NASA	U.S. National Aeronautics and Space Administration
ONG	Organisation non gouvernementale
ODI-FPEG	Overseas Development Organisation, Forest Policy and Environment Group
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OECD-DCD	Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement
PARC	Centres de ressources pour les aires protégées

CPEF	Conseil pan-européen de certification des forêts
PROFOR	Programme sur les forêts du PNUD
RIC	Centre d'information sur les forêts ombrophiles
SCOPE	Comité scientifique pour les problèmes de l'environnement
TBI	Tropenbos International
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UN-DDD	Division du développement durable des Nations Unies
ONU/CE	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUE-DCE	Programme des Nations Unies pour l'environnement, Division des conventions sur l'environnement
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
CCCC	Convention-cadre des Nations Unies concernant le changement climatique
UN Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
UNSD	Division statistique des Nations Unies
WEC	Forum économique mondial
WCFSD	Commission mondiale sur les forêts et le développement durable
WCMC	Centre mondial de surveillance de la conservation
PMRC	Programme mondial de recherche sur le climat
PAM	Programme alimentaire mondial
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMM	Organisation météorologique mondiale
PROE	Programme régional océanien de l'environnement
WRI	Institut mondial pour les ressources
WWF	Fonds mondial pour la nature

CONSTITUTION DE RESEAUX ET GESTION DE L'INFORMATION POUR RENFORCER LA MISE EN OEUVRE DE CRITERES ET INDICATEURS DE GESTION DURABLE DES FORETS

Benno Pokorny et Helen Desmond

GENERALITES

In 1992, les intenses négociations qui se sont déroulées entre les gouvernements à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) ont abouti à la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation durable de tous les types de forêts, connue aussi sous le nom de « Principes forestiers », et de « Chapitre 11 d'Action 21 : Combattre la désertification ». Depuis lors, les Nations Unies, sous l'égide de la Commission des Nations Unies sur le développement durable, ont investi des ressources dans la formulation de politiques cohérentes visant à promouvoir la gestion, la conservation et la mise en valeur durable des forêts. En 1995, une Equipe de travail interorganisations sur les forêts (ITFF) non officielle mais de haut niveau a été établie pour coordonner les contributions des organisations internationales aux processus de politiques forestières. Jusqu'en 1997, le Groupe international sur les forêts (GIF), et par la suite jusqu'en 2000 le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF), ont examiné un large éventail de questions forestières sur une période de cinq ans. Les principaux résultats des délibérations qui se sont déroulées dans le cadre de ces processus ont été les Propositions d'action GIF/FIF, consistant en 270 propositions d'action pour la gestion durable des forêts. Même si ces processus n'étaient pas juridiquement contraignants, les participants ont l'obligation politique de mettre en oeuvre les propositions convenues et chaque pays est tenu de planifier et d'évaluer leur réalisation.

En 2000, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a établi le Forum intergouvernemental des Nations Unies sur les forêts (FNUF) dont le principal objectif est de promouvoir la gestion, la conservation et la mise en valeur durable de tous les types de forêts et de renforcer l'engagement politique à long terme à cet effet sur la base de la Déclaration de Rio, des Principes forestiers, du Chapitre 11 d'Action 21 et des conclusions des processus GIF/FIF. Le FNUF se compose de représentants de tous les Etats membres des Nations Unies et de ses institutions spécialisées et il se réunit en sessions annuelles. Des débats multi-partenaires font partie intégrante de ces sessions.

L'ECOSOC a invité les chefs de 14 organisations internationales pertinentes à former un Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) pour appuyer le travail du FNUF et promouvoir la coopération et la coordination accrues en matière forestière. Il a été demandé en particulier à ce groupe de fournir son soutien à la mise en oeuvre des Propositions d'action GIF/FIF en fournissant des informations et une assistance technique aux pays, en facilitant les initiatives régionales et internationales, en identifiant et mobilisant les ressources financières et en renforçant l'appui politique à la gestion durable des forêts.

La surveillance et l'évaluation, ainsi que l'établissement de rapports sur les progrès de la mise en oeuvre d'accords forestiers, sont des fonctions clés du FNUF. Elles comprennent la mise au point d'un système volontaire simple de rapports sur la mise en oeuvre des propositions d'action GIF/FIF, l'utilisation des informations et des évaluations existantes pour mesurer les progrès vers la gestion durable des forêts et leur état, et des examens de l'efficacité des arrangements internationaux sur les forêts, y compris du cadre institutionnel du FNUF. Les critères et indicateurs de gestion durable des forêts (C et I) devraient fournir un cadre pour la surveillance, l'évaluation et la communication des tendances nationales. Le Programme pluriannuel de travail du FNUF pour la quatrième session prévoit des débats sur la surveillance, l'évaluation et l'établissement de rapports, y compris l'harmonisation des concepts, terminologies et définitions, ainsi que l'utilisation de C et I pour l'évaluation nationale et internationale des forêts.

Le FNUF a invité le PCF à appuyer la mise en place d'un système efficace de surveillance, évaluation et établissement de rapports, et a créé également un petit groupe non officiel d'experts sur ce thème. Pour s'acquitter de cette tâche, le FNUF a prévu d'explorer systématiquement les sources d'informations existantes, comme l'Evaluation des ressources forestières (FRA), les initiatives de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), les processus internationaux de

C et I, ainsi que les approches proposées par les organisations non gouvernementales (ONG) comme la Global Forest Watch. Récemment, des débats se sont déroulés sur la façon dont les C et I élaborés pour aider les pays à réaliser la gestion durable de leurs forêts pourraient aussi contribuer à la mise en oeuvre des propositions d'action GIF/FIF et à l'évaluation des progrès vers la gestion durable des forêts (ECOSOC 2003). Cette attente se fondait sur le fait que les C et I fournissent à la fois un cadre robuste pour les détails de l'évaluation technique et une structure cohérente pour l'interprétation des résultats de l'évaluation (Prabhu et al. 1998). Ces caractéristiques contribueraient grandement à articuler, accumuler et échanger les informations aux niveaux national et international. En outre, l'utilisation des C et I est perçue comme une occasion prometteuse d'accroître la compréhension de la gestion durable des forêts parmi les gestionnaires des forêts, les populations qui en sont les bénéficiaires directs et indirects et les décideurs.

Les processus internationaux de C et I fournissent aux pays membres un jeu de critères et indicateurs communs permettant de définir les éléments qui caractérisent la gestion durable des forêts. Ils pourraient ainsi en améliorer la qualité aussi bien au niveau de la gestion qu'à l'échelon politique en facilitant la mesure des progrès vers la mise en valeur durable des forêts. Ces processus jouent un rôle fondamental dans l'élaboration et la mise en oeuvre des critères et indicateurs. A l'heure actuelle, il y a neuf initiatives et processus internationaux de C et I à différents degrés de maturité (tableau 1). D'une manière générale, les jeux de C et I se fondent sur les mêmes principes que la gestion durable des forêts (Anonyme 2001, Pokorny et Adams 2003). Environ 150 pays sont membres d'un, voire de plusieurs, processus de C et I, ce qui confirme leur importance comme instrument national de politique forestière. Toutefois, le manque de mise en oeuvre au niveau du pays veut dire qu'une grande partie des potentialités de cet instrument reste inexploitée. L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) a joué un rôle pionnier tant dans l'élaboration que dans la mise en oeuvre des C et I. Les critères et indicateurs pan-européens ont été adoptés comme outils spécialisés en 1994, et ils ont été officiellement approuvés en 1998. Le Processus de Montréal a été lancé en 1993 et ses C et I ont été conclus en 1995. La même année, huit pays de la région amazonienne ont mis en route la Proposition de Tarapoto. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont appuyé trois processus sur les C et I lancés au milieu des années 1990 : le Processus de la zone sèche d'Afrique couvrant la zone subsaharienne, le Processus du Proche-Orient et l'Initiative des forêts sèches d'Asie. En outre, des critères et indicateurs ont été élaborés en Amérique centrale au titre du Processus de Lépaterique lancé en 1997, et en Afrique sous l'égide de l'Organisation africaine du bois (OAB).

Bien que beaucoup de problèmes théoriques et techniques restent encore irrésolus, de nombreux jeux de C et I ont déjà été élaborés (Hendricks 2003, Prabhu et al. 2003). C'est ainsi qu'un grand nombre de pays ont commencé leur mise en oeuvre, à savoir au moins leur évaluation au niveau national. Cependant, l'évaluation et la surveillance des indicateurs en sont encore à leurs débuts et la mise en oeuvre et l'affinement des jeux de C et I devront être considérés comme un processus itératif. Trois processus ont commencé à mettre en oeuvre des C et I, alors que d'autres en sont encore à la phase pilote. Toutefois, les premiers problèmes ont été identifiés:

- un important fardeau administratif additionnel pour les pays, notamment en cas de chevauchements avec d'autres processus d'évaluation ;
- le manque de ressources, de connaissances techniques et de capacités humaines dans certains pays;
- l'existence d'indicateurs impropres à l'évaluation;
- la difficulté de définir des méthodes adéquates d'évaluation;
- des problèmes de rassemblement des données au niveau international, résultant du manque de comparabilité, de complétude, de cohérence et de crédibilité.

Compte tenu de la diversité des initiatives d'évaluation existantes ayant les mêmes objectifs, et des initiatives prometteuses de renforcement de la collaboration entre les organisations nationales et internationales de recherche et développement, le présent rapport porte sur les capacités des réseaux et de la gestion de l'information de réduire ces problèmes liés à la mise en oeuvre des C et I au niveau national, afin de surveiller et d'évaluer les progrès vers la gestion durable des forêts.

Le rapport se compose de trois sections : la Section I étudie les réseaux existants liés à des processus internationaux d'évaluation d'aspects spécifiques des pays ayant une incidence pour les processus de C et I. Dans la Section II, les possibilités existantes de renforcer la mise en oeuvre des

C et I par des réseaux améliorés sont soumises à un examen critique. La Section III fournit des recommandations pour accroître l'efficacité des différents processus de C et I.

Section I: LA CONSTITUTION DE RESEAUX SUR LES FORETS

Pour des attentes réalistes concernant les réseaux et pour éviter les options utopiques, il est important de comprendre le sens exact de l'expression constitution de réseaux. C'est pourquoi la présente section commencera par examiner le sens de cette constitution. La section suivante traitera de la question et des acteurs potentiels, et analysera la perspective nationale des processus de C et I et de la constitution de réseaux.

Le sens de la constitution de réseaux

D'après le dictionnaire anglais Oxford, il s'agit de l'utilisation d'un réseau de personnes pour l'échange d'informations, etc., ou pour obtenir un avantage professionnel ou autre. Cette définition prévoit que les partenaires du réseau recevront certains bénéfices. Le FNUF, par exemple, s'attend à profiter de la promotion de la mise en oeuvre des C et I en recevant les informations nécessaires à la réalisation de ses propres objectifs, alors que la communauté internationale et les pays recevront de meilleures informations sur les progrès vers la gestion durable des forêts et les propositions d'action GIF/FIF au niveau mondial (FNUF 2001). Un rapport défavorable entre les coûts et les avantages pour un partenaire potentiel d'un réseau provoquerait son désintérêt et des problèmes de communication. L'obtention d'avantages du réseau est une condition préalable fondamentale de son succès. Il en ressort deux importantes possibilités de motiver les partenaires à participer aux réseaux : réduire leur contribution ou augmenter leurs avantages. D'une manière générale, la constitution de réseaux impose comme condition préalable une perception claire des avantages potentiels et des contributions pour chaque partenaire.

Il est également utile de comprendre qu'il existe différents types de réseaux. La définition présentée plus haut mentionne l'échange d'informations (communication) comme l'un des objectifs possibles, mais laisse de la place à d'autres importantes options telles que:

- L'échange des résultats : les pays fournissent des informations nationales sur les forêts et les secrétariats internationaux ou régionaux utilisent ces données pour communiquer aux autres les courants internationaux.
- Gestion collective de l'information : les partenaires du réseau gèrent leur information dans une base de données commune que chaque partenaire peut utiliser
- Discussion des résultats : différents acteurs se réunissent pour discuter de leurs résultats dans une sorte de réseau d'apprentissage collectif.
- Répartition des tâches : chaque partenaire accomplit une tâche particulière dans le cadre d'un objectif général (certains partenaires reçoivent des financements, d'autres fournissent une assistance ou des avis techniques, et d'autres encore génèrent des données, réalisent des évaluations de terrain ou font des recherches pour améliorer les indicateurs, et ainsi de suite).

En fonction de leurs intérêts, ressources et compétences, chaque acteur fournit une occasion différente de constituer un réseau. Les partenaires dotés des mêmes compétences collaboreront de manière autre que ceux dont les compétences diffèrent profondément. Ces considérations sont importantes aux fins d'évaluer de manière réaliste les possibilités de constituer des réseaux. Sur cette toile de fond, dans les paragraphes qui suivent seront examinés les initiatives et les acteurs potentiellement aptes à constituer des réseaux liés à la mise en oeuvre des C et I.

Initiatives internationales d'évaluation

Un certain nombre d'initiatives portent sur l'évaluation et la surveillance de questions relatives à l'environnement et aux forêts. Presque tous les pays du monde adhèrent à une ou plusieurs accords ou conventions internationaux touchant l'environnement. Toutefois, pour les forêts la communauté internationale n'est pas parvenue à mettre au point une convention contraignante. Mais Rio (1992), en particulier, a imprimé un élan résolu à la mise en place de systèmes d'évaluation fondés sur les C et I comme importants outils permettant aux pays d'améliorer la mise en oeuvre de la gestion durable de leurs forêts.

A l'annexe 1 on trouvera certaines des initiatives internationales et régionales d'évaluation les plus importantes relatives aux forêts, à l'environnement et à la durabilité. Dans le cadre du présent document, on entend par initiative une action continue et régulière, qui se déroule ou est réalisée de manière précise et qui aboutit à l'obtention du résultat qui sera défini par les membres participants. Il existe différents types d'initiatives concernant les questions forestières, environnementales, sociales et économiques. Les initiatives environnementales comprennent une grande variété de thèmes tels que la forêt, la biodiversité, les océans, les zones humides, la faune sauvage et le patrimoine mondial. Chaque type d'initiative est lié à un degré donné d'engagement de la part de ses participants, et fournit des conditions particulières pour la constitution de réseaux. On distingue notamment les types suivants d'initiatives:

- Une **convention** est une assemblée officielle réunie à des fins de délibération ou de législation sur des questions importantes d'ordre religieux, politique ou social. Elle est juridiquement contraignante pour les parties en cause, et représente dès lors un niveau élevé d'engagement politique. Parmi les exemples de cette catégorie on peut citer la Convention-cadre concernant les changements climatiques (CCCC), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) et la Convention sur la diversité biologique (CDB).
- Un **processus** est une action continue visant à réaliser un objectif défini d'un commun accord. Les processus se fondent sur des accords conclus entre partenaires. Ces accords peuvent être juridiquement contraignants, comme les conventions, ou volontaires, comme dans le cas des processus internationaux de C et I. Certains processus d'évaluation fournissent aussi en permanence des données statistiques sur des questions particulières, comme FRA ou les statistiques de l'OIBT sur le commerce du bois.
- Un **programme** est un plan ou schéma défini de mesures envisagées. Il décrit une série planifiée d'activités ou d'événements, Dans ce sens, un programme fournit le cadre directeur et les objectifs stratégiques pour l'action. Souvent les programmes sont dotés de ressources financières et humaines pour leur réalisation. On peut citer comme exemples dans cette catégorie le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme de conservation des forêts de l'Unité internationale de la conservation de l'UICN.
- Les **projets** se proposent de réaliser un objectif spécifique en une période de temps donnée. Les partenaires du projet ont des tâches clairement définies à accomplir avec un budget établi. Lié à la mise en oeuvre des C et I au niveau national, l'établissement de mécanismes nationaux d'évaluation est un exemple de projet. Entrent aussi dans cette catégorie un certain nombre d'initiatives non publiques lancées par des ONG, comme la Global Forest Watch.
- Un **réseau** est un groupe d'acteurs qui interagissent. Les réseaux permettent un échange continu d'informations, ou fournissent une plate-forme de débat. Parmi les exemples de ces réseaux citons le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et le Réseau européen de recherche forestière tropicale (RERFT).
- Le **Centre de base de données** représente un type particulier de réseau. Il systématise les données ou les informations venant de différentes sources pour en faciliter l'accès matériel et thématique. C'est ainsi qu'il favorise la collecte des données nécessaires à certains processus et encourage aussi leur partage. Parmi les exemples de ce type on peut citer l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et la Division des statistiques de l'ONU (UNSD), ainsi qu'un certain nombre de systèmes mondiaux d'observation comme le système mondial d'observation du climat (SMOC), le système mondial d'observation terrestre (SMOT), le système mondial d'observation des océans (SMOO) et le système mondial d'observation du couvert forestier (SMOCF). Toutefois, il est des cas, comme pour la U.S. National Aeronautics and Space Administration (NASA), où seules les données de cet organisme sont traitées. D'autres initiatives comme le Système d'information sur les forêts tropicales (SIFT) coordonné par une unité de gestion située auprès de l'IUFRO sert de mécanisme de recherche sur internet et utilise des métadonnées pour accéder aux informations sur les forêts.

Du fait qu'aucun accord international pour la gestion durable des forêts n'ait jamais été conclu, les initiatives forestières existantes se basent sur des processus volontaires mis au point au niveau régional dont la plupart visent à appuyer les efforts déployés par les pays pour améliorer la gestion de leurs forêts à l'aide des C et I. Une évaluation mondiale des ressources forestière coordonnée par la FAO fournit périodiquement des informations sur la situation des forêts du monde. Au niveau de l'unité

de gestion forestière, des initiatives de certification forestières lancées par des organisations indépendante à but non lucratif, comme le Forest Stewardship Council (FSC), promeuvent la production durable de bois. Les initiatives mondiales sur l'environnement portent essentiellement sur la biodiversité, le climat et l'eau. En outre, de nombreuses initiatives internationales s'occupent de l'évaluation de paramètres sociaux et économiques, comme l'indicateur du développement humain, l'indice de pauvreté, les statistiques du travail et de la santé, et ainsi de suite. Ces évaluations socioéconomiques jouent un rôle extrêmement important pour les responsables des politiques.

Il existe une immense diversité – souvent source de confusion – d'initiatives nationales, régionales et mondiales dont l'objectif est d'évaluer certains aspects de la gestion durable des forêts. En évaluant le potentiel de constitution de réseaux, on a tenu compte du fait que presque toutes les initiatives mentionnées représentent déjà une sorte de réseau. Elles incorporent toutes un certain nombre de différents pays, organisations, secrétariats et autres intervenants. On peut supposer que la plupart des initiatives se fondent sur des processus de négociation de longue date entre des acteurs qui collaborent, et travaillent avec des mécanismes de communication officiels ou non officiels bien établis. Une grande quantité de connaissances techniques et institutionnelles précieuses sur la gestion de l'information est accumulée dans ces initiatives. Notamment les initiatives visant l'évaluation d'aspects sociaux et économiques pourraient fournir aussi d'importantes informations pour les processus de C et I. Les initiatives disposent également d'un large éventail de données environnementales et socioéconomiques importantes pour la gestion durable des forêts. Leur utilisation fournit l'occasion d'améliorer l'efficacité des processus de C et I. Sans aucun doute, il existe d'intéressantes possibilités de partage de l'information et de son utilisation relativement aux aspects sociaux et économiques de la durabilité. Mais l'existence de mécanismes de communication bien établis au sein de ces initiatives pourrait aussi compliquer la constitution de réseaux, du fait que les processus de négociation avec de nouveaux partenaires partent naturellement du statu quo de l'initiative.

Acteurs internationaux s'intéressant à l'évaluation de l'environnement

A cette grande variété d'initiatives d'évaluation participent de nombreux acteurs. Un examen rapproché de ces acteurs et de leurs rôles permettrait d'évaluer leur pertinence en ce qui concerne la mise en oeuvre des C et I. L'annexe 2 fournit un aperçu incomplet mais représentatif de certains des acteurs les plus importants participant aux initiatives d'évaluation internationales. Ils oeuvrent dans les domaines de la recherche, de l'élaboration des politiques, de la planification, de la promotion, du développement ou de l'assistance technique, et de la fourniture et de l'échange d'informations par le biais de réseaux sur les forêts et l'environnement et la gestion de bases de données.

Normalement les informations concernant ces organisations ou groupes sont plus facilement disponibles que pour les réseaux opérant aux niveaux mondial ou régional. Certes, les organisations mondiales et régionales comme l'ONU et l'OIBT, et l'Union européenne, avec leurs capacités, ont promu et appuyé la mise au point et le démarrage de processus, activités de recherche, réseaux et initiatives de grande envergure en matière de développement durable et formulé des recommandations, de concert avec des organisations et des pays partenaires. Ces organisations et groupes traitent du développement durable dans une perspective sociale, économique, environnementale et des ressources naturelles. Des organisations comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation internationale du travail (OIT) promeuvent la dimension humaine du développement. Les organisations s'occupant de science et de technologie, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), se consacrent de façon plus générale aux progrès technologiques en tenant compte des objectifs de viabilité sociale et économique. Le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), qui fait partie du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), est une organisation de recherche mondiale, appuyée par des organisations internationales et des gouvernements nationaux ; il mène des recherches en matière de gestion des ressources naturelles aux fins du développement durable, et d'identification de critères et indicateurs. Le programme de recherche du CIFOR comprend aussi la recherche sur les systèmes sociaux.

Il existe aussi un certain nombre d'institutions indépendantes engagées dans la mise en valeur durable des forêts et l'environnement. Le Forum économique mondial (WEC) et le Forum sur les forêts tropicales du Royaume-Uni sont des groupes indépendants de discussion et d'action contribuant aux débats sur le développement durable. L'Institut mondial pour les ressources (WRI),

l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), l'Institut international du développement durable (IIDD), Tropenbos International (TBI) sont des organisations de recherche qui se consacrent aux recherches sur le développement durable aux fins de la formulation de politiques. Le Centre d'information sur les forêts ombrophiles (RIC) est un groupe de promotion pour la protection des forêts ombrophiles du monde.

L'UNSD gère un système de bases de données établi à partir de nombreuses sources internationales pour produire et rendre disponibles des indicateurs sociaux et environnementaux à utiliser dans les processus d'évaluation forestière et de l'environnement. Le Centre de données EROS (Earth Resources Observation Systems) des Etats-Unis met des données à la disposition de scientifiques, gestionnaires et techniciens.

Au plan international, les organisations liées à l'ONU dominent le paysage institutionnel. Les autres organisations s'occupant de processus de surveillance mondiale se trouvent, dans une large mesure, aux Etats-Unis d'Amérique et en Europe. Les pays industrialisés dominent la scène des initiatives d'évaluation internationales. Un grand nombre des organisations figurant à l'annexe 2 sont liées à plus d'un processus. Cela montre qu'au plan international un intense mouvement de constitution de réseaux sur l'environnement est déjà en cours. Cependant, il faut tenir compte du fait que, dans les organisations, différentes personnes sont responsables des initiatives d'évaluation. La qualité du réseau dépend fortement, au-delà des arrangements interorganisations, de la communication au sein des organisations et entre les fonctionnaires compétents.

Il est aussi évident que certains acteurs sont engagés dans des activités similaires mais sans liaisons ou efforts de coordination apparents. Les réseaux environnementaux et socioéconomiques paraissent travailler séparément, analysant leurs propres processus, mécanismes et forums. Néanmoins, on note les premières tentatives faites pour relier ces dimensions de la durabilité de manière plus systématique¹.

La perspective nationale

Le but initial de l'utilisation des C et I au niveau national était d'aider les gouvernements nationaux à réaliser la gestion durable des forêts. Mais la plupart des initiatives d'évaluation mondiale reposent sur les données fournies par les pays. De ce fait, la réalisation des activités entreprises au niveau national est essentielle pour la qualité et l'efficacité de l'initiative régionale (multinationale) ou internationale relative. Pour connaître les expériences des pays participant à des initiatives d'évaluation de l'environnement, en particulier, des questionnaires ont été envoyés aux représentants compétents de gouvernements et des réponses sont parvenues du Canada, de Chypre, de Finlande, de Malaisie, de Pologne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique. En outre des informations sur l'Inde, le Brésil et l'Australie ont été obtenues à partir de sources secondaires ou d'expériences personnelles². Bien que ce choix de pays pourrait ne pas être un échantillon représentatif, les observations suivantes pourraient être utiles à d'autres pays aussi:

- L'évaluation des questions forestières et environnementales est une tâche ardue. L'efficacité de l'évaluation dépend fortement de la bonne collaboration entre les différents groupes s'intéressant à la gestion des ressources naturelles au niveau national aussi bien que sous-national. Au niveau national, par exemple, la constitution de réseaux est une condition préalable fondamentale pour le succès et la qualité des initiatives d'évaluation. Les expériences d'application de C et I sont normalement positives, notamment parce que leur approche intégrative stimule la collaboration entre les différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales, en termes d'échange de données et de respect mutuel. Cette collaboration contribue aussi à une compréhension plus intégrative du rôle des ressources naturelles pour la société. Outre les organisations gouvernementales responsables de l'environnement et/ou des forêts, qui sont normalement les principaux acteurs dans ces initiatives, les organisations nationales de recherche jouent aussi un rôle important. D'autres grands intervenants sont les départements de statistique des gouvernements, les groupes écologistes et les associations de propriétaires forestiers.
- Malgré les expériences positives en matière d'intensification de la collaboration, l'acceptation des C et I comme élément du système d'information national n'est pas exempte de problèmes. Le

¹ Les initiatives environnementales et socioéconomiques du PNUD, de la Banque mondiale, du DFID, de la CE, du Partenariat sur la pauvreté et l'environnement. On trouvera une étude de cas de terrain dans Nunan et al. (2002).

² Les auteurs remercient pour ses contributions le Dr. Michael Kleine (IUFRO).

manque de compréhension de la gestion durable des forêts et du concept de C et I diminue notablement l'utilité des informations fournies sur les C et I aux clients potentiels aux niveaux sous-nationaux. Même dans les organes gouvernementaux responsables de la mise en oeuvre des C et I, on observe souvent une absence marquée de compréhension et d'appui. En outre les différences d'approche des diverses institutions de parrainage confondent souvent les propriétaires forestiers privés. De plus, les techniciens responsables de la saisie des données ne comprennent pas toujours l'approche intégrative des C et I. Une absence générale de communication et de collaboration est évidente entre les organisations s'intéressant aux domaines social et économique. Notamment les acteurs participant à la surveillance de l'environnement doivent avoir des connaissances et des expériences en matière d'initiatives d'évaluation de paramètres sociaux et économiques liés à la gestion durable des forêts.

- L'application des C et I pour l'évaluation nationale exige des efforts considérables pour définir des vérificateurs mesurables et des méthodes d'évaluation adéquates. Les pays en développement en particulier, qui ont une faible infrastructure logistique et des ressources humaines et financières limitées, dépendent des contributions extérieures pour élaborer et mettre en oeuvre un jeu pratique de C et I. Dans ce contexte, l'appui à l'établissement de procédures nationales pour l'application de jeux de C et I fourni par les organisations internationales comme la FAO et l'IUFRO est considéré comme une mesure très positive. Les pays développés ne connaissent pas normalement de difficultés semblables lorsqu'ils créent des jeux de C et I conformes aux exigences et aux capacités nationales. Cependant, là aussi, certains indicateurs définis au niveau international ou régional ne sont pas confortés par des données car aucune évaluation adéquate n'est possible.
- La composition des C et I et la logistique et les méthodes servant à leur évaluation varient largement au sein des pays, voire entre pays dont la situation économique et environnementale est similaire. De ce fait, en ce qui concerne les coûts nécessaires à la mise en oeuvre des C et I au niveau national, on ne peut faire aucune déclaration claire, et les pays qui ont commencé à appliquer les C et I n'ont pas non plus de perception précise de ces coûts. Bien que dans certains pays la mise en oeuvre des C et I ait déjà amélioré l'efficacité de la gestion de l'information sur les forêts, initialement surtout l'emploi des C et I n'est qu'une composante supplémentaire de procédures d'évaluation déjà existantes, ce qui finit par accroître les coûts généraux de la surveillance.
- D'après les pays, la FAO devrait être l'acteur mondial clé chargé d'appuyer la mise en oeuvre des C et I sur la base des processus d'évaluation des forêts, la constitution de réseaux sur des questions forestières, ainsi que la diffusion des résultats des évaluations sur les forêts. L'IUFRO et le CIFOR sont eux aussi considérés comme des acteurs importants, alors que le rôle de l'OIBT paraît ambigu. Il ne semble pas y avoir un échange efficace d'informations entre les initiatives de C et I nationales et internationales. S'il existait, il pourrait renforcer le rôle des processus internationaux et faciliter la mise en oeuvre des accords internationaux à l'échelon national. L'enquête a également souligné que les pays en développement devraient participer plus activement aux processus internationaux.
- En outre, l'enquête a montré que la capacité financière et personnelle de l'organisation gouvernementale est généralement cruciale pour la mise en oeuvre des C et I au niveau national, alors que l'importance de la formation et de la technologie dépend du contexte national spécifique. En outre on a identifié un grand nombre de facteurs qui limitent la mise en oeuvre des C et I. Dans de nombreux cas, il s'est agi d'informations incomplètes sur certains indicateurs ou régions particuliers. Pour quelques indicateurs, la crédibilité des données souffre d'erreur inconnues dues à l'application de méthodes inadaptées. Dans certains pays se posent de graves problèmes relatifs au partage des données entre les organisations participant à des processus de surveillance.

Section II: GESTION DE L'INFORMATION: Discussion sur les options

L'examen des initiatives internationales d'évaluation et des acteurs en jeu révèle un énorme potentiel de collaboration. La similarité des objectifs, la complémentarité des compétences, la rareté des ressources et l'intérêt général pour la collaboration constituent un excellent point de départ pour la constitution de réseaux performants. De fait, un grand nombre des initiatives susmentionnées ont des

réseaux et beaucoup d'acteurs collaborent déjà à différents niveaux. Pour analyser les possibilités d'accroître l'efficacité de cette collaboration, la présente section étudiera comment organiser l'information et évaluer l'utilité des C et I pour faciliter la collaboration, et elle estimera les limites de son harmonisation.

Modèles de gestion de l'information

L'ère de l'information où nous vivons se caractérise par la communication numérique et la pléthore d'informations. Il est généralement reconnu qu'il est nécessaire d'organiser et de structurer cette information souvent écrasante et d'optimiser son utilisation et ses avantages. Cela s'applique aussi à l'information générée par la surveillance environnementale, économique et sociale. Par voie de conséquence, de nombreuses conférences, réunions et consultations d'experts ont été tenues ces dernières années pour débattre des possibilités d'améliorer la gestion de l'information.

Les deux stratégies suivantes ont été définies à cette fin (Köhl 2000, PNUE 2002, Braatz 2002, Puustjärvi et Simula 2002):

- **Harmonisation:** rendre comparables et cohérents les rapports remis aux différents instruments, par l'utilisation, par exemple, de termes et définitions communs ou comparables et d'unités normalisées pour les données et les années de référence communes. La *comparabilité* signifie que les définitions sont établies de manière à ce que leurs écarts éventuels puissent être identifiés, et que les données fondées sur une seule définition puissent être converties pour répondre aux besoins d'une autre définition connexe. La *cohérence* des définitions traduit l'accord intérieur de différents éléments des définitions, ou un accord entre des systèmes de définitions. Souvent, l'harmonisation comporte un processus de *normalisation* réalisé en appliquant, pour un concept donné, les mêmes définitions dans différents contextes, ou les mêmes règles pour élaborer des définitions applicables localement.
- **Simplification :** il s'agit de la réduction du nombre de rapports ou de la quantité d'informations devant figurer dans des rapports individuels ; pour ce faire il faudra réduire la duplication des informations demandées ou réduire le nombre de sujets à examiner dans un rapport donné.

On a examiné une variété de possibilités pour mettre en oeuvre ces stratégies. L'un des essais les plus complets d'évaluation des options existantes a été l'étude de faisabilité réalisée par le Centre mondial de surveillance de la conservation (WCMC), dont le but initial était d'essayer d'harmoniser les rapports nationaux soumis aux accords internationaux, et notamment d'harmoniser la gestion de l'information entre les cinq traités mondiaux relatifs à la biodiversité³ (WCMC 2000). En bref, quatre stratégies d'harmonisation ont été examinées:

- **Etablissement de rapports modulaires:** le rapport modulaire se fonde sur l'idée que l'information requise pour la mise en oeuvre de conventions et pour la communication des résultats peut être définie comme une série d'ensembles discontinus de données (modules), qui répondent entre eux aux besoins d'une convention déterminée.
- **Etablissement de rapports virtuels:** Au lieu de soumettre des rapports, on met l'information relative à la disposition d'utilisateurs éventuels en l'introduisant dans un site web national. Grâce à ces rapports virtuels, les pays fourniraient un accès à leurs données primaires sous une forme électronique mise à jour en permanence dans un cycle et apte à satisfaire aux besoins nationaux.
- **Base de données sur les obligations d'établissement de rapports:** Dans ce cas il s'agit de dresser un inventaire détaillé et unifié de toutes les obligations relatives à l'établissement de rapports que doit remplir un pays. L'information serait compilée sous forme d'une liste annotée de « questions » spécifiques ou d'éléments d'information demandés (directement ou implicitement) pour chaque obligation, et les questions et obligations seraient identifiées par un mot clé pour en faciliter l'analyse. L'analyse successive de la base de données mettrait en évidence les possibilités de chevauchement ou de synergie, et permettrait d'orienter la gestion nationale de l'information et la définition des besoins de rapports.⁴

³ Convention sur la diversité biologique, Convention sur les espèces migratrices, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention relative aux zones humides et Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

⁴ Le concept est mis en oeuvre par l'Agence européenne pour l'environnement. Il couvre tous les accords sur l'environnement qui intéressent les pays de l'Union européenne (64 en 2000).

- **Rapports unifiés:** Il s'agirait de préparer un rapport «unifié» qui répondrait aux exigences d'une série de conventions internationales auxquelles adhère le pays.

Le WCMC reconnaît que l'appui financier et technique est indispensable pour renforcer les mécanismes régionaux et leur permettre d'harmoniser les rapports destinés aux traités internationaux. Un appui extérieur est nécessaire pour la mise au point de méthodologies et normes nationales, la promotion de la coopération et la constitution d'un bassin de compétences. L'élaboration d'un manuel générique, qui fournit en un seul endroit les directives et modèles de présentations relatifs à une série de conventions, devrait procurer de nombreux avantages pratiques tout en représentant un outil de promotion d'un processus d'harmonisation progressive. Le PNUE s'est accordé avec quatre pays en développement pour préparer des projets pilotes visant la mise à l'essai de différentes stratégies d'harmonisation. Un téléforum a été organisé pour faciliter les débats, et l'échange d'informations et de produits intermédiaires entre les projets pilotes. Toutefois, jusqu'à présent seul le projet pilote relatif au modèle de rapport national unifié a été achevé (PNUE 2002)⁵.

Néanmoins, les initiatives d'évaluation existantes appliquent déjà différentes stratégies d'harmonisation et de simplification. Parmi les initiatives figurant à l'annexe 1, les quatre cas suivants pourraient donner l'idée de la diversité des stratégies appliquées en vue d'une gestion efficace et utile de l'information.

Tous les cinq à dix ans, la FAO entreprend des évaluations régionales et mondiales des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) est réalisée sous forme de projets techniques détaillés fondés sur des définitions forestières harmonisées, la collaboration et la participation étroites des Etats membres et l'appui d'un réseau mondial d'experts et de correspondants appartenant à des organes et institutions de recherche nationaux – le réseau d'experts de FRA – qui fournit les informations sur les pays (FRA 2001). Pour FRA 2000, 160 pays ont participé activement à la collecte et l'analyse de l'information. Pour améliorer en permanence les bases de données, le Programme FRA fournit aussi un appui aux pays en développement pour les aider à réaliser leurs évaluations forestières nationales en affectant des ressources financières pour la création de capacités et de compétences. Une consultation régulière d'experts⁶ offre une orientation et des informations en retour à la FAO. En outre, un groupe consultatif de spécialistes se réunit plus régulièrement pour effectuer des examens et formuler des recommandations visant à renforcer les réseaux institutionnels existants, à mieux axer les futures évaluations des ressources forestières sur les besoins des utilisateurs, et à relier FRA plus étroitement avec les autres processus internationaux.

*Conscients des problèmes relatifs au changement climatique potentiel, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont établi en 1988 le **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)** pour évaluer les informations scientifiques, techniques et socioéconomiques permettant de comprendre le changement climatique, son impact potentiel et les systèmes d'adaptation et d'atténuation. Le GIEC ne mène pas de recherches et ne surveille ni les données relatives au climat ni les autres paramètres pertinents. Il fonde son évaluation principalement sur des textes scientifiques et techniques. Il appuie la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques (CCCC) par ses travaux sur les méthodologies servant à la préparation des inventaires nationaux de gaz à effet de serre qui devront être établis par les pays industrialisés et en transition, signataires du Protocole de Kyoto (« Parties à l'Annexe 1 ») (CCCC 2000). A l'heure actuelle, le GIEC a trois groupes de travail : l'un pour évaluer les aspects scientifiques du système climatique et de l'évolution du*

5 Une autre initiative internationale concernant l'harmonisation des conventions internationales est le Groupe de gestion de l'environnement, une instance pour les institutions des Nations Unies et les secrétariats du suivi et de l'évaluation établis sous la présidence du Directeur exécutif du PNUE. La première réunion du Groupe en janvier 2001 a mené à la constitution d'un groupe de gestion des problèmes (le PNUE jouant le rôle de maître d'oeuvre) pour traiter de l'harmonisation des rapports sur l'environnement, en particulier pour les conventions s'occupant de biodiversité. Le Groupe de gestion de l'environnement a examiné un document sur l'harmonisation de la gestion de l'information et de l'établissement de rapports pour les traités portant sur la biodiversité. Il donne un vaste aperçu et un résumé des faits, justification, mandat, besoins et avantages de l'harmonisation et de la simplification de la gestion de l'information et des rapports, en mettant l'accent sur les cinq conventions concernant la biodiversité mondiale.

⁶ Tenu au College of Forestry and Forest Industry, Kotka, Finlande, en 1987, 1993, 1996 et 2002

climat ; le deuxième pour évaluer la vulnérabilité des systèmes socioéconomiques et naturels aux changements climatiques, les conséquences favorables et défavorables de ces changements et les moyens de s'y adapter ; et un troisième pour évaluer les solutions permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'atténuer le changement climatique. Une équipe de travail sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre est responsable du Programme national d'inventaire de gaz à effet de serre du GIEC. Des unités de soutien technique financées par les pays développés appuient les activités de chaque groupe. En outre, le Fonds fiduciaire du GIEC fournit un soutien financier pour aider les coprésidents des pays en développement à s'acquitter de leurs tâches, notamment pour couvrir les coûts administratifs et de voyage. Un certain nombre d'autres institutions fournissent un soutien en nature aux activités du GIEC.

En 1979, l'UICN a établi à Cambridge un bureau de surveillance des espèces menacées d'extinction. En 1988, le **Centre mondial de surveillance de la conservation (WCMC)**, une organisation indépendante à but non lucratif, a été fondée conjointement par l'UICN, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le PNUE. En 2000, le PNUE a établi le WCMC comme centre d'information et d'évaluation de la biodiversité mondiale, indépendant et à but non lucratif. Le Centre fournit des services d'information sur la conservation et l'utilisation durable d'espèces et d'écosystèmes, et aide d'autres organisations à mettre au point leurs propres systèmes d'information. Le but principal du Centre est l'harmonisation des cinq conventions sur la biodiversité. Il a accès aux données provenant d'un large éventail de sources spécialisées et possède un vaste réseau de contacts et de liens de collaboration dans toute la communauté des écologistes. Le Centre ne réalise pas ses propres évaluations mais améliore l'échange et la compatibilité des sources de données existantes. Il agit en qualité de bureau central permettant aux fournisseurs et utilisateurs de données de partager des informations. Il collecte officiellement et non officiellement des informations publiées sur la biodiversité aux niveaux national et international, et fournit une liste de sites web connexes, des listes de serveurs et des liens permettant d'accéder aux données, ressources et organisations relatives à la conservation et à l'environnement, ainsi qu'aux sites web qui contiennent des rapports nationaux ou des profils touchant à la conservation ou la gestion de la biodiversité.

Le Centre gère une vaste collection de données, y compris des bases de données spatiales concernant la conservation de l'habitat. Il parraine aussi la mise en oeuvre d'un grand nombre d'accords concernant la biodiversité aux niveaux national et international par le biais de rapports d'information, afin d'aider les organismes scientifiques à accomplir leurs travaux et améliorer l'analyse des réalisations, l'identification de lacunes dans les connaissances et l'établissement des priorités, etc. Le Centre produit aussi des publications imprimées ou en version électronique couvrant les principaux aspects de la conservation de la biodiversité. De nombreuses publications sont le résultat de ce travail approfondi entrepris par les spécialistes du Centre. Des experts internationaux dans le monde entier appuient le travail du Centre. Les données spatiales sur les forêts, leur diversité et leur état de conservation ont servi de base à une importante analyse statistique de la protection des forêts dans le monde, entreprise de concert avec le CIFOR. Le Centre travaille aussi avec l'IUFRO, la FAO et d'autres organisations d'information forestière. Un Conseil consultatif scientifique de haut niveau sera établi pour guider ses travaux.

Un exemple intéressant d'un groupe bien organisé de processus d'évaluation internationaux est le **Rapport sur le développement humain – HDR**, qui évalue l'indice de développement humain et d'autres indices socioéconomiques. HDR est un rapport indépendant parrainé par le PNUD et le produit d'une équipe choisie de chercheurs renommés, de professionnels du développement et de membres du Bureau du Rapport sur le développement humain du PNUD (PNUD 2003). Au début de 2001, le PNUD a créé une unité pour appuyer systématiquement l'élaboration de rapports nationaux sur le développement humain (NHDR). Ces rapports sont préparés par des équipes nationales et leur appartiennent. Jusqu'à présent, plus de 470 rapports régionaux, nationaux et sous-nationaux ont été produits par 135 pays. L'Unité NHDR fournit un soutien à la préparation des rapports nationaux par le partage d'expériences comparatives et de bonnes pratiques, la création de capacités, la formation et le soutien technique et par le biais d'un réseau sur Internet appelé SURF HDR.

L'efficacité des rapports se fonde sur trois mécanismes : 1) l'établissement de normes de surveillance communes, y compris la définition des six principes de base suivants : propriété nationale, indépendance de l'équipe de rédaction, qualité de l'analyse, processus participatif et inclusif, souplesse et présentation créative et suivi soutenu ; un processus systématique de révision par les pairs , et l'élaboration d'indicateurs pour les normes minima sur la qualité et l'impact des rapports. 2) création de capacités pour les universitaires, les décideurs et le personnel du PNUD participant aux rapports, en dispensant des cours et des modules de formation ; 3) élargissement systématique de la portée des rapports nationaux et des examens thématiques. Un Bureau de la communication est responsable de la stratégie de lancement des rapports auprès des médias, et fournit un appui à des équipes individuelles pour la formulation de stratégies visant à étendre la portée et la diffusion des rapports.

Les cas présentés – comme de nombreuses autres initiatives – disposent de mécanismes de travail bien établis. Pour chercher à gérer plus efficacement l'information nécessaire, ils appliquent des stratégies similaires, telles que l'utilisation de données existantes et de sources de données, la constitution de réseaux avec des organisations intéressées, la création de capacités au niveau national et l'analyse des possibilités d'harmonisation grâce à l'emploi de termes et concepts assurant une bonne définition. Cependant, très peu de ces initiatives ont élaboré des indicateurs relatifs à des procédures d'évaluation normales précises et bien décrites.

S'il est vrai que beaucoup de progrès ont été accomplis, il n'en demeure pas moins que, pour la plupart de ces initiatives, d'importants obstacles techniques entravent la collecte, la gestion et l'analyse efficaces des données. La plupart du temps, les problèmes suivants sont mentionnés : manque de consensus sur les concepts, termes et définitions ; absence de méthodologies normalisées ; lacunes dans les données, manque de crédibilité des informations communiquées par les pays, et manque de cohérence dans les rapports nationaux. Toutefois, la majorité des informations présentées dans les complexes rapports nationaux sont surtout de nature descriptive et/ou partiellement fondée sur des données anecdotiques et des opinions d'experts (Braatz 2002). Cette situation provoque de graves problèmes de rassemblement des données aux niveaux régional et international et révèle aussi de graves difficultés dans la mise en oeuvre de ces évaluations au niveau national. Un autre problème sérieux est le manque de collaboration entre les différentes initiatives s'occupant de l'environnement, ainsi que l'absence totale de collaboration intersectorielle avec les initiatives sociales et économiques. Au niveau national, il semble que les départements des forêts nationaux responsables de la mise en oeuvre des C et I n'aient guère collaboré avec les organismes apparentés pour obtenir des données. Ces lacunes alourdissent inutilement la tâche des pays, tout en réduisant l'impact potentiel de l'information collectée. C'est pourquoi de nombreuses conférences, séminaires et consultations d'experts continuent à recommander l'amélioration de la collaboration, et l'harmonisation des initiatives d'évaluation. Ces dernières années, les C et I ont été considérés comme un outil fondamental pour accomplir des progrès à cet égard (Braatz 2001).

Utilisation des C et I

Plusieurs auteurs ont souligné que l'utilisation des C et I est un moyen prometteur d'harmoniser les processus d'évaluation, et d'en faciliter et améliorer la gestion (FNUF 2001, ECOSOC 2003, Prabhu et al. 2003, Hendricks 2003). Les C et I sont des outils conçus pour fournir des informations permettant de conceptualiser, d'évaluer et de mettre en oeuvre la durabilité (Prabhu et al. 1998). Ils consistent en une série d'éléments connexes (principes, critères, indicateurs et vérificateurs), où l'information accumulée à des niveaux hiérarchiques inférieurs et plus concrets est utilisée pour évaluer les éléments apparentés des niveaux supérieurs et plus abstraits (CIFOR 1999). Dans ce sens, les C et I représentent un type de réseau de communication qui permet aux différents acteurs oeuvrant dans le domaine de la gestion forestière d'identifier les exigences de la durabilité et de fournir des renseignements sur son état. Un critère ou indicateur individuel doit être considéré dans le contexte d'autres C et I du système. Seul le jeu complet d'indicateurs liés à la dimension sociale, économique, politique et environnementale des forêts fournit une image intégrale des tendances de la durabilité au niveau hiérarchique des principes et critères. Les C et I consentent la ventilation des questions complexes en éléments de plus petite taille et communicables, tout en permettant une interprétation intégrative. Ils consentent la communication sur des aspects donnés de la durabilité, ainsi que l'application de procédures particulières pour évaluer chaque indicateur et observer son évolution au fil du temps.

Par ailleurs, l'évaluation de la durabilité de la gestion des forêts par l'emploi de C et I comporte aussi l'examen d'une énorme quantité de détails techniques, et exige la transparence et la validité de chaque indicateur. Dans la plupart des cas, l'intégralité, la clarté et la spécificité des C et I présentent de graves lacunes, ce qui rend pratiquement impossible leur bonne évaluation et interprétation (Pokorny et Adams 2003). C'est ainsi que, comme le montre la figure 1, le niveau analytique d'un jeu de C et I doit être complété par un niveau opérationnel, qui définit exactement ce qui doit être évalué. Pour consentir l'évaluation d'un jeu de C et I, des vérificateurs et méthodes d'évaluation particuliers doivent être définis pour chaque indicateur. En outre, l'établissement de seuils est une base utile pour l'interprétation. Seuls des jeux de C et I organisés de telle manière fournissent la transparence nécessaire à la gestion de l'information et à l'évaluation collective (Pokorny et al. 2004). L'utilisation des C et I comme base de l'évaluation exige aussi la mise en oeuvre de protocoles normalisés, de termes et concepts techniques clairement définis, et de directives d'évaluation liées à des méthodes et des sources. Le manque de l'un de ces éléments compromettrait la compatibilité et la crédibilité des données saisies et structurées par les C et I.

Comme on le voit dans de nombreux processus en cours, les C et I tendent à être utilisés pour structurer des rapports et non pas pour organiser une évaluation intégrative et définie des aspects permettant d'estimer la durabilité de la gestion forestière. C'est ainsi que ces rapports sont souvent descriptifs et pourraient même donner l'impression fallacieuse que les données sont de bonne qualité. C'est l'une des raisons de la difficulté d'effectuer un rassemblement efficace. La validité des C et I en tant qu'outil repose sur la qualité de l'évaluation. Pour ce faire, il faut des mécanismes de contrôle et d'appui rigoureux capables de maintenir la qualité des données et la présence dans le pays de la capacité technique nécessaire pour réaliser l'évaluation.

Limites de l'harmonisation

L'emploi des C et I dans les initiatives d'évaluation reliant différents niveaux d'agrégation, comme l'unité de gestion forestière, le pays, la région et le monde, impose que des directives détaillées d'évaluation soient suivies rigoureusement. Comme on l'a dit plus haut, l'évaluation de la durabilité dépend de la définition d'une quantité énorme de vérificateurs et de détails techniques. Le cadre complet des détails de l'évaluation, nécessaire pour garantir la cohérence et la compatibilité des informations à tous les niveaux et unités, exige un haut niveau d'accord entre les différents partenaires en jeu et de profondes connaissances techniques concernant les détails méthodologiques. Ce type de processus dépend donc naturellement d'un leadership résolu, de mécanismes de contrôle efficaces et d'apports continus pour maintenir l'ordre d'un tel système.

Toutefois ce genre d'approches descendantes axées sur la technique est contraire à la conception des C et I comme outils de communication et d'apprentissage. En raison de différents facteurs sociaux, économiques et environnementaux, les jeux de C et I présentent des écarts. Dans des situations différentes, les divers acteurs créeront des jeux de C et I très inégaux, même si le but de l'évaluation est identique (Pokorny et Adams 2003). Parmi les principales raisons de la diversité des jeux nationaux de C et I figurent les suivants:

- Les capacités financières, humaines et techniques nécessaires pour l'évaluation des C et I varient fortement entre les pays. Les pays riches peuvent évaluer davantage d'indicateurs de manière plus détaillée que les pays pauvres.
- Les écosystèmes diffèrent non seulement entre les régions et les pays mais aussi au sein d'un pays. Les forêts sempervirentes des tropiques humides exigent naturellement des techniques de gestion autres que celles nécessaires pour les forêts sèches et les zones subtropicales.
- De même, il faudra considérer les différents cadres socioéconomiques dans des jeux adaptés de C et I, car ils ont une forte influence sur la durabilité de la gestion des forêts. La dépendance d'une économie nationale vis-à-vis des ressources naturelles, le niveau de bien-être humain et le pourcentage des forêts résiduelles influencent profondément le rôle des forêts.
- Les jeux de C et I doivent en outre refléter la variété des opinions et intérêts des pays. Les pays industrialisés ayant un couvert forestier stable ont des intérêts qui diffèrent de ceux des pays dotés d'une abondante couverture forestière mais d'un faible niveau de développement économique. Il est aussi naturel que les gouvernements n'aient pas tous le même concept de la durabilité. La compréhension de la durabilité dépend du cadre historique et social et, dès lors, est sujette à une évolution (Schanz 1996).

La diversité des C et I fait partie de l'outil. Les organisations comme le CIFOR, l'OIBT et le FSC ont reconnu ce fait et mis en place des outils visant à adapter les jeux de C et I à la situation locale et à différents acteurs. C'est pourquoi l'évaluation harmonisée d'un jeu complet de C et I n'est guère réaliste. Même pour des indicateurs quantitatifs relativement simples, comme le couvert forestier et le nombre de personnes employées directement dans le secteur forestier, il est très difficile de réaliser une évaluation harmonisée dans des contextes différents (Matthews 2001).

Un autre aspect extrêmement important dont il faut tenir compte pour juger de la viabilité de l'harmonisation de jeux de C est lié à l'intention générale de leur mise en oeuvre au niveau national. Les C et I ne sont pas appliqués pour générer des données statistiques sur les forêts. Leur but essentiel est de créer des processus d'apprentissage collectif sur la gestion durable des forêts, à l'échelle nationale principalement, et d'accroître la compréhension de la gestion des forêts du monde et de l'améliorer. Pour ces processus d'apprentissage, la propriété de l'information est une condition préalable fondamentale. L'information demeure où elle a été générée. Les C et I appuient cette génération de connaissances et cette communication. Bien que dominés par les spécialistes, les débats intenses entre différents groupes d'acteurs, qui se sont déroulés pour la définition des jeux de C et I régionaux en vue de la certification du FSC, l'élaboration de directives nationales de gestion forestière, ainsi que la mise au point des jeux internationaux de C et I, ont procuré d'importants avantages en termes de compréhension et communication, et ont aidé à clarifier pour certains groupes de la société les attentes liées à la gestion durable des forêts. De même, l'élaboration de nombreux jeux de C et I locaux, notamment dans les zones rurales des pays en développement, ont créé une sensibilité et des connaissances parmi les acteurs locaux et amélioré la compréhension de groupes extérieurs quant aux opinions locales sur la forêt. De nombreuses tentatives ont été faites pour utiliser les C et I comme directives ou cadres juridiques afin de contrôler la qualité et la légalité de la gestion forestière. Les acteurs engagés dans l'élaboration des C et I sont naturellement intéressés à mettre en oeuvre leurs propres jeux de C et I, au lieu de recevoir des jeux harmonisés préparés sans leur participation.

SECTION III: RECOMMANDATIONS

Parmi les initiatives internationales d'évaluation de l'environnement, la constitution de réseaux est déjà un des principes directeurs. Toutefois, en ce qui concerne la mise en oeuvre des processus de C et I et d'autres initiatives forestières connexes, il existe d'importantes possibilités de renforcer la collaboration. Ces dernières années certaines initiatives ont identifié des occasions prometteuses de collaboration plus intense et mieux réussie, à savoir entre l'Evaluation des ressources forestières et les composantes forestières connexes du GIEC (Schoene 2002), ou une liaison plus étroite entre l'Objectif de l'an 2000 de l'OIBT et les initiatives de C et I, ainsi qu'entre les différents processus de C et I. A divers niveaux, des comités et des groupes d'experts spéciaux travaillent à l'harmonisation de termes, définitions et concepts. Tels sont le processus de Kotka relatif à l'amélioration de FRA guidé par la FAO ; le processus CCCC/SBSTA pour élaborer des définitions concernant le boisement et le reboisement en faisant référence au Mécanisme pour un développement propre (MDP) ; la préparation par le GIEC d'un manuel de bonnes pratiques d'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et de foresterie ; les travaux du GIEC pour mettre au point des définitions pour la « dégradation » d'origine humaine des forêts ; ceux de l'Equipe de travail du PCF portant sur l'harmonisation et la simplification des rapports forestiers dans le cadre du FNUF ; les travaux récents de l'IUFRO sur la terminologie forestière ; ceux du PNUE sur le faible couvert forestier ; la typologie des plantations entreprise par le CIFOR, le WWF et l'UICN, et ainsi de suite (FAO 2000). Ces efforts auront sans aucun doute des effets positifs sur la mise en oeuvre des C et I, ainsi que sur le potentiel de rassemblement et d'analyse conjointe des données.

L'harmonisation pourrait faire apparaître des mécanismes d'évaluation encore plus efficaces. Mais ils risquent d'être centralisés et de contredire ainsi la diversité existante des opinions et des valeurs relatives aux forêts et des cadres dans lesquels elles sont gérées. Le défi consiste donc à réaliser l'harmonisation pour favoriser l'élaboration de bonnes statistiques aux niveaux régional et mondial, tout en tenant compte de la diversité existante et en assurant la propriété qui est fondamentale pour les processus d'apprentissage collectif aux niveaux national et sous-national. A cet égard il faut faire clairement la distinction entre trois niveaux d'action relatifs à l'application des C et I: l'élaboration, l'évaluation et l'interprétation des résultats.

Hendricks (2003) a observé que la communauté des forestiers n'a qu'une faible compréhension du développement durable. Sans nul doute, l'élaboration des jeux de C et I a été un excellent moyen d'élargir leurs perceptions en ce qui concerne les forêts. Les débats ont aidé à comprendre l'interaction de la gestion durable des forêts avec des composantes d'ordre social, économique et politique et sa dépendance vis-à-vis d'elles. Toutefois, les rapports nationaux montrent que les évaluations se concentrent sur des paramètres forestiers techniques et quantitatifs, alors que d'autres aspects sont examinés de façon plus générale. On risque de perdre l'approche intégrative des C et I.

Etant donné la complexité de l'évaluation de la durabilité et des problèmes connexes liés à la collecte de données de terrain objectives et valables pour toutes les dimensions de la durabilité, cette tendance est compréhensible. Néanmoins, il est essentiel de considérer minutieusement un jeu complet de C et I pour évaluer la durabilité de la gestion forestière et pour offrir aux forestiers un image intégrative du rôle des forêts. Cependant, en ce qui concerne la capacité et les compétences techniques des forestiers, il pourrait s'avérer utile d'analyser à fond la possibilité d'utiliser les informations rassemblées par les nombreuses initiatives pour évaluer des paramètres sociaux et économiques. En outre, les efforts d'harmonisation devraient se concentrer sur les indicateurs directement liés aux forêts, lesquels fournissent l'occasion de quantifier et de démontrer des avantages bien définis aux acteurs, sur le plan international, national et sous-national, afin de promouvoir l'intérêt et la motivation dans la constitution de réseaux. Des indicateurs harmonisés devraient donc être définis par la communauté internationale de concert avec les pays, les gestionnaires forestiers et d'autres parties intéressées. Il pourrait également s'avérer utile d'envisager un accord juridiquement contraignant au niveau international (convention sur les forêts) sur ces indicateurs, qui faciliterait l'engagement des pays vis-à-vis d'eux et de leur mise en oeuvre.

Pour une analyse systématique et approfondie des indicateurs forestiers, sociaux, économiques et politiques, la constitution de réseaux avec des processus existants d'évaluation sociale et économique est fortement recommandée. Seul un tel cadre pluridisciplinaire permettra de comprendre et de démontrer l'importance des forêts pour le bien-être humain et d'assurer adéquatement leur conservation et leur gestion durable au plan international. Une gestion interdisciplinaire et intersectorielle des informations disponibles est nécessaire. Un préalable fondamental pour ce genre de réseaux d'apprentissage intersectoriels et pluridisciplinaire est la transparence de l'information fournie par les différents processus d'évaluation environnementale, sociale et économique. Ce n'est qu'ainsi qu'un acteur donné pourra décider d'utiliser un résultat particulier de l'évaluation, adapter ses propres indicateurs pour les rendre comparables, etc.

Comme on l'a dit plus haut, la qualité de l'évaluation forestière dépend de ce qui a lieu dans les pays. Les décisions sur les forêts dépendent aussi directement du contexte national et encore davantage du contexte sous-national. C'est ainsi que les pays sont des acteurs clés dans la recherche de la gestion durable des forêts. L'application des C et I pour mesurer la durabilité de la gestion forestière contribuera certainement à l'amélioration des décisions prises par les politiciens et les acteurs forestiers, notamment s'ils sont activement engagés dans l'élaboration, l'évaluation et l'interprétation de l'information fondée sur les C et I. Une approche pluridisciplinaire et intersectorielle assurerait des résultats encore meilleurs. Cependant, l'établissement de systèmes d'évaluation fondés sur les C et I et de réseaux d'apprentissage collectif est une tâche complexe. Souvent les autorités gouvernementales elles-mêmes, officiellement chargées de la mise en oeuvre des C et I, ne connaissent pas bien leur fonction et leur utilité. Il faudra s'efforcer de stimuler leur intérêt, leur compréhension et leur engagement politique à cette fin. Les pays en développement surtout dépendent d'un appui extérieur massif à quatre différents niveaux : 1) élaboration ou adaptation participatives d'un jeu intégratif de C et I ; 2) mise en oeuvre des jeux de C et I en tenant compte des directives pour les indicateurs harmonisés définies éventuellement au niveau international ; 3) établissement d'une gestion intersectorielle de l'information, peut-être par la création d'un département national de l'information responsable de la gestion des données sociales, économiques et environnementales recueillies dans le pays (UN-DSP 2002), et 4) création de groupes pluridisciplinaires d'apprentissage collectif pour interpréter et analyser les résultats de la surveillance.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

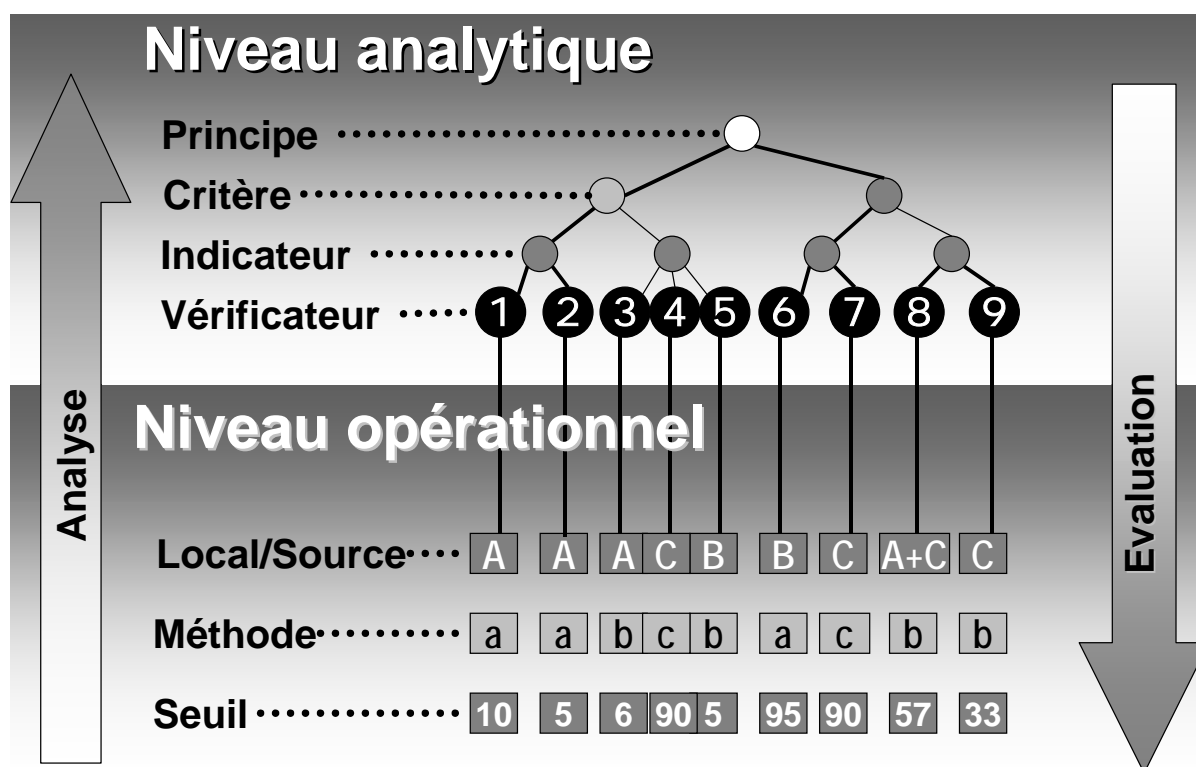
1. A U.S. Non-Paper prepared for the International Expert Meeting on Monitoring, Assessment and Reporting on the Progress toward Sustainable Forest Management Yokohama, Japon, 5-8 novembre 2001
2. Anonyme 2001: Using Criteria and Indicators Processes to Report on the Proposals for Action. U.S. Non-Paper prepared for the International Expert Meeting on Monitoring, Assessment and Reporting on the Progress toward Sustainable Forest Management. Yokohama, Japon, 5-8 novembre 2001. 9p.
3. Braatz S. 2001. Use of criteria and indicators for monitoring, assessment and reporting on progress towards sustainable management in the United Nations Forum on Forests. Réunion d'experts internationaux sur la surveillance, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant les progrès vers la gestion durable des forêts. Yokohama, Japon, 5-8 novembre 2001. 38p. URL: <http://www.rinya.maff.go.jp/mar/Ms.%20Susan%20Paper.pdf>
4. Braatz S. 2002. National reporting to forest-related international instruments: mandates, mechanisms, overlaps and potential synergies. *Unasylva*. Vol. 53 2002/3. FAO: Rome URL: http://www.fao.org/docrep/005/y4001e/Y4001E10.htm#P2_47
5. CIFOR (Centre pour la recherche forestière internationale) 1999. The CIFOR Criteria and Indicators Generic Template. *The Criteria and Indicators Toolbox Series 2*. CIFOR: Bogor.
6. DFID - Department for International Development, Royaume-Uni, CE – Direction générale du développement, Commission européenne, PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement et Banque mondiale. 2002. Linking poverty reduction and environmental management. Policy Challenges and Opportunities. Compte rendu de discussions préparé pour le Sommet mondial du développement durable. 58p.
7. ECOSOC – Conseil économique et social des Nations Unies 2003. Approaches and mechanisms for monitoring, assessment and reporting. FNUF, Groupe d'experts spécial sur les approches et mécanismes de surveillance, d'évaluation et d'établissement de rapports. Note du Secrétariat. 23p.
8. FAO 2001. Evaluation des ressources forestières mondiales 2000 – Rapport principal. Etude FAO : Forêts No. 140: FAO: Rome.
9. FAO 2002: Deuxième réunion d'experts sur l'harmonisation des définitions forestières à l'intention de différentes parties prenantes. Actes. FAO: Rome. URL: <http://www.fao.org/DOCREP/005/Y4171E/y4171e00.htm#TopOfPage>
10. Hendricks R. 2003: Strengthening the elaboration and application of criteria and indicators for sustainable forest management. Document d'information présenté à la Conférence internationale sur les critères et indicateurs à Guatemala. FAO: Rome. URL http://www.fao.org/DOCREP/005/J0077E/J0077E04.htm#P0_0
11. Koehl M. 2000. Reliability and comparability of TBFRA 2000 results. Dans *TBFRA 2000*. Genève, UN-ECE/FAO. pp. 27-61.
12. Matthews E. 2001: Understanding the FRA 2000. Forest Briefing No. 1. Institut mondial des ressources: Washington. 12p.
13. Nunan F., U. Grant, G. Bahigwa, T. Muramira, P. Bajracharya, D. Pritchard et M.J. Vargas. 2002. Poverty and the environment: Measuring the links. A Study of Poverty-Environment Indicators with Case Studies from Nepal, Nicaragua and Uganda. Environment Policy Department. Issue Paper No. 2. DFID. 78p.
14. OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques 2001. Kyoto mechanisms, monitoring and compliance. From Kyoto to The Hague. A selection of recent OECD and IEA analyses on the Kyoto Protocol. OCDE et IEA - International Energy Agency. COM/ENV/EPOC/IEA/SLT(2001) 9. 56p.
15. OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques 2003. Forestry projects: lessons learned and implications for CDM modalities. OCDE et IEA (International Energy Agency). Document d'information. 49p.
16. Pokorny B. and Adams M. 2003^b: What do criteria and indicators assess? An analysis of five C&I sets relevant for forest management in the Brazilian Amazon. *International Forestry Review* 5 (1). 20-28.
17. Pokorny B., Sabogal C., Natalino J.M.S., Lima J., Bernardo P. 2004: C&I para el monitoreo de operaciones forestales. Un caso en Brasil. *Revista Forestal Centroamericana*.
18. Prabhu R., Ruitenbeek H.J., Boyle T.J.B. et Colfer C.J.P. 1998. *Between voodoo science and adaptive management: the role and research needs for indicators of sustainable forest*

- management*. Document présenté à la Conférence de l'IUFRO, 24-28 août, 1999; Melbourne, Australie. CABI-IUFRO Publication/Monograph.
19. Prabhu R., P. Abbot, D. Blay, K. Buchanan, F. Castañeda, A. Danso, M. Dudley, J.M. Kim, A. Marjokorpi, M. Nkosi, B. Pokorny, R. Prasad, H. Seppanen, H. Thiel, D. Wijewardena, P. Wright. 2003. Strengthening institutional capacity and stakeholder partnerships for implementing criteria and indicators and facilitating the exchange of information between all stakeholders. Document d'information présenté à la Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs à Guatemala. FAO: Rome. URL <http://www.fao.org/DOCREP/005/J0077E/J0077E08.htm>
 20. Schanz H. 1996. Forstliche Nachhaltigkeit. Dissertation. *Schriften aus dem Institut für Forstökonomie der Universität Freiburg* 4. 131p.
 21. Schoene D. 2002. Assessing and reporting forest carbon stock changes: a concerted effort? *Unasylva*. Vol. 53 2002/3. FAO: Rome. 8p. URL: http://www.fao.org/docrep/005/y4001e/Y4001E11.htm#P0_0
 22. PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement 2003. Human Development Report 2003. Millennium Development Goals: A compact among nations to end human poverty. New York Oxford: Oxford University Press. 367p.
 23. UN-DDD – Division du développement durable 2002. Country experiences with national reporting to the United Nations Commission on Sustainable Development. UN-DSD: New York.
 24. PNUD 2001: Harmonization of information management and reporting for biodiversity-related treaties. Document d'information présenté à la troisième réunion du Groupe de gestion de l'environnement, Genève, 10 octobre 2001 URL: http://www.unep-wcmc.org/conventions/harmonization/emg_img.htm
 25. FNUF – Forum des Nations Unies sur les forêts 2001: Informal consultations on the multi-year programme of work (MYPOW), New York, 13-16 février 2001. Informal Information and Background Notes from the Secretariat. FNUF. URL: <http://www.un.org/esa/forests/documents-unff.html#org>
 26. WCMC – Centre mondial de surveillance de la conservation 2000: Towards the harmonization of national reporting. Workshop report. PNUD/WCMC, Cambridge, Royaume-Uni, 30-31 octobre, 2000. URL: <http://www.unep-wcmc.org/conventions/harmonization/workshop/intro.pdf>
 27. Puustjärvi E. and Simula M. 2002. Development of common framework for forest-related definitions. Discussion Paper. IN: FAO 2002: Deuxième réunion d'experts sur l'harmonisation des définitions forestières à l'intention de différentes parties prenantes. Actes. FAO: Rome.

Tableau 1: Initiatives et processus internationaux sur les critères et indicateurs

Initiative/processus	Nbre de pays participants	Région (zone de végétation /zone géographique)
CMPFE (Processus pan-européen)	41	Forêts boréales et tempérées d'Europe
Processus de Montréal	12	Forêts tempérées d'Amérique, d'Asie et du Pacifique
OIBT	31	Forêts tropicales naturelles
Proposition de Tarapoto	8	Bassin amazonien
Organisation africaine du bois	14	Forêts tropicales d'Afrique
Processus de la zone sèche d'Afrique	30 ¹	Afrique subsaharienne
Processus du Proche-Orient	30	Proche-Orient
Initiative des forêts sèches d'Asie	9	Asie du Sud et Mongolie, Chine, Myanmar, Thaïlande
Processus de Lepaterique	7	Amérique centrale
Total	149	Monde

Figure 1: Les deux niveaux de C et I: le niveau analytique où le jeu de C et I représente une base pour l'analyse et la compréhension du but de l'évaluation (durabilité), et le niveau opérationnel comprenant des méthodes et seuils pour chaque vérificateur nécessaire à l'évaluation et l'interprétation des résultats du vérificateur.



(Adapté de Pokorny et al. 2004)

Annexe 1: Certaines des initiatives les plus importantes portant sur la gestion durable des forêts et l'environnement.

Initiative	Objectifs	Niveau	Engagement	Public
Initiatives forestières				
Processus de l'OAB (Organisation africaine du bois)	Promouvoir la gestion durable des forêts dans les pays membres http://www.fao.org/forestry/foris/webview/pageview.jsp?pa Geld=20290&langId=1	Afrique	Volontaire	Public
Processus de Montréal	Promouvoir la gestion durable des forêts dans les pays membres. http://www.fao.org/forestry/foris/webview/pageview.jsp?pa Geld=20291&langId=1	Régional	Volontaire	Public
CMPFE (Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe=Helsinki=Processus pan-européen sur les forêts)	Promouvoir la gestion durable des forêts dans les pays membres http://www.fao.org/forestry/foris/webview/pageview.jsp?pa Geld=20368&langId=1	Régional	Volontaire	Public
OIBT (Organisation internationale des bois tropicaux)	Promouvoir l'élaboration de critères et indicateurs de mise en valeur durable des forêts tropicales http://www.fao.org/forestry/foris/webview/pageview.jsp?pa Geld=20348&langId=1	Mondial	Volontaire	Privé
Processus de la zone sèche d'Afrique	Promouvoir la gestion durable des forêts dans les pays membres http://www.fao.org/forestry/foris/webview/pageview.jsp?pa Geld=20331&langId=1	Afrique	Volontaire	Public
Proposition de Tarapoto	Promouvoir la gestion durable des forêts dans les pays membres http://www.fao.org/forestry/foris/webview/pageview.jsp?pa Geld=20292&langId=1	Amazonie	Volontaire	Public
Processus du Proche-Orient	Promouvoir la gestion durable des forêts dans les pays membres http://www.fao.org/forestry/foris/webview/pageview.jsp?pa Geld=20369&langId=1	Proche-Orient	Volontaire	Public
Processus de Lepaterique pour l'Amérique centrale	Promouvoir la gestion durable des forêts dans les pays membres http://www.fao.org/forestry/foris/webview/pageview.jsp?pa Geld=20049&langId=1	Amérique centrale	Volontaire	Public
Initiative régionale pour les forêts sèches d'Asie	Promouvoir la gestion durable des forêts dans les pays membres http://www.fao.org/forestry/foris/webview/pageview.jsp?pa Geld=20332&langId=1	Asie	Volontaire	Public
ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est)	Mettre au point le Programme de certification du bois pan-ANASE. http://www.aseansec.org	Asie du Sud-Est	Volontaire	Public
FRA (Evaluation des ressources forestières mondiales de la FAO)	Evaluations régionales et mondiales des ressources forestières http://edcdaac.usgs.gov/glcc/fao/	Mondial	Volontaire	Public
SMOCF (Système mondial d'observation du couvert forestier)	Fournir des observations permanentes spatiales et in-situ sur les forêts et les autres couvertures végétales, pour la gestion durable des ressources terrestres, et obtenir des données précises, fiables et quantitatives sur le bilan terrestre du carbone. http://www.fao.org/gfos/gofc-gold/	Mondial	Volontaire	Public
Earthwatch	Coordonner, harmoniser et catalyser les activités d'observation de l'environnement parmi les institutions de l'ONU à des fins d'évaluation intégrée. http://earthwatch.unep.ch/unep/locator.php	Mondial	Volontaire	Privé

Initiative	Objectifs	Niveau	Engagement	Public
GTZ (Office allemand de la coopération technique) Projet de certification des forêts	Promouvoir la certification forestière dans des pays en développement donnés et au niveau international et contribuer à l'élaboration et la mise en oeuvre de C et I. http://www.gtz.de/capacity_building/index.html	Mondial	Volontaire	Privé
LEI (Lembaga Ekolabel Indonesia) Initiative de certification forestière	Elaborer des C et I au niveau de l'unité de gestion et mettre au point un système de certification pour les produits forestiers indonésiens fondé sur le sauvegarde des valeurs économiques, écologiques et sociales. http://www.lei.or.id/eng/	Indonésie	Volontaire	Privé
Programme du CPCF (Conseil paneuropéen de certification des forêts)	Fournir un cadre crédible au plan international pour les programmes et initiatives de certification forestière en Europe http://www.pefc.org/	Régional	Volontaire	Privé
FSC (Forest Stewardship Council) - Initiative de certification	Appuyer la gestion écologiquement rationnelle, socialement bénéfique et économiquement viable des forêts du monde. http://www.fscoax.org/	Mondial	Volontaire	Privé
Programme Skal de certification de la gestion forestière durable	Promouvoir l'utilisation correcte et appropriée de textes et symboles relatifs à des méthodes de production durable et effectuer de manière indépendante et objective la supervision, les essais et la certification, conformément aux principes et critères du FSC. http://www.skal.com/	Mondial	Volontaire	Privé
Initiatives relatives au changement climatique				
<u>Secrétariat de l'ozone (Convention de Vienne et Protocole de Montréal)</u>	Observation systématique de la couche d'ozone, surveillance de la production de CFC (chlorofluorocarbone). http://www.unep.ch/ozone/index.asp	Mondial	Obligatoire pour les signataires	Public
PMRC (Programme mondial de recherche sur le climat)	Etudes sur l'atmosphère, les océans et les terres glacées de la planète, ainsi que la surface terrestre, qui constituent ensemble le système climatique physique de la terre, pour mieux comprendre le système climatique physique et les processus climatiques nécessaires pour déterminer la mesure dans laquelle le climat peut être prédit, ainsi que l'ampleur de l'influence humaine sur le climat. http://www.wmo.ch/web/wcrp/wcrp-home.html	Mondial	Volontaire	Privé
CCCC (Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques)	Une série d'engagements exigeant que toutes les parties dressent des inventaires nationaux de leurs émissions de gaz à effet de serre; formuler des programmes nationaux pour atténuer le changement climatique et promouvoir des technologies, pratiques et processus qui contrôlent, réduisent ou préviennent les émissions dans tous les secteurs pertinents, y compris le transport. http://unfccc.int/	Mondial	Obligatoire pour les signataires	Public
SCOPE (Comité scientifique des problèmes de l'environnement) Projets d'évaluation rapide:	Divers projets d'évaluation comme l'élaboration d'indicateurs de la durabilité à soumettre à une évaluation scientifique rigoureuse par des critères convenus, transparents et suffisamment généraux. Un autre projet vise à: étudier le changement mondial dans l'Asie des moussons http://www.icsu-scope.org/	Mondial	Volontaire	Privé
SMOC (Système mondial d'observation du climat)	Assurer que les observations et l'information nécessaires pour traiter des questions climatiques sont obtenues et mises à la disposition de tous les utilisateurs éventuels. http://www.wmo.ch/web/gcos/gcoshome.html	Mondial	Volontaire	Public
Initiatives marines				

Initiative	Objectifs	Niveau	Engagement	Public
SMOO (Système mondial d'observation des océans)	Fournir un système international constant et coordonné pour la collecte de données sur les océans et les mers de la planète. http://ioc.unesco.org/goos/	Mondial	Volontaire	Public
Convention de Londres (Convention pour la prévention de la pollution marine par les opérations d'immersion de déchets et d'autres matières)	Contribuer à la surveillance et à la prévention internationales de la pollution marine, en interdisant l'immersion de matériaux dangereux, http://www.imo.org/Conventions/contents.asp?topic_id=258&doc_id=681	Mondial	Obligatoire pour les signataires	Public
Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	Réglementer tous les aspects des ressources marines et des utilisations de l'océan afin d'y instaurer un ordre stable. http://www.un.org/Depts/los/convention_agreements/convention_historical_perspective.htm	Mondial	Obligatoire pour les signataires	Public
Initiatives relatives à la biodiversité				
CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction)	Garantir que le commerce international de spécimens de faune et de flore sauvages ne menace pas leur survie. http://www.cites.org/eng/disc/what.shtml	Mondial	Obligatoire pour les parties	Public
CDB (Convention sur la diversité biologique)	Garantir la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ressources biologiques et le partage équitable des avantages des ressources génétiques. http://www.biodiv.org/doc/publications/guide.asp	Mondial	Obligatoire pour les parties	Public
Convention sur les espèces migratrices	Conserver les espèces terrestres, marines et aviaires sur toute l'aire de leur migration. http://www.wcmc.org.uk/cms/cms_conv.htm Promouvoir la science intégrative de la biodiversité, en reliant les disciplines biologiques, écologiques et sociales pour produire de nouvelles connaissances pertinentes au plan social.	Mondial	Obligatoire pour les parties	Public
DIVERSITAS	Fournir la base scientifique d'une compréhension de la perte de biodiversité, et identifier les répercussions sur les politiques de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. http://www.diversitas-international.org	Mondial	Volontaire	Privé
PARC (Centres de ressources pour les aires protégées)	Localise et rassemble les informations sur les aires protégées du monde. http://www.unep-wcmc.org/protected_areas/pavl/parc.htm	Mondial	Volontaire	Public
Initiatives liées à l'environnement				
Programme international sur les dimensions humaines des changements planétaires	Un programme scientifique international, interdisciplinaire et non gouvernemental qui vise à promouvoir et coordonner la recherche dans le but de : décrire, analyser et comprendre les dimensions humaines des changements planétaires. http://www.ihdp.uni-bonn.de/html/projects/coreprojects.html	Mondial	Volontaire	Privé
Convention sur le patrimoine mondial	Protéger le patrimoine culturel et naturel mondial http://www.unesco.org/toc/mainf5.htm	Mondial	Obligatoire pour les parties	Public
CCD (Convention de lutte contre la désertification)	Combattre la désertification, et promouvoir le développement durable au niveau communautaire http://www.unccd.int/knowledge/menu.php	Mondial	Obligatoire pour les parties	Public

Initiative	Objectifs	Niveau	Engagement	Public
Convention de RAMSAR	Promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle de tous les aspects des zones humides http://www.ramsar.org/	Mondial	Obligatoire pour les parties	Public
Evaluation millénaire de l'écosystème	Synthétiser les informations existantes sur les services des écosystèmes, évaluer comment les changements dans ces services ont influencé le bien-être humain et peuvent affecter les populations dans les décennies à venir, et chercher les solutions à adopter aux niveaux local, national ou mondial pour améliorer la gestion de l'écosystème contribuant, par là même, au bien-être humain et à l'atténuation de la pauvreté. http://www.millenniumassessment.org/en/	Mondial	Volontaire	Public
Indicateurs de l'environnement et de la durabilité	Elaborer des indicateurs pour surveiller le développement et l'environnement en Amérique latine et aux Caraïbes, afin d'appuyer les prises de décisions et la planification http://www.ciat.cgiar.org/indicators/	Régional	Volontaire	Privé
Indice de durabilité de l'environnement	Fournir les données et l'analyse nécessaires pour appuyer la prise de décisions sur l'environnement, afin de minimiser les effets nocifs de la pollution et optimiser l'utilisation des ressources naturelles. http://www.ciesin.columbia.edu/indicators/ESI/	Mondial	Volontaire	Privé
SMOT (Système mondial d'observation terrestre)	Réaliser un programme d'observations, modélisation et analyse des écosystèmes terrestres pour appuyer le développement durable, et faciliter l'accès à l'information sur les écosystèmes terrestres pour permettre aux chercheurs et décideurs de détecter et gérer les changements planétaires et régionaux survenant dans l'environnement http://www.fao.org/gtos	Mondial	Volontaire	Public
SIFT (Système d'information sur les forêts tropicales)	Formuler une stratégie pour la création d'un système de métadonnées sur internet et le mettre en oeuvre. Il devrait fournir un accès coordonné à l'échelon mondial aux informations sur les forêts, les ressources forestières, les politiques forestières, les critères et indicateurs de gestion durable des forêts et les activités de recherche. http://www.gis.umn.edu/iufro/taskforce/etqfis/abtqfis.htm	Mondial	Volontaire	Public
FAOSTAT	Fournir une base de données statistiques couvrant les statistiques de l'agriculture, de la nutrition, des pêches, des forêts, de l'aide alimentaire, de l'utilisation des terres et de la population. http://www.fao.org/waicent/portal/statistics_en.asp	Mondial	Volontaire	Public
Mécanisme mondial d'information sur la biodiversité	Découvrir et utiliser les énormes quantités de données mondiales sur la biodiversité existantes, et partant, créer un catalogue sur internet de noms connus d'espèces. http://www.1.oecd.org/media/release/nw00-129a.htm	Mondial	Volontaire	Public
Earth trends	Fournir des données environnementales immédiates en matière de: ressources hydriques et systèmes d'eau douce; climat et atmosphère; santé de la population et bien-être humain; économie, industrie et environnement; environnement et ressources; biodiversité et aires protégées; agriculture et alimentation; forêts, herbages et terres arides; gouvernance de l'environnement et institutions. http://earthtrends.wri.org/datatables/index.cfm	Mondial	Volontaire	Public
GRID-Arendal	Fournir des informations sur l'environnement, les communications et les services de création de capacités. http://maps.grid.no/	Mondial	Volontaire	Public

Initiative	Objectifs	Niveau	Engagement	Public
Initiatives d'évaluation économique et sociale				
Indicateurs du développement humain	Fournir sur le bien-être humain les données les plus fiables, significatives et comparables dans tous les pays. http://www.wri.org/statistics/undp.htm	Mondial	Volontaire	Public
Programme international géosphère-biosphère	Décrire et comprendre les processus physiques, chimiques et biologiques interactifs qui régissent l'ensemble du système planétaire, l'environnement unique en son genre qui donne la vie, les changements survenant dans ce système et la manière dont ils sont déterminés par les actions humaines. http://www.igbp.kva.se/cgi-bin/php/frameset.php	Mondial	Volontaire	Public
EIONET (Réseau européen d'information et d'observation de l'environnement)	Fournir les informations nécessaires pour la prise de décisions visant l'amélioration de l'état de l'environnement en Europe et de l'efficacité des politiques environnementales européennes. http://www.eionet.eu.int/	Mondial	Volontaire	Public
PAM (Programme alimentaire mondial)	Répondre aux besoins d'aide en cas d'urgence et appuyer le développement économique et social en plaçant la faim au centre du programme international, et en promouvant des politiques, stratégies et opérations qui favorisent directement les pauvres et ceux qui ont faim . http://www.wfp.org/	Mondial	Volontaire	Public

Annexe 2: Certains des acteurs les plus importants s'intéressant à la gestion durable des forêts et à l'environnement.

Organisation	Mandat/Buts	Portée	Catégorie
OAB (Organisation africaine du bois)	Promouvoir la gestion durable des forêts dans les Etats membres de l'OAB http://www.fao.org/forestry/foris/webview/forestry2/index.jsp?geold=0&langld=1&siteld=4462	Afrique	Formulation de politiques et planification
CFAN- ACDI (Réseau de conseillers forestiers de l'Agence canadienne de développement international)	Stimuler la réflexion sur les questions forestières internationales et fournir aux utilisateurs d'Internet la possibilité de connaître les mesures de développement prises par l'ACDI pour faire face aux dangers qui menacent les forêts du monde. http://www.rcfa-cfan.org/	Mondiale	Réseau forestier
GCRAI (Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale)	Réaliser la sécurité alimentaire durable et réduire la pauvreté dans les pays en développement par la recherche scientifique et des activités de recherche en matière d'agriculture, forêts, pêches, politiques et environnement. http://www.cgiar.org/	Mondiale	Organisation de recherches
CIFOR (Centre pour la recherche forestière internationale)	Contribuer au bien-être durable des populations des pays en développement, notamment dans les tropiques, par la recherche collective, stratégique et appliquée et en promouvant le transfert et l'adoption de technologies et de systèmes sociaux nouveaux et appropriés pour le développement national. http://www.cifor.cgiar.org/	Mondiale	Organisation de recherches
UICN-PCF (Union mondiale pour la nature, Programme de conservation des forêts)	Influencer, encourager et aider les sociétés du monde entier à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et faire en sorte que l'utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable. http://www.iucn.org/ http://www.iucn.org/themes/fcp/home.html	Mondiale	Formulation de politiques environnementales et promotion
PCF (Partenariat de collaboration sur les forêts)	Appuyer le travail du FNUF en promouvant la gestion, la conservation et la mise en valeur durable de tous les types de forêts, et renforcer l'engagement politique à cette fin. http://www.fao.org/forestry/foris/webview/cpf/index.jsp?siteld=1220&langld=1	Mondiale	Réseau d'information sur les forêts
Earthwatch-	Coordonner, harmoniser et catalyser les activités d'observation de l'environnement parmi toutes les institutions des Nations Unies à des fins d'évaluation intégrée. http://www.earthwatch.org/index.htm	Mondiale	Réseau sur l'environnement
CE-CRC (Commission européenne, Centre de recherche conjointe)	Assurer un appui scientifique et technique adapté aux utilisateurs pour la conception, la formulation, la mise en oeuvre et le suivi des politiques de l'UE. http://www.jrc.cec.eu.int/	Régionale	Formulation de politiques
ECOSOC (Conseil économique et social des Nations Unies)	Promouvoir de meilleurs niveaux de vie, le plein emploi, et le progrès économique et social ; identifier des solutions pour les problèmes internationaux économiques, sociaux et sanitaires ; favoriser la coopération internationale culturelle et éducationnelle; et encourager le respect universel des droits humains et des libertés fondamentales. http://www.un.org/esa/coordination/ecosoc/about.htm	Mondiale	Formulation de politiques
EDC (EROS (Earth Resources Observations Systems) Data Centre)	Gestion des données, mise au point de systèmes et recherches sur le terrain pour l'U.S. Geological Survey's (USGS) National Mapping Division accessibles aux scientifiques, aux gestionnaires et aux utilisateurs techniques.. http://eo1.usgs.gov/	Mondiale	Centre de base de données
AEE (Agence	Fournir aux décideurs les informations nécessaires pour prendre	Europe	Réseau

Organisation	Mandat/Buts	Portée	Catégorie
européenne pour l'environnement)	des décisions rationnelles et efficaces en vue de protéger l'environnement et appuyer le développement durable. http://org.eea.eu.int/		d'information
ASE (Agence spatiale européenne)	Assurer le développement de la capacité spatiale européenne et faire en sorte que les investissements dans l'espace continuent de procurer des avantages aux populations d'Europe. http://www.esa.int/esaCP/index.html	Europe	Organisation de recherches
ETC/LC (European Topic Centre on Land Cover)	Fournir aux utilisateurs des données satellitaires sur la couverture végétale, dans une perspective européenne, avec des données exactes qui correspondent aux besoins d'un large éventail d'applications comme la surveillance de l'environnement, les évaluations de la biodiversité, la création de corridors écologiques, les inventaires des ressources naturelles, les évaluations de l'impact sur l'environnement, etc. http://www.lantmateriet.se/index.eng.htm	Europe	Réseau d'informations sur l'environnement
RERFT (Réseau européen de recherche forestière tropicale)	Promouvoir la participation des experts européens aux recherches sur la conservation et l'utilisation rationnelle des forêts et des terres boisées dans les pays tropicaux et subtropicaux. http://www.etfrn.org/etfrn/	Europe	Réseau d'information sur les forêts
FAO-Département des forêts	Assurer la formulation de politiques, stratégies et directives et fournir des services consultatifs et techniques à ses membres; recueillir, analyser et diffuser des informations relatives à ses domaines de compétence. http://www.fao.org/forestry/index.jsp?lang=1	Mondiale	Réseau d'information sur les politiques et la planification forestières
FAO-COFO (Comité des forêts de la FAO)	Identifier de nouvelles politiques et questions techniques, chercher des solutions et conseiller à la FAO et à d'autres la prise de mesures appropriées http://www.fao.org/forestry/index.jsp	Mondiale	Formulation de politiques et réseau forestier
FAO-Commissions régionales des forêts	Promouvoir des technologies respectueuses de l'environnement et économiquement rentables et encourager la formulation de politiques adaptées et conformes à l'évolution des forêts au niveau régional. http://www.fao.org/forestry/index.jsp?lang=1	Régionale	Réseau de formulation des politiques et de planification
AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique)	Aider ses Etats membres, dans le cadre de ses objectifs sociaux et économiques, à planifier et utiliser la science et les technologies nucléaires à des fins pacifiques, y compris la production d'électricité, et faciliter le transfert de ces technologies et connaissances aux pays en développement d'une manière viable. http://www.iaea.org.at/	Mondiale	Organisation de science et technologie
IIED (Institut international pour l'environnement et le développement)	Promouvoir des modèles durables de développement au niveau mondial http://www.iied.org/aboutiied/index/html	Mondiale	Organisation de recherche et de formulation de politiques
IIDD (Institut international pour le développement durable)	Formuler des recommandations sur le commerce et les investissements internationaux, les politiques économiques, le changement climatique, les mesures et indicateurs, et la gestion des ressources naturelles pour rendre durable le développement. http://www.iisd.ca/	Mondiale	Réseau de formulation de politiques et d'information
OIT (Organisation internationale du travail)	Promouvoir la justice sociale, et les droits humains et au travail reconnus au plan international. http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/sectors/forest.htm	Mondiale	Droits humains
INBio (Instituto Nacional de Biodiversidad, Costa Rica)	Promouvoir une nouvelle prise de conscience de la valeur de la biodiversité, et par là même, assurer sa conservation et son utilisation pour améliorer la qualité de la vie. http://www.inbio.ac.cr/en/	Costa Rica	Organisation de recherche
INPE (Institut national de recherche spatiale)	Surveiller la forêt ombrophile amazonienne du Brésil par satellite http://www.dgi.inpe.br/	Brésil	Surveillance
CIC (Centre	Soutenir les économies en développement et en transition, et	Mondiale	Agence de

Organisation	Mandat/Buts	Portée	Catégorie
international du commerce, Centre des Nations Unies pour le commerce et le développement, et Organisation mondiale du commerce	notamment leur secteur industriel, dans les efforts qu'ils font pour réaliser leur plein potentiel de développement des exportations et d'amélioration des opérations d'importation, notamment le développement du produit et du marché; établissement de services de soutien au commerce; information sur le commerce; valorisation des ressources humaines; gestion des échanges commerciaux internationaux; évaluation des besoins, et conception de programmes pour la promotion du commerce. http://www.intracen.org/menus/itc.htm		coopération technique ou développement du commerce
OIBT (Organisation internationale du bois)	Promouvoir le développement durable par la gestion, l'utilisation et la conservation rationnelles des forêts tropicales http://www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pagelId=225	Mondiale	Formulation de politiques, base de données
IUFRO (Union internationale des instituts de recherches forestières)	Promouvoir la coopération internationale en matière de recherches sur les forêts et les produits forestiers. http://iufro.boku.ac.at/	Mondiale	Réseau de coopération scientifique
ODI-FPEG (Overseas Development Organisation, Forest Policy and Environment Group)	Modeler les processus de changement dans les politiques forestières tropicales de façon à améliorer les moyens de subsistance et le bien-être des pauvres tributaires de la forêt, tout en assurant l'avenir à long terme des ressources forestières. http://www.odifpeg.org.uk/	Mondiale	Formulation des politiques
OCDE – Environnement (Organisation de coopération et de développement économiques)	Fournir aux gouvernements une base analytique pour formuler des politiques qui soient efficaces et rentables, y compris par des examens de la performance du pays, la collecte de données, l'analyse des politiques, les projections et la modélisation et la mise au point d'approches communes http://www.oecd.org/department/0,2688,fr_2649_33713_1_1_1_1,1,00.html	Mondiale	Réseau d'information sur l'environnement
OCDE-CAD (Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement)	Accroître l'efficacité des efforts communs des principaux bailleurs de fonds bilatéraux visant le développement durable en se concentrant sur la manière dont la coopération internationale pour le développement contribue à la capacité des pays en développement de participer à l'économie mondiale, et à celle des populations de surmonter la pauvreté et de participer pleinement à leurs sociétés. http://www.oecd.org/department/0,2688,fr_2649_33721_1_1_1_1,1,00.html	Mondiale	Réseau d'information
TBI (Tropenbos International)	Faciliter la formulation et l'organisation de programmes de recherche et de développement participatifs, centrés sur les objectifs et pluridisciplinaires pour répondre aux besoins des responsables des politiques et des utilisateurs de la forêt. http://www.tropenbos.nl/	Mondiale	Organisation de recherches
<u>RIC</u> (Centre d'information sur les forêts ombrophiles)	Protéger les forêts ombrophiles restantes dans le monde et les populations autochtones qui en sont tributaires, et appuyer des campagnes et projets pour la protection des forêts ombrophiles, tout en reconnaissant les aspirations légitimes au développement de habitants des forêts ombrophiles. http://www.rainforestinfo.org.au/aboutthe.htm	Mondiale	Promotion
Forum sur les forêts tropicales du Royaume-Uni	Renforcer la cohérence et l'efficacité des actions britanniques en faveur de l'utilisation durable et de la conservation des forêts et terres boisées dans les pays tropicaux, au profit de leurs populations et pour les valeurs environnementales mondiales des forêts. http://www.forestforum.org.uk/	Mondiale	Réseau d'information sur les forêts tropicales
PNUD (Programme des Nations Unies pour le	Aider le système des Nations Unies et ses partenaires à accroître la prise de conscience et suivre les progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté, de la faim, des maladies, de	Mondiale	Réseau d'information

Organisation	Mandat/Buts	Portée	Catégorie
développement)	l'analphabétisme, de la dégradation environnementale et de la discrimination contre les femmes, tout en fournissant aux pays les connaissances et ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs http://www.undp.org/		
UN-DDD (Division du développement durable des Nations Unies)	Fournir des services à la Commission du développement durable pour la suite à donner à la mise en oeuvre d'Action 21, et du Plan de réalisation du Sommet mondial sur le développement durable. http://www.un.org/esa/susdev/		Réseau de formulation de politiques et d'information
ONU/CEE (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe)	Encourager la coopération économique entre ses Etats membres en réalisant des analyses économiques et en fournissant des informations sur les établissements humains et l'environnement, les statistiques, l'énergie durable, le commerce, l'industrie, le développement des entreprises, le bois et le transport grâce à l'analyse des politiques, la mise au point de conventions, règlements et normes et l'assistance technique. http://www.unece.org/	Europe et Amérique du Nord	Elaboration de politiques
PNUE-DCE (Programme des Nations Unies pour l'environnement, Division des conventions sur l'environnement)	Identifier des synergies et promouvoir la collaboration entre accords internationaux, et favoriser les liens entre le programme et les activités du PNUE et ceux des conventions http://www.unep.ch/conventions/	Mondial	Réseau sur l'environnement
FNUF (Forum des Nations Unies sur les forêts)	Promouvoir la gestion, la conservation et la mise en valeur durable de tous les types de forêts, et renforcer l'engagement politique à long terme à cette fin. http://www.un.org/esa/forests/index.html	Mondiale	Formulation de politiques
FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population)	Financer des programmes sur la population et la santé génésique, et aider les gouvernements des pays les plus pauvres du monde, et d'autres pays qui en ont besoin, à formuler des politiques et stratégies concernant la population à l'appui du développement durable http://www.unfpa.org/about/index.htm	Mondiale	Formulation de politiques et planification
UN-Habitat (Programme des Nations Unies pour les établissements humains)	Promouvoir des villes qui soient viables socialement et écologiquement dans le but de fournir à tous un abri adéquat. http://www.unhabitat.org/	Mondiale	Assistance au développement
HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)	Guider et coordonner les actions internationales visant à protéger les réfugiés et à résoudre leurs problèmes au niveau mondial, notamment de sauvegarder les droits et le bien-être des réfugiés. http://www.unhcr.ch/cgi-bin/texis/vtx/home	Mondiale	Droits humains
UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)	Assurer la satisfaction des nécessités de base des enfants et des femmes, ainsi que la protection de leurs droits humains fondamentaux http://www.unicef.org/	Mondiale	Droits humains
ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel)	Améliorer les conditions de vie des populations et promouvoir la prospérité mondiale par l'offre de solutions adaptées pour le développement industriel viable des pays en développement et des pays en transition. http://www.unido.org/	Mondiale	Formulation de politiques et planification
PROFOR (Programme sur les forêts du PNUD)	Fournir aux pays participants des mesures concrètes de création de capacités pour favoriser l'élaboration de stratégies nationales de gestion améliorée des forêts, et créer une base et des instruments conceptuels pour réaliser la gestion durable des forêts. http://www.profor.info/	Mondiale	Assistance au développement
PROE (Programme régional océanique de	Promouvoir la coopération dans le Pacifique Sud et fournir une assistance visant à protéger et améliorer son environnement, et	Pacifique Sud	Réseau de l'environnement

Organisation	Mandat/Buts	Portée	Catégorie
l'environnement)	assurer le développement durable pour les générations présentes et futures. http://www.sprep.org.ws/programme/programme/htm		
UNSD (Division des statistiques des Nations Unies)	Elaborer des statistiques tirées de nombreuses sources internationales et produire des mises à jour mondiales ; assurer un accès libre à des bases de données mondiales choisies, y compris les indicateurs du millénaire, le jeu de données sur les indicateurs sociaux et, en collaboration avec le Groupe de travail intergouvernemental sur l'avancement des statistiques de l'environnement, des indicateurs de l'environnement. http://unstats.un.org/unsd/	Mondiale	Bases de données d'information
WCFSD (Commission mondiale sur les forêts et le développement durable)	Réaliser la réforme des politiques afin de réconcilier les objectifs économiques et environnementaux pour la gestion durable des forêts du monde http://www.iisd.org/wcfsd/	Mondiale	Formulation de politiques
WCMC Centre mondial de surveillance de la conservation)	Promouvoir la prise de décisions judicieuses et un avenir durable en fournissant des informations sur la conservation et la gestion durable du monde vivant. http://www.wcmc.org.uk/	Mondiale	Réseau d'information
OMS (Organisation mondiale de la santé)	Permettre à toutes les populations d'atteindre le niveau le plus élevé possible de santé, défini comme l'état de bien-être physique, mental et social complet et non simplement l'absence de maladies ou d'infirmités. http://www.who.int/en/	Mondiale	Assistance au développement
Banque mondiale/Fonds mondial pour la nature	Réduire de manière significative le taux de perte et de dégradation de tous les types de forêts en promouvant la conservation des forêts et les bonnes pratiques de gestion forestière reconnues au plan international http://lnweb18.worldbank.org/essd/envext.nsf/80ByDocName/WhatistheAlliance	Mondiale	Planification et gestion forestières
Forum économique mondial	Réunir les responsables mondiaux de toutes les conditions sociales pour entreprendre des activités économiques et sociales qui amélioreront la santé du monde. http://www.weforum.org/	Mondiale	Réseau pour le développement
WRI (Institut mondial pour les ressources)	Trouver des solutions pour protéger la terre et améliorer les niveaux d'existence des populations en protégeant les systèmes vivants de la planète, en améliorant l'accès à l'information, en créant des entreprises et occasions viables, et en renversant la tendance au réchauffement du globe. http://www.wri.org/	Mondiale	Recherche et formulation de politiques
WWF (Fonds mondial pour la nature)	Mettre fin à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les êtres humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique de la terre, en garantissant que l'utilisation de ressources naturelles renouvelable est viable, et en promouvant la réduction de la pollution et du gaspillage. http://panda.org/about_wwf/ http://panda.org/about_wwf/what_we_do/forests/index.cfm/index.cfm	Mondiale	Formulation de politiques et promotion

FAO/OIBT
Consultation d'experts sur les critères et indicateurs
pour l'aménagement durable des forêts

Document de travail No 2

Termes et définitions relatifs aux critères et indicateurs
de l'aménagement durable des forêts

Par

Ewald Rametsteiner
Expert en économie sociale
Institute of Forest, Environment and Natural Resources Policy
University of Natural Resources and Applied Life Sciences
Feistmantel Str. 4; A-1180 Vienna
Austria
Tel.: 43-1- 47 654 4418; Fax: 43-1- 47 654 4407
E-mail: ewald.rametsteiner@boku.ac.at

Organisé par le
Bureau de gestion des forêts
Ministère de l'environnement et des ressources naturelles
Philippines
Et co-financé par la FAO et l'OIBT

2 - 4 mars 2004; Cebu City, Philippines

Sigles et abréviations

ADF	Aménagement durable des forêts
CCD	Commission du développement durable des Nations Unies
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCP	Classification centrale des produits
CCT	Comité consultatif technique
CDB	Convention pour la diversité biologique
CDD	Commission du développement durable
C et I	Critères et indicateurs
CICI	Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
CIRAF	Centre international pour la recherche en agroforesterie
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CITI	International Standard Classification of all economic activities
COP	Conférence des parties (COP 5 = 5 ^{ème} COP)
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COFO	Comité des forêts
CPF	Partenariat de collaboration sur les forêts
CTCI	Classification type pour le commerce international
DFAS	Initiative des forêts sèches en Asie sur les critères et indicateurs
DZAF	Processus sur les critères et indicateurs pour les forêts dans les zones sèches d'Afrique
ECOSOC	Conseil économique et social
EUROSTAT	Bureau statistique de la Communauté européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FEF	Fonds pour l'environnement mondial (de la Banque mondiale)
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
FRA	Evaluation des ressources forestières (coordonné par la FAO) (ERF)
GFRA	Evaluation des ressources forestières mondiales
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIF/FIF	Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts
ISCI	Séminaires internationaux sur les critères et indicateurs
ITTA	Accord international sur les bois tropicaux
IUFRO	Union internationale des instituts de recherches forestières
MAR	Suivi, évaluation et report
MCPFE	Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe
MPCI	Processus de Montréal sur les critères et indicateurs
NEP	Processus du Proche-Orient sur les critères et indicateurs
NU	Nations Unies
OAB	Organisation africaine du bois
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUE-WCMC	PNUE-Centre mondial de surveillance de la conservation
SH	Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises
SICI	Séminaire international sur les critères et indicateurs
TBFRA	Evaluation des ressources forestières des zones tempérées et boréales
UICN	Union mondiale pour la nature
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UNECE	Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
UNSD	Division des statistiques des Nations Unies
WWF	Fond mondial pour la nature

TERMES ET DEFINITIONS RELATIFS AUX CRITERES ET INDICATEURS DE L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS: Progrès, problèmes et moyens de progresser

Ewald Rametsteiner

Remerciements

L'auteur remercie très sincèrement Roberts Hendricks, Tiina Vahanen, Steve Johnson, Susan Braatz et Froylán Castañeda pour leurs examens et précieux commentaires sur une version précédente de ce document, ainsi que Don Wijewardana et Mike Fullerton pour leurs discussions approfondies concernant le thème du document.

1. INTRODUCTION

Ce document met en exergue la nécessité d'harmoniser les termes et définitions sur les critères et indicateurs (C et I) d'aménagement durable des forêts (ADF). Il résume les activités qui ont été réalisées jusqu'à nos jours, identifie les domaines actuels qui requièrent des efforts supplémentaires et propose des moyens d'aller de l'avant. Le document conclut en disant que la majorité des efforts d'harmonisation ont été réalisés sur 40 ans, et des progrès louables ont été réalisés dernièrement. Malgré tout, il a un plus fort besoin pour de réelles avancées dans le domaine de l'harmonisation – à ne pas confondre avec la standardisation – des définitions, les pays pouvant vraiment en tirer des bénéfices considérables.

Les variations de termes et définitions sur les forêts et leurs significations sont infinies. De nombreux facteurs en sont la cause comme la variété des conditions écologiques où les forêts se sont reproduites, leurs différentes gestions pratiques et la manière selon laquelle l'administration des forêts est organisée par les institutions publiques. De plus, la variété des termes et définitions reflète le niveau complexe de perceptions de l'utilité des nombreuses caractéristiques mineures ou majeures des forêts pour les différentes parties de la société et de leur développement sur le temps. Il existe donc des douzaines de définitions, même pour les termes les plus basiques comme «forêt» et «arbre».

Différentes définitions d'un et seul même terme de base peuvent souvent être trouvées dans le même pays. Ces différents termes et définitions sont utilisés par différentes institutions pour différents objectifs au niveau local, régional ou national. Les définitions développées localement comportent habituellement des caractéristiques spécifiques de l'environnement écologique ainsi que socioéconomique dans lesquels elles sont utilisées. Cependant, les définitions utilisées dans un pays ont souvent évoluées sur de longues périodes jusqu'au changement du rôle des forêts dans la société actuelle. A l'échelle internationale, la divergence entre les termes et définitions ajoute simplement une dimension supplémentaire aux caractéristiques nationales.

Au cours des années 80 et 90, l'intérêt de l'opinion publique internationale et des politiques pour les questions forestières a fortement augmenté. L'Accord international sur les bois tropicaux (ITTA) a été signé en 1983 comme un traité international. Depuis les années 90, les gouvernements ont signé toute une série de conventions, protocoles et accords sur différents aspects concernant les forêts. La Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement (CNUED), les Principes forestiers et les chapitres de l'Agenda 21 relatifs aux forêts contiennent des spécifications du terme «aménagement durable des forêts» sans se référer spécifiquement à ce terme. Le Chapitre 11 de l'Agenda 21 du CNUED appelle à formuler des critères et directives pour la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. De même que la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCNUD) ainsi que la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC).

Après le CNUED, les processus régionaux pour développer des critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts ont joué un rôle extrêmement important en améliorant la

signification du terme aménagement durable des forêts et la multitude d'aspects compris dans ce terme, à tous les niveaux, en plus du travail réalisé par les forums internationaux listés ci-dessus. Certains de ces processus, comme l'Organisation internationale du bois tropical (OIBT) en 1991, ou la Conférence ministérielle sur la protection des forêts européennes (MCPFE) en 1993, ont donné une définition spécifique du terme «ADF». Les neuf processus existants ont contribué à une nouvelle et meilleure compréhension de ce qu'implique l'aménagement durable de tous les types de forêts.

Vu les origines, contextes et objectifs variés des définitions sur les forêts, il n'est pas surprenant qu'elles divergent dans et entre les pays, entre les conventions internationales et les processus régionaux, et selon les époques. Cette abondance de termes et définitions au niveau international rend extrêmement difficiles les échanges internationaux et le report de données. Cela n'entraîne pas seulement des interprétations différentes de la même définition, mais gêne concrètement la communication et rend plus difficile la compréhension de tous les partenaires impliqués. Cela a aussi pour conséquences:

- d'augmenter les coûts des évaluations;
- de dupliquer les efforts et créer des chevauchements dans le report des données;
- de créer des incohérences entre les différents reports sur le même sujet, pour différentes institutions, ce qui rend leur interprétation difficile;
- la mauvaise interprétation des données;
- augmente les charges de coordination;
- induit des retards dans le report des données et les négociations internationales;
- des ambiguïtés dans l'interprétation;
- les données ne sont pas compatibles et on ne peut pas en faire la somme.

2. OBJECTIF DU DOCUMENT

L'objectif de ce document est de:

- décrire les besoins et intérêts de trouver un consensus international sur l'harmonisation des définitions;
- décrire et revoir les activités relatives aux termes et définitions dans les forums internationaux dont le Partenariat de collaboration sur les forêts (CPF), le processus sur l'harmonisation des définitions sur les forêts et les processus s'y rapportant conduit par la FAO, L'évaluation des ressources forestières (FRA);
- décrire et réexaminer les progrès sur l'harmonisation des définitions;
- faire des suggestions sur la manière d'assurer l'usage de ces définitions par pays/processus;
- faire des conclusions et des recommandations.

Normalement, le document devrait contribuer à améliorer la compréhension commune des concepts, termes et définitions relatifs aux critères et indicateurs ainsi qu'à l'identification des approches communes, des méthodes et protocoles pour la collecte, le stockage et la diffusion des données.

Les termes clé relatifs à l'harmonisation sont définis ci-dessous à partir des travaux de Puustjärvi et Simula (2002), qui se sont eux-mêmes basés sur les définitions du FRATB de 2000. Il faut noter la différence importante entre harmonisation et standardisation (voir Tableau 1).

Tableau 1: Définitions des termes clé sur l'harmonisation

<i>Harmonisation</i>	Faire que les définitions existantes qui traitent du même ou d'un concept très proche, soient comparables et cohérentes.
<i>Comparabilité des définitions</i>	Les définitions se présentent sous forme de séries, leurs différences peuvent donc être identifiées et les données basées sur une définition peuvent être converties pour répondre au besoin d'une autre définition se rapportant à un thème identique.
<i>Compatibilité des définitions</i>	Les définitions s'accordent les unes par rapport aux autres, elles sont appropriées et non conflictuelles entre elles.
<i>Cohérence des définitions</i>	Accords internes des différents éléments de définitions, ou entre les systèmes de définitions.
<i>Standardisation</i>	Utilisation des mêmes définitions pour un concept, dans différents

	contextes, ou utiliser les mêmes règles pour les définitions élaborées localement.
--	--

(Source: Puustjärvi E. et Simula M. 2002)

3. INTÉRÊTS ET BESOINS DE TROUVER UN CONSENSUS INTERNATIONAL SUR L'HARMONISATION DES DÉFINITIONS DES C ET I DE L'ADF

3.1 Intérêt d'harmoniser les termes et définitions pour les pays

Développer et appliquer des termes, définitions et classifications sur les forêts compatibles au niveau international en relation aux programmes constitue depuis longtemps une forte priorité pour les pays, les institutions et les personnes: les botanistes ont exploré - et explorent encore – les plantes et espèces animales vivantes des forêts et les classifient selon des systèmes de classification mondiaux dont les bases proviennent souvent d'un système originellement développé par Linné au 18^{ème} siècle. Son système pour nommer, ordonner et classer les organismes constitue une référence standard depuis plus de 200 ans maintenant. Les écologistes, les géologues, les climatologues et beaucoup d'autres scientifiques de multiples disciplines ont aussi plus ou moins développé des systèmes de classification internationale sur ou utilisés dans les sciences forestières. Ces termes et systèmes de classification harmonisés à l'échelle mondiale ont représenté un bénéfice indiscutable pour tous. Ils ont fortement réduit l'ensemble des coûts de coordination et de communication pour tous, tant au niveau local qu'international.

En fait, les pays font partie de ceux qui bénéficient le plus de l'harmonisation des termes et définitions au niveau international. L'évolution des termes et des définitions non harmonieuses pour chacune des évaluations mondiales des ressources forestières entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'alimentation (FAO) depuis 1947, ainsi que les nombreuses autres évaluations régulières des forêts, qu'elles soient nationales ou internationales, comportent un coût élevé pour les pays. La collecte globale de l'information sur les caractéristiques et l'étendue des forêts au niveau mondial, basé plus ou moins largement sur les termes et définitions reconnus, a actuellement une histoire qui date de presque 100 ans, avec la première évaluation mondiale réalisée par les Etats-Unis en 1910. La FAO, fondée en 1945, a entrepris ses premières évaluations des ressources forestières (FRA) en 1947 et depuis, réalise le FRA tous les 10 ans. La FAO prépare actuellement une mise à jour pour 2005 et l'élaboration de six évaluations mondiales des ressources forestières pour 2010. Cependant, comme les termes et définitions employés dans les évaluations mondiales entreprises par la FAO, sur plusieurs décennies, ont évolué d'évaluation à évaluation, un des bénéfices les plus importants de ces évaluations répétées a été perdu: celui de détecter et évaluer les changements des caractéristiques clé des forêts sur le temps, y compris la mesure des progrès d'aménagement durable des forêts.

Si l'harmonisation mondiale des termes et définitions clé avait été réalisable en 1947, la valeur des données collectées aurait alors été considérablement augmentée à chaque évaluation suivante. Les pays devraient disposer de classifications qui montrent les évolutions et les tendances sur les aspects clé relatifs aux forêts et les progrès effectués par rapport à l'aménagement durable des forêts. En fait, la situation est différente. Très peu ou aucune classification ne peut être réalisée avec sérieux sur tous les secteurs des forêts sur la base des données internationales du FRA. Les données collectées par le passé sont donc des exercices de collecte des données aujourd'hui largement inutilisables. Ce qui met du temps à mettre en place sont les pratiques (avec le délais pour qu'elles soient reconnues dans de nombreux pays), pour faire de l'harmonisation des termes et définitions une priorité et que ceux-ci ne changent pas avec les différentes évaluations, ce qui n'a pas encore été réalisé au niveau international.

Des termes et définitions cohérents et harmonisés empêcheraient les problèmes évoqués dans l'introduction, réduiraient les défauts et le coût de la collecte des données pour les pays:

- bénéfices accrus sur le temps avec la capacité à utiliser les données collectées auparavant pour effectuer des séries sur le temps, détecter les changements et identifier les tendances au niveau national et international;
- accroître et multiplier l'utilisation des données collectées au niveau national;
- augmenter les valeurs des données compatibles avec et dans une partie d'un cadre multinational plus large;

- accroître l'influence des institutions de collecte des données locales et institutions de financement si un cadre international existe;
- coûts et efforts réduits pour la collecte et la compilation des données ou de l'ajustement entre les différentes informations non compatibles et les données requises et selon certains formats;
- habilité plus grande à profiter de la recherche et des développements méthodologiques et de la collecte des données cohérentes pour les pays;
- habilité plus grande à bénéficier des données collectées par un autre pays, y compris pour les comparaisons des situations nationales dans un large contexte international;
- accroître les possibilités de collaborer en partageant les données (par exemple, sur les écosystèmes), au delà des frontières administratives.

Les progrès dans l'harmonisation des termes et définitions devraient aussi faciliter et contribuer au travail des pays collaborant aux processus des C et I régionaux et internationaux alors que les institutions internationales pourraient réduire leurs efforts de collecte des données et de report pour le processus, ce qui réduirait les difficultés pour les reports nationaux et les processus qui n'utilisent pas encore les C et I. Quant aux institutions internationales, elles auraient une meilleure capacité à répondre plus rapidement aux demandes nationales et à la communauté internationale, de façon plus précise et à moindres coûts et efforts.

Les bénéfices potentiels de l'harmonisation des termes et définitions doivent être visibles pour les pays. Il est important d'insister sur la nécessité d'une compréhension commune et donc que l'harmonisation entre les définitions sur les forêts des termes clé utilisés par les différents processus et instruments internationaux est apparue à tous les niveaux, du local à l'international.

3.2 Besoins d'harmonisation des définitions des C et I de l'ADF

Le besoin d'une compréhension commune et donc d'une harmonisation des définitions et des termes clé sur les forêts utilisés par les différentes institutions est apparu à tous les niveaux, du local au niveau international. Les besoins en information et pour la collecte des données, le suivi, l'évaluation et le report au niveau national ainsi qu'entre les pays, évoluent sur le temps, de nouvelles questions émergent avec de nouveaux besoins d'information, de communication et de coordination. Une adaptation respectueuse de l'information et des systèmes de collecte des données et protocoles, et termes et définitions les concernant, sont assez fréquents et la fréquence d'adaptation de ces systèmes et protocoles s'est accrue dans la majorité des pays, durant la dernière décennie.

L'amélioration des inventaires nationaux et de la collecte des données constitue le point de référence de toutes les collectes de données internationales et, de plus, les politiques nationales offrent le contexte pour les processus de politique internationale. Néanmoins, ces deux domaines doivent souvent tenir compte d'intérêts et objectifs très différents et des besoins en information très spécifiques. Cependant, les demandes d'information internationales ne sont pas une fin en soit mais la conséquence des engagements des pays à résoudre les problèmes communs sur les forêts et les besoins qui sont reconnus internationalement. Les pays qui sont engagés dans la résolution des ces problèmes sont aussi engagés dans le report des données pour ces deux objectifs et les changements dans les forêts et les conditions sociales et économiques. L'expérience montre aussi que les pays prennent souvent en considération les apports des initiatives internationales sur la clarification et l'harmonisation des termes, concepts et classifications lorsqu'ils revoient leurs spécificités nationales ou même lorsqu'ils commencent à les adapter au niveau national sur la base des progrès réalisés au niveau international.

La conservation et l'aménagement approprié des ressources forestières sont devenues une question mondiale. Les données mondiales comme celles fournies par l'Evaluation des ressources forestières mondiales de la FAO et les autres ont été importantes et nécessaires pour établir une base à partir de laquelle les pays et la communauté internationale puissent prendre des décisions. Cependant, spécialement durant la dernière décennie, de multiples conventions internationales ont été élaborées pour traiter des différents aspects sur les forêts, ce qui demande des données de base pour évaluer l'efficacité des différents engagements et actions. La multitude des données requises, l'augmentation de fréquence des demandes d'information et la croissance du nombre d'organisations qui ont besoin de ces données fait que de nombreux organismes internationaux ont exprimé la nécessité d'harmoniser les concepts, termes et définitions et de rationaliser les reports de données. Ce besoin a

été explicitement exprimé par le Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF), le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF, 2001).

Le GIF et le FIF ont tous les deux attiré l'attention sur la nécessité de garantir une compréhension internationale commune des concepts, termes et définitions clé sur les forêts, dans le but de faciliter l'harmonisation et de rationaliser les données et les informations requises par les organisations et instruments internationaux. Les propositions 109, 111 et 115 du GIF traitent spécialement des C et I pour travailler sur la compréhension internationale par tous des concepts, des termes et définitions essentiels utilisés dans les C et I de l'ADF. Une synthèse des propositions pour action du GIF/FIF sur les concepts, la terminologie et les définitions, et leur degré de mise en œuvre comme ceux de 2001 est présentée dans le Tableau 2.

Le suivi, l'évaluation et le report constituent les principales fonctions du FNUF. Face à leur complexité, le FNUF a accepté de créer un groupe d'experts *ad hoc* pour développer des approches et mécanismes à leur sujet. Dans ses délibérations de décembre 2003, le groupe d'experts a renouvelé ses recommandations d'utiliser les C et I comme référence pour le report sur l'ADF au FNUF et pour utiliser les mécanismes de collecte des données existants, spécialement l'Evaluation des ressources forestières mondiales de la FAO et les processus des C et I dont le report a déjà été fait.

La 4^{ème} session du FNUF, en mai 2004, à Genève, a spécialement traité des définitions, des C et I et des questions s'y rapportant sur le suivi, l'évaluation et le report. Les rapports au Secrétaire général qui revoient les progrès réalisés dans ces domaines et proposent des moyens supplémentaires ont été préparés et devraient être disponibles en mars 2004.

Tableau 2 : Synthèse des propositions pour action du GIF/FIF relative aux concepts, à la terminologie et aux définitions, avec des précisions sur l'état de leur mise en œuvre par le FNUF2 (Source : FNUF, 2001)

La FAO doit formuler une série de définitions des termes clé acceptables au niveau international, à utiliser dans l'évaluation de toutes les catégories de forêts.	GIF 89(f)	Mis en œuvre (FRA 2000)
Le pays, les processus et les organisations internationales, en particulier la FAO et le PNUE, doivent réaliser des efforts pour avoir une compréhension internationale commune des concepts, termes et définitions essentiels utilisés dans les C et I de l'ADF.	GIF 109, 111, 115(d)	En cours
Revoir les cohérences de la terminologie utilisée dans la certification.	133(d)(v)	En cours
Initialement, le GIF a demandé à la FAO de développer une définition sur le faible couvert forestier; le FIF a ensuite invité le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), comme organisation chef de file pour cet élément du programme à accélérer l'élaboration de cette définition.	GIF 58(a); FIF 5	Progrès limités
Les pays travaillent sur une définition de plantation acceptée au niveau international, y compris grâce aux coopérations internationales.	FIF 122(a)	Mis en œuvre (FRA 2000)

Un autre besoin important s'est fait sentir chez les membres du CPF et leurs efforts pour rationaliser le report international a conduit à la création du groupe de travail du CPF sur la rationalisation des reports de données sur les forêts avec les sept organismes internationaux sur les forêts, y compris les secrétariats de la CDB, la CNUED et la CCNUCC. Le besoin le plus urgent d'harmoniser les termes, les définitions et les classifications est apparu lors de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto de la CCNUCC. Cependant, ce n'est pas l'initiative la plus appropriée où les C et I (ou les pays qui y collaborent) doivent être impliqués, spécialement concernant les termes et définitions sur les forêts, et les questions sur le carbone.

3.3 Comment assurer que les pays et les processus utilisent des termes et définitions harmonisés

Les termes et définitions harmonisés, reconnus dans les forums internationaux répondent aux contextes nationaux individuels et aux besoins nationaux. Cependant, l'expérience montre que sur le temps, les concepts, termes et définitions utiles au niveau international sont progressivement adoptés

et intégrés dans les contextes nationaux. Les différents pays impliqués dans les processus ont intégré le concept de C et I selon différents rythmes et intensités dans leurs politiques et contexte national. Alors que plusieurs pays jouent habituellement un rôle leader et ont adopté des concepts et des termes rapidement, certains pays ont fait peu d'efforts pour les adopter. Ce qui semble important est que ces pays soient persuadés des avantages et de l'utilité de les utiliser.

Cependant, l'adoption nationale de définitions harmonisées au niveau international est un processus à long terme, progressif et qui est réalisé selon les besoins et les capacités des pays. Ceux-ci sont, à juste titre, plus concernés par les besoins d'aménagement immédiat de leur forêt plutôt que par des besoins et spécifications sur des informations idéalement reconnues par tous. Il ne faut pas attendre des changements rapides dans les définitions nationales. Cependant, l'harmonisation des définitions internationales entre les organisations internationales est une forme de pression qui conduit les pays à réexaminer leurs spécificités nationales. Une adoption volontaire et graduelle des termes et concepts utilisés au niveau national devrait, à son tour, les inciter à adopter des définitions internationales sur le temps.

Il est au moins important de rendre les pays et les processus plus conscients des bénéfices de l'harmonisation internationale, avec des exemples de démonstration des réductions des charges et des coûts des rapports ou l'introduction du Questionnaire commun du secteur forestier de la FAO/UNECE/EUROSTAT/OIBT. Des études de cas comparant les coûts et les ressources nécessaires pour le rapport de tous les rapports à la place de reports de données effectués séparément pourraient aussi être réalisées.

Une des manières les plus importantes d'augmenter l'utilisation des termes et définitions harmonisés est d'impliquer le plus possible les pays et les experts nationaux dans les processus d'harmonisation des différentes initiatives internationales en cours. Un bel exemple de réussite est l'équipe de spécialistes de l'UNECE sur l'évaluation des ressources forestières dont les principaux correspondants nationaux ont été familiarisés avec l'état de leurs données forestières nationales et de leurs définitions. Le travail à partir de cet exemple du réseau des correspondants nationaux pour le FRA mondial a récemment été renforcé considérablement et une première formation des correspondants nationaux a été organisée en novembre 2003. Un autre mécanisme ayant remporté un vrai succès sont les réunions régulières de Kotka (Kotka I-IV), suivies par des experts nationaux et organisées pour évaluer les FRA passées et recommander l'amélioration des FRA à venir. Ce qui semble aussi utile est de promouvoir davantage de collaboration et d'échanges au niveau politique (C et I, représentants nationaux dans les forums internationaux) et technique (inventaires forestiers nationaux, correspondants nationaux pour le FRA) entre experts au niveau national et international.

Il est aussi important d'assurer que les pays et processus soient conscients des bénéfices à long terme de l'utilisation des C et I de l'ADF comme premier cadre pour le report des progrès de l'ADF, et le besoin et l'importance des termes et définitions harmonisés sur les C et I au niveau international. Cela contribuera à répondre aux attentes futures des pays capables de faire leur rapport sur l'ADF. Réduire l'incertitude sur les futurs développements réduira considérablement le risque de prendre de mauvaises décisions au niveau national et d'améliorer la bonne volonté des pays à adopter des termes et définitions harmonisés au niveau international. Cependant, comme il est dit plus haut, il semble plus important que les pays adoptent des concepts acceptés internationalement, comme les C et I de l'ADF, et les termes s'y reportant avec leurs définitions spécifiques.

Afin de réduire l'incertitude sur les termes utilisés dans les documents clé des forums internationaux sur les termes et définitions reconnus, utilisés pour les C et I de l'ADF, il faut qu'ils soient élaborés, promus et divulgués aussi largement que possible. Ils devraient donc être largement distribués et utilisés comme un document référence clé.

Une autre stratégie pour assurer que davantage de pays utilisent des termes et définitions harmonisés est de suivre des exemples. Le pays ou les processus des C et I qui utilisent déjà les C et I pour leur report devraient clairement communiquer les termes et définitions harmonisés qu'ils ont utilisés. Les pays collaborant aux reports se basant sur les C et I devraient spécifier leur utilisation des définitions harmonisées dans leurs rapports pour répondre à la demande explicite et soutenir les pays dans les autres processus de C et I, dans leurs efforts, alors qu'ils n'ont pas encore fait leur report. Les pays qui expriment leur intérêt pour recevoir une assistance internationale, que leurs systèmes et procédures de collecte de données nationales soient développés et améliorés (comme la clarification des termes, définitions et classifications dans un contexte national), devraient bénéficier d'une

assistance pour utiliser des termes harmonisés (voir par exemple l'initiative d'assistance nationale du FRA de la FAO). Une synthèse des suggestions sur la façon de promouvoir l'utilisation des termes et définitions harmonisés par pays est proposée dans le Tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3: Suggestions pour renforcer l'adoption de concepts, termes et définitions pour les pays.

- Assurer que les pays sont conscients de la nature, sur le long terme, de l'utilisation des C et I de l'ADF comme un concept clé, et donc des termes s'y rapportant.
- Assurer que les pays soient conscients des nombreux intérêts de bénéficier de termes et définitions plus harmonisés, et le coût à assumer si cela n'était pas fait.
- Assurer que les pays sont conscients des besoins pour améliorer les initiatives actuelles prises pour harmoniser les termes et définitions.
- S'assurer d'une forte participation des pays experts et d'une complète transparence dans le développement du processus de ce document clé sur l'harmonisation des termes et définitions.
- Elaborer un document clé international sur les termes et définitions harmonisés, le diffuser largement et promouvoir son adoption et application le plus possible.
- Suivre des exemples pour l'utilisation des termes et définitions harmonisés dans les reports nationaux et internationaux.
- Promouvoir les programmes d'assistance des pays qui en font la demande sur les systèmes et procédures de collecte de données dont la clarification des termes, définitions et classifications.

4. ACTIVITÉS DES FORUMS SUR LES TERMES ET DÉFINITIONS DES C&I DE L'ADF

4.1 Activités sur les termes et définitions dans et entre les processus des C&I

Plusieurs processus de C et I ont été très actifs pour développer de meilleurs concepts, termes, définitions clé communs et des classifications des pays participants aux C et I. L'OIBT, premier processus international à avoir développé les C et I de l'ADF, reconnaît la nécessité d'harmoniser les définitions dans les domaines suivants: (a) pour les critères et indicateurs et pour les reports nationaux sur les progrès sur l'ADF, en prenant en compte les besoins de report des différentes organisations; et (b) pour le développement en cours de directives pour la restauration des futaies dégradées, la gestion des forêts secondaires et la réhabilitation des forêts dégradées dans les régions tropicales (OIBT, 2003).

Dans les deux domaines, l'OIBT a été active dans le développement de concepts, termes et définitions communs. Au niveau national, elle a utilisé les formats de report pour les C et I de l'OIBT de l'ADF des forêts tropicales naturelles avec les questionnaires pour les reports de données correspondants pour les indicateurs au niveau national, ainsi que pour les indicateurs de niveau d'unité d'aménagement des forêts. Ce format de rapport a été élaboré sur la base de la décision de l'ITTC de 2000 qui a exhorté les pays membres à utiliser les C et I de l'OIBT pour le report sur les progrès réalisés pour Objectif année 2000 de l'OIBT.

Dans Objectif année 2000 de l'OIBT, les rapports utilisant les C et I se sont basés sur les définitions des termes des documents de référence suivants (Tableau 4).

Tableau 4: Principales références pour les termes et définitions utilisés par l'OIBT pour les reports de données pour Objectif année 2000 basés sur les C et I.

- Criteria and indicators for the conservation and sustainable management of temperate and boreal forests Montréal Process Technical Notes - Glossary of Terms, 12 novembre, 2000 (accepté par les pays du Processu de Montréal)
- Proposed definitions of selected terms related to the Montreal process criteria and indicators Draft 3.0, 25 septembre, 1996, Report of The Technical Advisory Committee (aide technique de travail)
- Summary of Portland Capacity Building Workshop Montréal Process Capacity Building Workshop, août 2001, Portland, Orégon, EU.

Pour le développement en cours des directives pour la restauration des futaies dégradées, l'aménagement des forêts secondaires et la réhabilitation des forêts dégradées des régions tropicales, des efforts spéciaux ont été réalisés pour élaborer des définitions sur les mots dégradation, restauration, réhabilitation et sur les différentes catégories de forêts: forêts primaires, forêts modifiées, forêts perturbées, forêts dégradées et forêts secondaires. Elles sont présentées dans l'Appendice 9 des Directives de l'OIBT pour la restauration, la gestion et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires (OIBT, 2002). Ces définitions ont aussi été harmonisées grâce à l'Initiative sur l'harmonisation des définitions sur les forêts de la FAO/GIEC/CIFOR/IUFRO/PNUÉ (voir le Chapitre 4.4.1).

La Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe a récemment conclu son troisième tour de report basé sur les C et I de l'ADF en publiant *The State of Europe's Forests 2003* – Le rapport sur l'aménagement durable des forêts en Europe du MCPFE (MCPFE, 2003). En 2003, le MCPFE a aussi conclu l'évaluation et l'amélioration de ses séries d'indicateurs de l'ADF avec l'adoption de séries améliorées pour les 44 pays européens participant au Processus du MCPFE. Les termes utilisés dans les séries de C et I du MCPFE sont définis dans le document référence Termes et définitions utilisés pour les indicateurs paneuropéens améliorés pour l'aménagement durable des forêts. Ces termes et définitions sont principalement basés sur les références suivantes (Tableau 5):

Tableau 5: Principaux documents de référence pour les termes et définitions utilisés par le MCPFE pour effectuer les reports sur les C et I de l'ADF

- Les termes et définitions sont utilisés dans L'évaluation des ressources forestières tempérées et boréales de la UNECE/FAO de 2000
- L'évaluation des ressources forestières de la FAO, FRA 2000. Termes et définitions. Programme d'évaluation des ressources forestières, Document de travail 1. FAO, Rome, 1998
- IUCN Guidelines for Protected Area Management Categories 1994 et la Liste des plantes menacées d'extinction de l'IUCN, de 1997
- Le questionnaire commun du secteur forestier de l'UNECE/FAO/EUROSTAT/ITTO de 2001
- "MCPFE Assessment Guidelines for Protected and Protective Forest and Other Wooded Land in Europe" 2003
- UNECE/CE "The Condition of Forests in Europe" 2002

Les données pour les reports du MCPFE proviennent avant tout des données régionales existantes réunies selon les procédures et protocoles pour l'évaluation des ressources forestières d'Europe. Le rapport 2003 est principalement basé sur l'évaluation des données sur les ressources forestières du FRATB 2000 de l'UNECE/FAO, le FRA international de la FAO et la mise à jour des données du FRA réalisée par l'UNECE/FAO et le MCPFE, en 2002. De plus, de nouvelles données sur les aires de forêts protégées et les réserves forestières ont été collectées par l'UNECE et le MCPFE selon les nouvelles «Directives pour l'évaluation des aires forestières protégées et des réserves forestières et des autres terres boisées en Europe» du MCPFE. Pour plusieurs indicateurs, les données ont été collectées à partir d'autres sources internationales reconnues.

Les 12 pays du Processus de Montréal ont récemment sorti leur premier report national sur les forêts en utilisant les C et I de l'ADF du Processus de Montréal en 2003 et ont publié ensemble le *Premier rapport du Processus de Montréal sur les forêts* de 2003. Dans la section IV de ce rapport, tous les pays ont présenté des données pour chaque indicateur, dans chacun des sept critères afin d'illustrer le genre de données disponibles dans les rapports nationaux individuels. Les séries d'ateliers et de réunions du Comité consultatif technique ont élaboré une base pour les rapports communs. Les termes et définitions utilisés pour le Rapport global 2003 sont principalement basés sur les documents suivants (Tableau 6):

Tableau 6: Principaux documents de référence pour les termes et définitions utilisés par le Premier rapport du Processus de Montréal sur les forêts de 2003

- Criteria and indicators for the conservation and sustainable management of Temperate and Boreal Forests. Montreal Process Technical Notes - Glossary of Terms, 12 novembre, 2000 (accepté par les pays du Processus de Montréal)
- Proposed Definitions of Selected Terms Related to the Montreal Process Criteria and Indicators Draft 3.0. 25 septembre, 1996, Report of the Technical Advisory Committee (aide technique de

travail)
- Summary of Portland Capacity Building Workshop; Montreal Process Capacity Building Workshop, août 2001, Portland, Oregón, EU.

Tous les autres processus des C et I n'ont pas encore utilisé les C et I pour le rapport commun sur les progrès sur l'ADF. Cependant, en pratique, tous les documents de référence disponibles spécifient les termes et définitions utilisés dans les séries respectives.

L'Organisation africaine du bois a harmonisé ses principes, critères et indicateurs avec ceux de l'OIBT en 2001, et a augmenté ses efforts pour améliorer la cohérence et la compatibilité des concepts et termes des C et I utilisés par l'OIBT et l'OIT. L'OIT et l'OIBT, en collaboration avec d'autres partenaires, assistent actuellement leurs membres à mettre les C et I de l'OIT/OIBT en pratique, entre autres, à travers un projet financé par l'OIBT pour que l'OIT soit l'exécuteur du projet alors qu'elle réalise la formation du personnel forestier de chaque pays africain membre de l'OIBT à mettre en œuvre les C et I de l'OIT/OIBT. Les définitions utilisées par les C et I de l'OIT/OIBT sont cohérentes avec celles utilisées par l'OIBT.

Le Processus de Tarapoto a organisé des consultations nationales entre décembre 1996 et juin 2000 pour réexaminer l'applicabilité des indicateurs de la Proposition de Tarapoto. Les 15 indicateurs de durabilité «très applicables» de la forêt amazonienne obtenus doivent être validés dans leur domaine dans un projet régional. Celui-ci peut à son tour conduire à des propositions communes de termes et définitions. Le projet de vérification devrait aussi former des techniciens et des administrateurs à l'utilisation de ces séries d'indicateurs de durabilité de la forêt amazonienne dans le suivi des changements de l'état des forêts amazoniennes.

Le Processus du Proche-Orient a conduit plusieurs ateliers régionaux et réunions d'experts pour réexaminer l'applicabilité des critères et indicateurs dans les pays de cette zone et pour discuter de la disponibilité de l'information et des capacités nationales pour la collecte et l'analyse des données. Les directives pour l'évaluation et pour effectuer les mesures ont été élaborées en 2000.

Dans le Processus de la région des zones sèches d'Afrique, plusieurs réunions régionales et sous-régionales ont été tenues pour constituer la base des directives pratiques pour L'évaluation et la mesure des critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts des zones sèches d'Afrique publié par la FAO, en 2000.

Pour le Processus des forêts sèches d'Asie ainsi que pour le Processus de L'Amérique d'Amérique centrale, la FAO a contribué au développement de directives pratiques pour l'évaluation et les mesures de critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts dans la région (voir Tableau 7).

Tableau 7: Documents sur les termes et définitions des différents processus de C et I dont le report sur les C et I de l'ADF n'a pas encore été réalisé

OIT	ATO/ITTO principles, criteria and indicators for the sustainable management of African natural tropical forests.
Proche-Orient	FAO/PNUE. 2000. Practical guidelines for the assessment and measuring of criteria and indicators for sustainable forest management in the Near East region. Bureau régional pour le Proche-Orient de la FAO, Le Caire, Egypte; 2000.
Zones sèches d'Afrique	PNUE/FAO. 2000. Technical guidelines for the assessment and measurement of criteria and indicators for sustainable forest management in dry-zone Africa. Rome, Italie.
Forêts sèches d'Asie	FAO. 2002. Practical guidelines for the assessment, measurement, monitoring and reporting on national level criteria and indicators for sustainable forest management in dry forests in Asia. Rome, Italie.
L'Amérique centrale	FAO. (Sous presse). Directrices prácticas para la evaluación, medición, implementación y seguimiento de los criterios e indicadores para el manejo sostenible de los bosques de Centro América y Belice. Rome, Italie.

Les pays et/ou les processus des C et I ont aussi réalisé diverses activités pour développer ensemble les C et I ainsi que les termes et définitions s'y rapportant. En 1993, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a financé un séminaire international à Montréal, au Canada, sur le développement durable des forêts boréales et tempérées, et sur le développement des critères et indicateurs pour l'évaluation de ces forêts en particulier. Cette conférence et le suivi du CNUED de 1992, ont servi de point de départ pour la reconnaissance postérieure des C et I. Cela a donc initié l'harmonisation internationale d'une définition de l'ADF.

En 1995, la FAO, en collaboration avec l'OIBT, a organisé une Réunion d'experts sur l'harmonisation des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts. La réunion avait pour objectif de revoir la thématique et la couverture spatiale actuelle, les initiatives sur les critères et indicateurs de l'ADF au niveau national; de rechercher des voies ou moyens d'impliquer les pays et les régions non inclus dans ces initiatives; et de promouvoir la comparabilité et l'harmonisation possibles des initiatives en cours.

En 1996, un Séminaire intergouvernemental sur les critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts (Séminaire ISCI) a été tenu à Helsinki, en Finlande. L'ISCI a aussi élaboré le concept des C et I comme un concept sur l'ADF important, ensuite signé par le CSD. Cela a fait que le concept est devenu encore plus international. L'ISCI a aussi représenté une forte invitation pour les pays non encore impliqués à devenir membres des C et I. On a pu noter le besoin partagé par tous de mieux comprendre les termes, concepts et les processus sur leur développement et leur application, y compris les définitions des termes clé; les unités de mesure à utiliser; les méthodes pour rassembler les données, les stocker, leur accessibilité et leur distribution; les méthodes de mesure et de mémorisation des indicateurs sélectionnés. Une liste des concepts et termes relatifs aux critères et indicateurs a été élaborée par la FAO en collaboration avec les autres partenaires dans le processus conduit par l'ISCI.

En 2000, une Consultation d'experts sur les critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts a été organisée à la FAO, à Rome. La réunion a noté que plus de 140 pays étaient actuellement impliqués dans un ou plusieurs processus de critères et indicateurs sur les forêts internationaux. Tous les processus ont identifié des critères similaires et un certain nombre d'indicateurs identiques, malgré toutes les différences existant entre les pays. La Consultation d'experts a recommandé qu'une conférence internationale sur les C et I de l'ADF soit organisée, assurant une forte implication des parties prenantes.

La Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts: *Les prochaines étapes* (CICI-2003) a été tenue à Guatemala City en février 2003. Les participants ont discuté des progrès dans l'utilisation des C et I et des nombreux inventaires, d'évaluation, de report des données et des applications prévues. Ils ont aussi considéré les avantages potentiels d'une série de critères communs basée sur les séries existantes de critères élaborées par les processus régionaux et internationaux sur les C et I, pour faciliter la diffusion de l'information, et démontrer les progrès sur l'ADF au niveau international. Les participants ont reconnu les sept sujets thématiques de l'ADF commun à tous les C et I régionaux et internationaux. Leur conclusion est qu'il est nécessaire d'harmoniser les concepts et termes sur les C et I pour améliorer la compréhension commune de l'ADF et des C et I.

Cependant, les participants au CICI 2003 ont reconnu que la couverture et la qualité des données disponibles à tous les niveaux est une contrainte majeure pour la mise en œuvre effective des C et I de l'ADF et, fait très important, que l'évaluation des forêts nationales et les inventaires constituent une source de base d'information sur les indicateurs à utiliser au niveau national. Ils peuvent améliorer les actions au niveau national et promouvoir une compatibilité et comparabilité régionale. Le besoin d'assurer que les données collectées soient cohérentes avec la politique et les besoins institutionnels et les conditions environnementales et avec le potentiel pour entreprendre d'autres évaluations et des inventaires des forêts nationales pour mieux répondre aux besoins exprimés par les C et I nationaux, a été exprimé.

4.2 Activités entreprises dans le contexte des évaluations des ressources forestières mondiales et régionales

4.2.1 FRA international et réunions de Kotka

Un des principaux processus développé et perfectionné de définitions sur les forêts est l'évaluation des ressources forestières de la FAO qui a été mis en œuvre depuis la première évaluation réalisée il y a plus de 50 ans, en 1947. En 1951, la conférence de la FAO a recommandé que l'organisation devait «maintenir une capacité permanente pour fournir l'information sur l'état des ressources forestières au niveau mondial sur une base continue». Depuis cela, d'autres études régionales et internationales ont été réalisées chaque 5 ou 10 ans. Chacune a utilisé un formulaire différent. Les besoins d'information sur toute une série de domaines devenant de plus en plus nombreux et la technologie faisant des progrès, la qualité de l'évaluation des ressources forestières mondiales s'est grandement améliorée, celle-ci prenant aussi plus d'ampleur (Holmgren et Persson, 2002).

Les statistiques obtenues par la FAO sur le couvert forestier mondial de 1948 à 1963 ont largement été collectées à travers des questionnaires envoyés aux pays. Depuis 1980, les évaluations ont utilisé des formulaires plus techniques, basés sur l'analyse des références nationales et suite à l'avis d'experts, des apports de la télédétection et de la modélisation statistique. L'information doit être adaptée pour correspondre aux définitions de la FAO. Avec l'information produite depuis 1980, les paramètres de rapport ont été fixés. Mais au cours des années, les évaluations suivantes ont davantage utilisé de définitions pour les pays en développement afin d'améliorer leur cohérence.

En 1987, la Réunion d'experts *ad hoc* sur l'évaluation des ressources forestières de la FAO/ECE/Finnida de Kotka a représenté l'une des premières tentatives d'harmoniser les approches d'évaluation des ressources forestières au niveau international. Les définitions, sur lesquelles se fondent toutes les évaluations des ressources, ont représenté le thème principal dans les programmes des réunions. Des réunions de suivi ont été organisées au même endroit en 1993, 1996 et 2002. En 1996, la troisième réunion de Kotka (Kotka III, 1996) a été organisée afin de proposer un cadre pour le FRA 2000. Dans cette réunion, les experts ont aussi travaillé à l'élaboration d'une série de définitions communes reconnues, à utiliser dans le FRA 2000. Le «processus de Kotka» a depuis joué un rôle clé en fournissant un cadre international pour le développement des termes et définitions.

L'évaluation des ressources forestières mondiales 2000 de la FAO (FAO, 2001) est actuellement la plus détaillée en terme de nombre de références utilisées et d'informations analysées sur le couvert forestier, la situation des forêts, les services des forêts et des produits forestiers non ligneux. Le FRA 2000 est aussi remarquable pour avoir utilisé pour la première fois une seule définition technique du mot «forêt» au niveau mondial, basé sur les 10 pour cent de couvert forestier, et du mot «arbre». Le FRA 2000 a utilisé des définitions cohérentes des forêts et des processus de changements des forêts à l'échelle mondiale et a démontré que l'harmonisation peut à la fois être réussie et particulièrement utile.

En juillet 2002, la Quatrième Consultation d'experts s'est tenue à Kotka (Kotka IV, 2003) dans le but d'évaluer le GFRA 2000 et de préparer la mise à jour du FRA 2005. Kotka IV a traité d'aspects plus conceptuels et stratégiques d'évaluations des ressources forestières mondiales, y compris de l'efficacité au niveau régional et national, sur la base des expériences du FRA 2000 et des futures exigences de report des données au niveau international. Les experts ont fait les principales recommandations suivantes concernant les termes et définitions:

- Les initiatives régionales sur l'évaluation des ressources forestières devraient continuer à contribuer à et lorsque cela est approprié, être coordonnées avec le travail du GFRA, notamment en ce qui concerne les concepts, définitions et paramètres clé.
- Les pays doivent prendre en compte les exigences de report internationales quand ils conçoivent les inventaires forestiers nationaux.
- Les pays doivent, autant que possible, collecter les données pour les inventaires forestiers nationaux afin que les informations nationales soient utiles pour le report de données avec les définitions, les procédures et les méthodes reconnues au niveau international afin d'être rentrées dans l'évaluation des ressources forestières mondiales.

Le plan de la mise à jour du FRA international 2005 veut aussi servir de modèle pour l'évaluation globale de 2010.

4.2.2 Le FRA régional et l'équipe de spécialistes sur les réunions du FRA de l'UNECE/FAO

La FAO et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE) ont collaboré pour la collecte et la distribution des données durant presque 5 décennies. La FAO et l'UNECE ont soutenu un bureau commun (Section du bois) au siège de l'UNECE à Genève. La Section du bois a collecté et analysé les statistiques forestières pour la région ECE (Europe, Amérique du Nord et les Etats indépendants du Commonwealth).

L'équipe de spécialistes de l'UNECE/FAO sur l'évaluation des ressources forestières actuelle a été établie en tant qu'équipe d'experts sur L'évaluation des ressources forestières tempérées et boréales (FRATB) 2000, en 1993, et a commencé ses activités en 1995. Depuis 1995, l'équipe s'est rencontrée chaque année, à la différence de l'évaluation mondiale des ressources forestières, au sujet des réunions de Kotka. Ils ont traité de nombreux aspects du travail au niveau régional du FRA, selon son mandat: les recommandations sur les concepts, les classifications, les définitions et les méthodes de L'évaluation 2000, y compris les paramètres, la structure et les contenus de l'évaluation et de l'organisation du travail du FRA, ainsi que la création d'un réseau de correspondants nationaux.

Le FRA régional utilise des données (nationales) disponibles. Les inventaires forestiers nationaux ont une longue histoire dans les régions tempérées et boréales et sont actuellement réalisés dans la plupart des 55 pays couverts par le FRA régional à des intervalles réguliers. Cependant, la méthodologie d'évaluation et les systèmes de nomenclatures appliqués au niveau national diffèrent. Les pays doivent harmoniser leurs séries de données à partir d'une série commune de termes et définitions au niveau international et en prenant en compte les besoins nationaux d'informations spécifiques et le maintien des séries nationales. La Série de termes et définitions du FRATB 2000 est devenue la référence pour les régions tempérées et boréales et a été largement acceptée.

L'UNECE et ses équipes de spécialistes ont aussi été activement impliquées dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi de L'évaluation des ressources forestières mondiales 2000, y compris les réunions de Kotka et la formation des correspondants nationaux du FRA pour la mise en œuvre de la mise à jour du FRA 2005.

4.2.3 Le questionnaire commun du secteur forestier et le Groupe de travail inter-Secrétariats sur les statistiques forestières

La FAO et le CNUE ont collaboré dans la collecte et la distribution des données sur les produits forestiers et le commerce durant presque cinq décennies. Au cours des années 90, l'EUROSTAT de l'Union européenne est devenu un collaborateur et en 1998, l'OIBT a reconnu collaborer au développement d'un Questionnaire commun au secteur forestier (JFSQ), se joignant au travail actuel de la FAO, l'ECE, l'EUROSTAT et de l'OIBT. Au début, en 1999, l'information pour la production et le commerce ont été réunis par le JFSQ. Le JFSQ propose un questionnaire commun sur la production et le commerce pour tous les pays et organisations, et d'autres questionnaires pour les besoins spécifiques des organisations individuelles. Le Groupe de travail inter-Secrétariats sur les statistiques forestières a été établi en 1998 et continue de se rencontrer annuellement pour revoir les progrès et recommander des améliorations.

Le JFSQ inclu maintenant le questionnaire sur les produits forestiers de la FAO, le questionnaire du Bulletin du bois de la FAO, des NU/ECE et de l'EUROSTAT et l'enquête sur les produits forestiers de l'OIBT (*Forest Products Enquiry*) que de nombreux pays ont reçu chaque année des organisations individuelles jusqu'en 1998. Cette source d'information fournie aux organisations internationales est rassemblée et rationalisée, il n'y a pas de duplication des efforts et toutes les organisations utilisent les mêmes données de base, ce qui réduit les difficultés des pays et permet à chaque organisation de concentrer ses activités de collecte de données sur un petit groupe de pays. Les principes de base et les méthodes de coopération dans les JFSQ sont :

- Il y a un correspondant national pour les statistiques sur le secteur forestier dans chaque pays et ce correspondant national complète seulement un formulaire (y compris les questionnaires des quatre organisations).
- Chaque point d'information n'est demandé qu'une seule fois pour chaque pays.

- Le JFSQ est joint au document sur les termes et définitions quand ils ont été harmonisés et sont cohérents.
- Le questionnaire complété est envoyé à l'organisation principale, qui fournit ensuite l'information requise aux trois autres groupes participant à l'activité.
- Chaque organisation traite en particulier des efforts de validation des données dans un nombre limité de pays, invitant leurs partenaires à travailler avec d'autres pays.
- L'information fournie par les questionnaires communs est transmise aux quatre organisations.
- Chaque organisation continue à utiliser l'information reçue en fonction de son propre mandat, non affecté par la coopération pratique sur la collecte des données.

Voir le Chapitre 5.2.3 pour davantage d'information sur le document des termes et définitions du JFSQ.

4.3 Travaux des autres forums et organisations internationales importantes sur les termes et définitions relatifs aux C et I de l'ADF

La majorité des institutions ou organisations internationales s'intéressant particulièrement aux forêts est concernée par les termes et définitions sur les forêts, et de nombreuses institutions ont créé leur glossaire de termes ou définitions. Toutes les conventions des Nations Unies qui s'y rapportent possèdent des définitions des termes clé dans les conventions elles-mêmes et ont mis en place des groupes d'experts afin de développer d'autres définitions cohérentes. Puustjärvi et Simula proposent une présentation globale des travaux des principales conventions sur les termes et définitions sur les forêts (2002).

Le Groupe d'experts technique *ad hoc* de la CDB sur la diversité biologique des forêts a développé des définitions sur la biodiversité (voir la CDB, 2002). Plusieurs institutions ont développé des glossaires de termes relatifs à la Convention sur la diversité biologique, y compris le PNUE-WCMC. Le PNUE-WCMC, a, avec le CIFOR, développé diverses définitions (PNUE-WCMC et CIFOR, 1997). A la 6ème Conférence des Parties de la CDB, dans les parties adoptées, le riche programme de travail sur la biodiversité des forêts contient, comme objectif, la révision et l'adoption d'un système de classification international et régional des forêts harmonisé, basé sur des définitions sur les forêts harmonisées et reconnues et la nécessité de traiter les éléments clé de la diversité biologique des forêts ainsi que le développement de systèmes et de cartes de classification des forêts nationales (en utilisant des standards internationaux reconnus et des protocoles permettant les synthèses régionales et internationales) (Décision VI/22 de la CDB).

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de la CCNUCC a élaboré des définitions sur les forêts concernant le changement climatique et impliquant l'usage des terres, le changement d'utilisation des terres et la foresterie. La CCNUCC/SBSTA ont développé des définitions pour le «boisement» et la «reforestation», nécessaires pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Le GIEC a aussi développé des définitions sur la «dégradation» des forêts induite par les activités humaines et le déboisement des autres types de végétations et des options méthodologiques pour l'inventaire et le report de données sur les émissions provenant de ces activités. Les décisions des parties sur ces définitions sont disponibles dans ces décisions: Décision-/CP.9, Décision 17/CP.7 et Décision-/CMP.1 de la CCNUCC.

Le CCD a demandé au Comité sur la science et la technologie de la Conférence des Parties de la CCD de développer des points de référence et indicateurs pour la désertification. En accord avec le Processus de Téhéran sur les pays à faible couvert forestier (LFCC), le PNUE/IUFRO ont développé des définitions sur le «faible couvert forestier».

Plusieurs institutions internationales ont apporté leurs fortes contributions à l'élaboration de systèmes de terminologie et de classification cohérents et compatibles sur les C et I de l'ADF. L'Union mondiale pour la nature (UICN) a mis en place des références internationales pour la classification des aires protégées. Ce système de classification est le plus largement utilisé et le système international le plus important. La difficulté de disposer d'une classification cohérente sur les forêts et sur les régimes de protection est apparue avec la volonté d'améliorer les classifications actuelles, y compris à travers le MCPFE pour l'application régionale en Europe. Aucun meilleur système international n'a été présenté à l'UICN. L'UICN est aussi la principale source de référence internationale pour les définitions des termes sur les différentes catégories de menaces d'extinction des espèces vivantes.

L'Organisation internationale du travail (OIT) a développé un code de pratiques pour le travail sur les forêts qui contient des définitions sur ce thème. Le CIFOR/Fond mondial pour la nature (WWF) et l'UICN travaillent sur la création d'une typologie des plantations. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élaboré des définitions dans plusieurs domaines de ses activités, dont une partie est cohérente dans le domaine des forêts.

L'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) a développé la base de données *Silva Terme* sur le vocabulaire forestier et la terminologies pour la foresterie qui a été établie par SilvaVoc, le projet de l'IUFRO sur la terminologie des forêts. Les terminologies de connaissances sur les êtres vivants ne sont pas des bases de données statiques, mais un processus en évolution constante et sans cesse révisé. Actuellement, les bases de données se basent principalement sur les termes et leurs équivalents pour disposer d'un vocabulaire sur les forêts en trois langues. Cette réserve de termes de base est régulièrement améliorée par des définitions et des termes ajoutés par les unités de l'IUFRO dans les trois langues. Le Centre agroforestier mondial (CIRAF) a développé un glossaire de termes agroforestiers, comme l'INBAR, le Réseau international sur le bambou et le rotin.

La Division statistique des Nations Unies (UNSD) a développé et maintenu la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activités économiques (CITI). La CITI est une classification des standards des activités économiques ordonnée aussi, ces entités peuvent-elles être classées selon les activités exécutées. Les activités relatives aux forêts sont couvertes par la section A 02 – Foresterie, exploitation des forêts et autres services s'y rapportant. L'UNSD a aussi développé des types de classification pour le commerce international (CTCI) qui est la classification utilisée par les Nations Unies pour le report des statistiques du commerce mondial. La plupart des rapports des pays utilisent le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), un système international de classification pour décrire les marchandises échangées au niveau mondial, que les Nations Unies convertissent en CTCI. La Classification centrale des produits (CCP) a été conçue par les Nations Unies et constitue la première classification mondiale qui comprend à la fois des biens et des services. Au niveau des biens, le CCP utilise les catégories et sous-catégories du SH.

4.4 Principales initiatives récentes d'harmonisation des termes et définitions

4.4.1 Initiatives d'harmonisation de la FAO/GIEC/CIFOR/IUFRO/PNUD

En janvier 2002, la FAO, le GIEC, le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et l'IUFRO ont organisé ensemble une Réunion d'experts sur l'harmonisation des définitions sur les forêts à l'usage des différentes parties prenantes. La réunion a mis en place un processus qui veut rendre plus cohérent l'utilisation des définitions sur les forêts, ceci contribuant à réduire les besoins de report et les coûts respectifs pour les pays, ainsi que pour faciliter la communication et les négociations entre les conventions, les processus et les instruments internationaux.

Les experts ont recommandé l'harmonisation et non la standardisation des termes et définitions. L'harmonisation a pour rôle de rassembler les définitions existantes dans un tableau, devenant par la même plus faciles à reconnaître, comparer, ajuster ou même à convertir. L'harmonisation ne doit pas juger et opérer des choix dans les définitions, ni interférer avec des questions politiques. Elle a pour objectif de faciliter les processus politiques en attribuant une signification aux différentes définitions, de clarifier les différences et leurs relations et de faciliter les choix documentés. La réunion a discuté des classes suivantes relatives au statut des terres: forêt, autres terres boisées et autres terres, y compris les arbres hors forêt. Les processus de changement entre les classes de terre ont été discutés: déforestation, boisement, expansion naturelle des forêts, reforestation, régénération naturelle, dégradation de la forêt, amélioration forestière, déboisement et revégétation (FAO, 2002a).

En septembre 2002, une Seconde Réunion d'experts sur l'harmonisation des définitions sur les forêts à l'usage des parties prenantes a été organisée, impliquant aussi le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUD). La réunion a réitéré la nécessité d'une compréhension commune et d'une harmonisation entre les définitions des termes clé sur les forêts utilisées par les différents processus et instruments internationaux pour réduire les erreurs dans l'emploi des termes, les charges des reports nationaux et les coûts s'y rapportant, et la confusion dans la communication avec les médias et avec le grand public. Elle a recommandé une large diffusion et l'utilisation d'un cadre

analytique comparé de définitions sur les forêts entre les processus internationaux, développés durant ce travail sur les définitions (FAO, 2002b).

La seconde réunion a pris en compte dans ses conclusions les besoins et les instruments pour l'harmonisation, l'état d'harmonisation (voir le Chapitre 5.2.2) et les multiples définitions, y compris celles de:

- forêt et processus de changement entre les forêts et les autres catégories de terres forestières;
- dégradation des forêts et processus de changement entre les forêts;
- forêts aménagée et non aménagée;
- condition des forêts;
- classification des forêts;
- faible couvert forestier.

Les prochaines étapes planifiées dans le processus d'harmonisation sont l'harmonisation des termes clé en espagnol et en français, et la clarification des termes relatifs à l'état naturel des forêts et aux plantations. Le processus de définition de la FAO est étroitement lié aux activités du Partenariat de collaboration sur les forêts (CPF), et a été suivi par presque tous les membres du CPF.

4.4.2 Le Groupe de travail du CPF pour rationaliser les rapports sur les forêts

Le Partenariat de collaboration sur les forêts (CPF) a mis en place un groupe de travail sur la rationalisation des rapports sur les forêts en juin 2002, composé de membres de la FAO, de l'OIBT, du PNUE-WCMC et des secrétariats de la CDB, la UNCCD, la CCNUCC, et le FNUF. Le groupe spécial du CPF a été créé pour proposer des solutions afin de réduire les charges de report de données pour les pays (par exemple, en réduisant et rationalisant les demandes de report, en synchronisant les cycles des rapports, en harmonisant les méthodes de collecte des données et en augmentant la comparabilité et la compatibilité des données), et de faciliter l'accessibilité et les flux entre l'information existante. Il a aussi recherché à guider les processus internationaux actuels en diffusant leurs expériences et les leçons apprises sur les différents cadres de report et en recherchant les possibilités d'approches communes pour la collecte des données et de l'information, le stockage et le report par les organisations internationales. Sur le long terme, le CPF voit que le travail pourrait avoir pour objectif de contribuer à améliorer le ou les systèmes de gestion de l'information, grâce auxquels les données et l'information seront plus facilement accessibles et plus largement disponibles. Cette information pourra éventuellement être insérée et mise à jour par les pays eux-mêmes (CPF, 2004).

Le groupe spécial du CPF a revu les besoins et procédures de report national des différentes organisations, accords et organismes internationaux. Il a identifié les approches pratiques et les moyens d'harmoniser et de rationaliser les rapports des pays, y compris le sommaire, la fréquence et la programmation du temps, et proposer d'améliorer la coordination ou de réduire le report et/ou les informations requises qui y sont joint.

Le groupe spécial du CPF a aussi recherché des solutions pratiques pour gérer l'information sur les forêts et rendre l'information et les reports sur les forêts plus facilement accessibles en recherchant les moyens d'améliorer le stockage et les systèmes de recherche de l'information et en cherchant les possibilités pour intégrer ou lier les système(s) de gestion de l'information entre les membres du CPF. Celui-ci a développé un portail internet qui fournit un accès facile aux rapports nationaux soumis aux principaux processus internationaux sur les forêts et les formats de report correspondants, pour faciliter les rapports sur les forêts présentés aux accords et forums internationaux, améliorant la coordination et rendant plus visible le travail réalisé sur les forêts. Les membres du CPF ont présenté une proposition pour développer un cadre d'information commun sur le report national aux organismes internationaux à la réunion du Groupe d'experts *ad hoc* sur les approches et mécanismes de suivi, d'évaluation et de report du FNUF, tenu à Genève en décembre 2003.

5. PROGRÈS SUR L'HARMONISATION DES TERMES ET DÉFINITIONS

5.1 PROGRES SUR L'HARMONISATION DES TERMES

5.1.1 Questions thématiques communes à l'ADF

La Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts: *Les prochaines étapes* (CICI 2003), tenue à Guatemala City en février 2003, a discuté des avantages potentiels d'une série de critères communs pour définir l'ADF sur la base des séries de critères actuelles élaborées par les processus régionaux et internationaux sur les C et I. Cela devrait faciliter la distribution de l'information, et démontrer les progrès sur l'aménagement durable des forêts. Les participants ont identifié sept domaines thématiques communs sur l'aménagement durable des forêts pour tous les processus régionaux et internationaux de C et I (voir le Tableau 8).

Tableau 8: Les sept domaines communs de l'ADF à tous les processus régionaux et internationaux de C et I

1. Etendue des ressources forestières
2. Diversité biologique
3. Santé et vitalité des forêts
4. Fonctions productives des ressources forestières
5. Fonctions protectrices des ressources forestières
6. Fonctions socioéconomiques
7. Cadre juridique, politique et institutionnel

5.1.2 Tableaux sur les données nationales à compiler pour la mise à jour du FRA de 2005

La mise à jour de L'évaluation des ressources forestières mondiales de 2005 utilise des domaines communs reconnus par le CICI 2003, et admis par le COFO de la FAO, en mars 2003. Les sept domaines thématiques sont traités dans le «cadre juridique, politique et institutionnel». Cette approche a été recommandée par le Kotka IV et requise par le COFO de 2003.

Comme cela a été recommandé par Kotka IV, et confirmé par COFO 2003, la FAO a créé un Groupe consultatif pour soutenir le FRA. La FAO, en consultation avec le Groupe consultatif, a développé en plus une approche globale pour la mise à jour du FRA 2005 recommandé par le Kotka IV ainsi qu'une liste de tableaux relatifs aux données compilées par les pays. La FAO a aussi renforcé ses efforts pour mettre en place un réseau de correspondants nationaux pour le FRA et tenir une session de formation des correspondants nationaux, en novembre 2003, à Rome, pour les familiariser aux types de demandes et formats des prochains rapports et recevoir des réactions en retour pour finaliser la collecte des données et des procédures de la mise à jour du FRA 2005. Les 16 tableaux suivants pour les reports internationaux ont été discutés à la réunion (voir Tableau 9).

Tableau 9: Les 16 tableaux pour les reports internationaux de la mise à jour du FRA 2005

T1	Superficie des forêts et autre terre boisée
T2	Propriété
T3	Désignation (des forêts et des autres fonctions des terres boisées)
T4	Caractéristiques des forêts et autres terres boisées
T5	Stock croissant
T6	Biomasse forestière
T7	Carbone forestier
T8	Perturbations
T9	Espèces forestières
T10	Composition des forêts
T11	Déboisement

T12	Valeur du déboisement
T13	Collecte des PFNL
T14	Valeur de la collecte des PFNL
T15	Sites comportant des fonctions sociales
T16	Emploi

Suite à la discussion durant la formation des correspondants nationaux, le tableau sur les «Sites comportant des fonctions sociales» a été abandonné dans la mise à jour du FRA 2005 des données requises. Les données soumises par les pays pour les 15 tableaux restants devraient permettre à la FAO de faire un rapport sur de nombreux aspects couverts par les différents C et I. En fait, ces 16 tableaux ont été réalisés en prenant en compte, entre autres, les résultats des analyses des ressemblances des indicateurs des C et I existants, avec ceux présentés au CICI 2003.

5.2 Progrès sur l'harmonisation des définitions

5.2.1 Définitions préliminaires à utiliser pour la mise à jour du FRA 2005

Les termes et définitions utilisés dans le FRA 2000 sont basés sur les reconnaissances de tous les participants de la Consultation d'experts sur l'évaluation des ressources forestières mondiales 2000 de Kotka, en 1996 (Kotka III, 1996). Ces termes et définitions ont été publiés dans le Document de travail No. 1 du FRA (1998). Certaines des définitions sont clarifiées dans le Document de travail No. 33 (FAO, 2000) et dans la Situation des forêts du monde 2001 (FAO, 2001a). Dans la préparation du rapport du FRA 2000, certaines définitions ont été réexaminées à la lumière de l'expérience durant le FRA 2000. Toutes les définitions reconnues durant Kotka III et les versions révisées sont publiées dans le principal rapport du FRA 2000 (FAO, 2001). Plusieurs des définitions clé sont encore considérées comme les meilleures références.

Au cours de la préparation de la mise à jour du FRA 2005, la FAO a compilé ou élaboré des définitions à utiliser dans la mise à jour du FRA (voir la mise à jour de L'évaluation des ressources forestières mondiales de 2005 – FRA 2005 – Termes et définitions préliminaires, FAO, Rome 2003). Les définitions doivent spécifier leurs origines, très variées, et être élaborées à partir de définitions utilisées dans les évaluations internationales précédentes du FRA. Alors que l'objectif est de garder les définitions de base du FRA comme elles sont, et faire que les données soient comparables selon les séries, plusieurs définitions ont été modifiées, prenant en considération les recommandations des experts de divers forums, y compris celles présentées dans les chapitres précédents de ce document.

Cependant, plusieurs des définitions proposées dans le document de la FAO ne sont toujours pas largement reconnues ou continuent de créer des confusions ou de comporter des incohérences. Il est donc nécessaire de disposer d'un processus mieux défini et reconnu sur les classifications, les termes et les définitions communs de cette version préliminaire. Il est conseillé d'analyser ensemble la série de définitions proposée dans le document, d'identifier celles qui sont solidement établies et celles qui provoquent encore des désaccords. Il faut travailler par étape et que tous les termes principaux soient reconnus, leur signification ne devant plus, autant que possible, changer. Voir aussi le Chapitre 7 sur les recommandations pour aller de l'avant et le rôle potentiel des C et I.

5.2.2 Résultats des réunions d'harmonisation de la FAO

Certains progrès dans la compréhension entre les différentes organisations ont été réalisés lors de la réunion sur l'harmonisation tenue à la FAO, en 2002. Une liste des caractéristiques des définitions sur les forêts a été établie dans la première réunion (Tableau 10):

Tableau 10: Caractéristiques souhaitables pour les définitions sur les forêts.

<p>Pour être utiles et applicables au niveau international, les définitions sur les forêts doivent être:</p> <ul style="list-style-type: none"> - claires, concises, objectives et non ambiguës dans le contexte dans lequel elles sont employées; - riches d'informations (permettant les prévisions et être utiles pour l'usage requis) et n'obéissant pas à des exceptions; - pratiques et facilement applicables dans tous les pays, la collecte des données, les rapports cohérents et la vérification étant possibles et rentables;
--

- facilement adaptables aux systèmes nationaux;
- cohérentes sur le temps, harmonisées dans l'espace (et entre processus internationaux);
- homogènes avec les définitions ne concernant pas les forêts pour permettre leur usage cohérent dans les différents forums internationaux;
- construites ou harmonisées de manière à ce qu'il soit facile pour les pays de rédiger leur rapport.

(Source : FAO 2202a)

Les réunions d'harmonisation ont aussi proposé un cadre comparatif pour l'harmonisation des définitions sur les forêts sous forme d'une matrice où les définitions d'une série de concepts et termes peuvent être listées, décrites, comparées et mises en relation avec les différents usages (conventions internationales, FRA, etc.) et les parties prenantes.

Si l'on compare les définitions existantes en usage dans les domaines de travail respectifs, les deux réunions d'experts ont conclu que les différences étaient mineures entre les définitions de nombreux termes (voir le Tableau 11). Les réunions ont identifié les moyens de davantage harmoniser les définitions ou de supprimer les différences. La réunion a identifié d'autres termes qui, auparavant, étaient plutôt utilisés au niveau régional que dans un contexte mondial, et avec différentes significations de région à région, et divers termes et définitions incohérents. La synthèse des résultats est présentée dans le Tableau 12.

5.2.3 Documents sur les définitions des principales autres initiatives

Le document de définitions pour le Questionnaire commun du secteur forestier utilisé par la FAO/ECE/EUROSTAT/OIBT contient de très nombreux termes développés sur la base des systèmes de classification existants. Les définitions sont cohérentes avec celles utilisées par le CITI et le système *Harmonised Commodity Classification System* (voir le Chapitre 4.3). Ce document qui a été approuvé contient:

Tableau 11: Etat de l'harmonisation des définitions sur les forêts identifiées par les réunions d'harmonisation tenues à la FAO en 2002

Différences importantes	Définitions régionales avec des significations différentes	Termes et définitions non cohérents	Termes se référant aux conditions ou à la qualité des forêts
<ul style="list-style-type: none"> • forêt • terre boisée • terres comportant des forêts • autres terres boisées • autre que forêt • reforestation • dégradation forestière • reprise forestière 	<ul style="list-style-type: none"> • forêt ancienne • forêt semi-naturelle 	<ul style="list-style-type: none"> • autre terre (autre qu'une forêt et qu'une terre boisée) • boisement • déforestation • plantation • réhabilitation forestière • restauration forestière • fragmentation de la forêt • forêt secondaire • arbres hors forêt • faible couvert forestier 	<ul style="list-style-type: none"> • plantation • forêt naturelle • état de nature des forêts et autres conditions des forêts • forêt aménagée et forêt non aménagée • autres sur la qualité des forêts sur l'ADF dans différents contextes.

(Source: FAO, 2002b)

- des termes généraux (conifères, non conifères, tropicaux);
- des transactions (abattage, production, importation, exportation);
- des produits primaires (par exemple le bois d'œuvre, le charbon de bois, le bois scié, les panneaux, la pâte et le papier);
- des produits secondaires en papiers et bois.

Ce document traite des produits forestiers et non des produits forestiers non ligneux. Il contient aussi des facteurs de conversion standard utilisés pour les rapports sur la production et le commerce:

- mesures des produits forestiers
- équivalents approximatifs pour les systèmes de mesure forestiers
- poids et volumes.

Le document termes et définitions utilisé dans l'évaluation des ressources forestières tempérées et boréales 2000 de l'UNCE/FAO, constitue la base du FRA 2000 régional. C'est aussi un document de base pour la mise à jour (dans le contexte du report au MCPFE pour la *Situation des forêts du monde 2003*), et pour le document sur les termes et définitions des C et I de l'ADF du MCPFE. Il rend compte de l'état d'harmonisation des termes et définitions sur les forêts, principalement dans le contexte européen ainsi que dans les domaines qui requièrent encore des efforts.

6. DOMAINES AYANT DAVANTAGE BESOIN D'HARMONISATION

6.1 Domaines et besoins d'harmonisation identifiés par les C et I

Les pays participants au CICI 2003 ont identifié divers domaines et ont recommandé que les institutions nationales et internationales entreprennent des recherches sur les critères et indicateurs qui sont difficiles à évaluer, y compris ceux listés dans le Tableau 12. La nécessité de trouver un consensus mondial ou régional sur l'harmonisation des définitions spécifiques relatives aux C et I de l'ADF est principalement apparue lorsque les efforts de collecte des données sont entrepris pour les reports nationaux communs sur ces C et I. Ces processus de C et I qui ont réalisé des efforts pour le rapport commun des pays ont souvent dû triompher d'une longue liste de problèmes relatifs à l'utilisation de concepts, termes, définitions et classifications identiques. Le Chapitre 5 a brièvement souligné les résultats des progrès récents. Le tableau ci-dessous (Tableau 12) présente les domaines identifiés par le MCPFE et les pays collaborant au Processus de Montréal et à l'OIBT, comme les C et I ayant l'expérience des applications pratiques des C et I comme base pour le report sur l'ADF.

Ces processus de C et I non encore utilisés dans les rapports ont indubitablement fait des progrès dans l'harmonisation des termes et définitions en élaborant des directives communes et devraient être invités à identifier des domaines et questions plus utiles pour la clarification et l'harmonisation.

Tableau 12: Domaines relatifs aux termes, définitions et classifications identifiés par le CICI 2003 ainsi que les C et I dont le report a déjà été effectué sur l'ADF en les utilisant (MCPFE, Processus de Montréal, OIBT)

CICI 2003	<ul style="list-style-type: none"> - diversité biologique - produits forestiers non ligneux - valeurs non marchande - conservation du sol et de l'eau - piégeage du carbone - valeurs et aspects sociaux et culturels
MCPFE	<ul style="list-style-type: none"> - classification des types de forêts - valeurs culturelles et spirituelles - produits forestiers non ligneux et valeurs relatives - valeurs non marchandes - aménagement des forêts - modèles de paysage - dépenses pour les services forestiers
Processus de Montréal	<ul style="list-style-type: none"> - biodiversité - produits forestiers non ligneux - conservation des sols et de l'eau - piégeage du carbone - emploi total dans le secteur des forêts
OIBT	<ul style="list-style-type: none"> - indicateurs de biodiversité - indicateurs pour les sols et l'eau - indicateurs des produits forestiers non ligneux - indicateurs socioéconomiques - imprécision dans les termes subjectifs (comme «faible», «lourd», etc.)

6.2 Domaines et besoins d'harmonisation pour et sur la mise à jour du FRA 2005

Le processus relatif à la mise à jour du FRA 2005 a actuellement identifié une liste de 16 tableaux dont 15 tableaux d'information doivent être complétés par les pays (voir le Chapitre 5.1.2). La formation des correspondants nationaux organisée en novembre 2003 par la FAO a donné un bon aperçu du degré de compréhension commun des concepts, termes et définitions sur les sujets traités par ces 16 tableaux. Cela a aussi contribué à clarifier les domaines qui ont besoin d'être davantage retravaillés, et ceux qui sont potentiellement prioritaires. Une liste subjective est donnée dans le Tableau 13.

Plusieurs des définitions proposées dans le document de mise à jour de l'évaluation des ressources forestières mondiales 2005 (FRA 2005) (Version préliminaire des termes et définitions de la FAO; FAO, Rome, 2003), en plus des sujets présentés dans le Tableau 13, ne sont pas toutes encore largement reconnues ou continuent de créer des confusions ou comportent encore des incohérences. Cette version préliminaire souligne aussi la nécessité de davantage reconnaître les classifications, termes et définitions communes. Il est donc conseillé d'analyser ensemble la série de définitions proposée dans le document, d'identifier celles qui sont solidement établies et celles qui posent encore des controverses et prioritariser les domaines de travail sur l'harmonisation.

Il faudrait aussi davantage harmoniser les formats de collecte de données et le développement de protocoles de collecte de données ainsi que les protocoles pour l'ajustement des données nationales afin de disposer d'une série de définitions et d'années références communes. Dans ce contexte, les recommandations faites lors de Kotka III, en 1996, sont encore totalement valides (voir Tableau 14).

Tableau 13: Présentation préliminaire des principaux domaines pour un travail sur l'harmonisation des termes, définitions et classifications relatifs aux 16 tableaux internationaux pour la mise à jour du FRA 2005

Tableau	Titre	Exemples de questions ouvertes sur les termes, classifications et définitions
T1	Etendue des forêts et autre terre boisée	Utilisation des forêts contre définition biophysique, «autre terre avec un couvert forestier», arbres hors forêts
T2	Propriété	
T3	Désignation	fonctions prédominantes ou régimes de gestion relatifs aux forêts, y compris les différents régimes de conservation
T4	Caractéristiques	«naturelle» ou concepts relatifs aux termes comprenant «plantations», «semi-naturelle», «plantation assistée», «native», «introduite»,
T5	Stock croissant	
T6	Biomasse forestière	
T7	Carbone forestier	
T8	Perturbations	différentes formes de perturbations affectant la santé et la vitalité des forêts
T9	Espèces forestières	
T10	Composition des forêts	
T11	Déboisement	
T12	Valeur du déboisement	
T13	Collecte des PFNL	
T14	Valeur de la collecte des PFNL	systèmes et méthodes de classification, d'évaluation pour les biens et services non forestiers
T15	Sites comportant des fonctions sociales	forêts aux fonctions sociales - termes à utiliser, définitions et classifications pas assez précises, abandonné pour la mise à jour du FRA 2005
T16	Emploi	termes, systèmes de classification et définitions pour l'emploi de catégories

Sur un plus long terme que 2005, un travail supplémentaire d'harmonisation et/ou de reconnaissance des perfectionnements et la spécification plus détaillée de l'information recherchée pour le FRA 2010,

basée sur les sept aires thématiques communes et les 16 tableaux de reports internationaux identifiés en 2003, semblent utiles.

Tableau 14: Recommandations de Kotka III (1996) sur la collecte des données et les protocoles et procédures d'ajustements des données (Kotka, 1996)

- Le secrétariat pour le FRA doit fournir des directives et définitions afin que les pays puissent adapter leurs données pour répondre aux demandes.
- Les pays doivent être encouragés à ajuster le plus possible leurs données aux définitions communes et années de références et décrire précisément à la fois comment les données ont été collectées et ajustées.
- Les pays doivent soumettre des données ajustées pour une période référence spécifique, ainsi que les sources des données.
- Les pays doivent être encouragés à développer ou modifier leur méthode d'inventaire ainsi peuvent-ils fournir des résultats correspondant aux standards communs. Ce qui demande que les standards et définitions n'évoluent pas sur le temps.
- Pour les pays en développement, un réseau de correspondants régionaux et nationaux doit être créé pour associer les pays au processus d'évaluation et de collecte des données qui sont disponibles dans les pays (comme les zones disponibles pour l'approvisionnement en bois).

7. RECOMMANDATIONS POUR HARMONISER LES TERMES ET DÉFINITIONS ET CONTRIBUTIONS POSSIBLES DES C ET I

Comme les initiatives internationales sur les termes et définitions l'ont souligné, l'objectif des activités réalisées au niveau international sur les termes et définitions sur les C et I de l'ADF est l'harmonisation des termes et définitions existants et non leur standardisation.

En ayant une vision sur le long terme, il faudrait arriver à disposer d'une série cohérente et compatible de termes et définitions qui couvre les C et I de l'ADF, à utiliser internationalement, étant stables sur le temps et pouvant s'adapter autant que nécessaire pour assimiler les évolutions. Cette série de termes et définitions internationaux devrait permettre une transformation facile et cohérente des données nationales au niveau international.

Un travail supplémentaire d'harmonisation des concepts, des termes, des définitions et des classifications utilisés au niveau international devrait être réalisé par les nombreux processus et organisations. Il est donc essentiel d'identifier les domaines où les C et I peuvent être utiles, et avoir une compréhension commune possible des différents principes pour un travail ultérieur. Les principes de base pourraient être:

- Les processus des C et I doivent assister les efforts d'harmonisation des termes et définitions au niveau international ou sont invités à le faire, et doivent empêcher les duplications de travail ou ne pas élaborer des classifications et définitions comportant des contradictions ou étant concurrentes au niveau mondial.
- Les processus des C et I doivent totalement prendre en compte les reconnaissances internationales, dans le travail réalisé au niveau régional sur l'harmonisation des termes et définitions.
- Les processus des C et I doivent adopter des définitions existant au niveau international lorsque c'est possible et si nécessaire, et celles-ci doivent être adaptées, améliorées et mises en relation les unes par rapport aux autres.
- Les processus des C et I doivent aider à identifier les définitions qui manquent ainsi que l'information nouvelle et les indicateurs qui créent de nouveaux termes.
- Les processus de C et I qui n'ont pas encore servi dans les rapports doivent, autant que possible, essayer d'utiliser des définitions déjà reconnues par les processus auxquels ils font leur report.

7.1 Travaux et contributions possibles des C et I au niveau international

Les processus des C et I peuvent contribuer ensemble à l'harmonisation des termes et définitions en développant la sensibilisation sur l'importance de ces questions, y compris en programmant cette question et en présentant des suggestions spécifiques aux réunions d'experts régulières et aux conférences importantes sur les C et I, comme la Réunion d'experts internationaux organisée aux Philippines, en mars 2004. Les C et I peuvent aussi contribuer à l'harmonisation des termes et définitions par des rapports communs sur les C et I de l'ADF, en utilisant des termes et définitions identiques.

Les pays et les experts impliqués dans les C et I peuvent aussi contribuer à l'harmonisation des termes et définitions en s'impliquant dans les autres initiatives. L'initiative sûrement la plus utile sur les C et I de l'ADF est la mise à jour du FRA 2005 et le FRA 2010. Divers mécanismes ont été mis en place pour impliquer les experts nationaux sur la conception, la mise en œuvre et la révision des FRA. Cinq mécanismes opérant au niveau international, sont actuellement les plus visibles et pourraient être utilisés comme des plateformes possibles pour des collaborations supplémentaires entre les experts des C et I et entre ceux-ci et le FRA sur l'harmonisation des termes et définitions des C et I de l'ADF au niveau mondial (Tableau 15).

Table 15: Mécanismes et plateformes internationaux existants qui pourraient être utilisés pour augmenter la collaboration sur l'harmonisation des termes et définitions des C et I

Niveau mondial	- Réunions de Kotka relatives au FRA (approx. tous les 5 ans)
	- Réseau de correspondants nationaux pour le FRA
	- Groupe consultatif sur le FRA
	- Réunions périodiques d'experts ou de pays sur les C et I de l'ADF (par exemple ECCI-2004 ⁷)
	- Equipe de travail du CPF sur le report sur les forêts

La FAO a fait des progrès sur le renforcement des liens entre la FAO et les correspondants nationaux pour le FRA, et des experts des processus des C et I ont participé à tous les mécanismes listés dans le Tableau 15 ci-dessus. Cependant, il doit y avoir vraiment des intérêts à faire un meilleur usage de l'expertise des C et I, comme la FAO, les correspondants nationaux du FRA et les experts des C et I couvrent des domaines similaires et doivent avoir des intérêts généraux similaires pour améliorer la qualité des données sur la situation de l'ADF à l'échelle mondiale. De plus, avec l'adoption de domaines et correspondances thématiques communes de la mise à jour du FRA 2005, les tableaux d'information ont besoin d'être spécifiés par des indicateurs; ce rapport entre les thèmes a été récemment renforcé, et peut même devenir plus important au cours du FRA 2010.

Dans ce contexte, il serait utile d'identifier les aires prioritaires pour des travaux supplémentaires sur l'harmonisation des termes et définitions sur les C et I de l'ADF et d'établir des groupes de travail spécifiques sur certains domaines ayant besoin d'un travail de contextualisation plus en profondeur. Ces domaines qui requièrent un travail spécifique des groupes de travail pourraient être définis comme sur l'évaluation de biens et de services des forêts ou de leurs fonctions sociales (voir aussi le Tableau 13 pour la liste des domaines). Ces groupes de travail pourraient alors être invités à présenter des propositions pour discussions à un des mécanismes ou plateformes listés dans le Tableau 15. Une autre alternative ou option des groupes de travail, est de charger des experts spécifiques de présenter d'autres options et propositions pour discussion à ces plateformes. Il faut noter qu'il serait judicieux de ne pas commencer avec les questions les plus controversées. Le plus utile est de reconnaître les domaines prioritaires communs et aussi le délai imparti pour travailler sur ces questions.

Il est aussi nécessaire de renforcer la compatibilité des termes et définitions utilisés pour les C et I sur les forêts avec ceux utilisés dans d'autres domaines d'usage des terres et autres secteurs (comme les indicateurs agro-environnementaux, les terres de parcours); et les indicateurs d'activités économiques qui assurent l'usage de données par tous, dans tous les secteurs, y compris sur l'emploi et les comptes; et de renforcer la coordination avec les autres institutions développant ou appliquant une série de C et I, y compris les institutions collaborant avec le CPF. Pour que les autres groupes soient davantage conscients du travail réalisé dans le contexte des C et I et pour explorer les synergies

⁷ Consultation d'experts sur les critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts.

possibles, un atelier pourrait être organisé sous les auspices du CPF et impliquer les C et I, les membres du CPF qui requièrent des informations au niveau national sur les forêts, et d'autres instruments en cours de développement ou en utilisant des indicateurs internationaux sur les forêts. L'objectif de l'atelier était de diffuser l'information sur les données collectées et d'explorer les possibilités de synergies et d'action communes des processus et instruments pour faciliter l'harmonisation des informations internationales sur les forêts.

Sur le long terme, les pays impliqués dans les C et I pourraient identifier des indicateurs communs dans tous les C et I comme un moyen d'améliorer l'harmonisation des concepts et termes, comme cela est demandé par le FNUF. Cela pourrait conduire à un accord commun, comme par exemple la conférence internationale organisée en 2007, sur une liste de sujets communs aux sept thématiques, de même qu'aux accords obtenus durant le CICI 2003 sur des questions thématiques communes.

7.2 Activités et contributions possibles des C et I au niveau régional et national

Vu que trois des processus des C et I sur neuf utilisent les C et I pour faire leur rapport sur l'ADF, et aussi du fait que les mécanismes et institutions existant peuvent utiliser ces trois C et I, il semble utile d'explorer davantage les possibilités d'augmenter la collaboration sur l'harmonisation des concepts, termes, classifications et définitions entre ces processus.

L'équipe de spécialistes de l'UNECE sur le FRA comprend des membres et experts du MCPFE et plusieurs pays du Processus de Montréal. Cependant, malgré ce chevauchement, les experts de ces deux groupes ont eu, comparativement, peu de contacts. Augmenter la collaboration globale entre ces deux groupes et harmoniser leurs termes et définitions en particulier, pourrait être faisable et souhaitable. L'équipe de spécialistes de l'UNECE et les représentants des C et I pourraient explorer ensemble les moyens possibles d'harmoniser les termes, les définitions et les concepts dans la région, mais aussi les options et les possibilités de formats et protocoles de collecte de données communs. La prochaine opportunité de le faire sont les futures réunions de l'équipe de spécialistes de l'UNECE ou les réunions du Groupe de travail du Processus de Montréal ou les réunions du TAC similaires.

Le groupe de travail inter-Secrétariats de la FAO/ECE/EUROSTAT/OIBT sur les statistiques forestières pourrait être invité à couvrir de manière plus large d'autres sujets de leur questionnaire commun et des données pourraient être collectées périodiquement (plutôt que chaque année, comme pour les produits forestiers) pour les rapports sur les aspects socioéconomiques des C et I de l'ADF.

En relation à la collaboration entre les C et I qui sont déjà utilisés dans les rapports et les autres C et I qui n'ont encore fait l'objet d'aucun rapport, l'initiative commune de l'OIBT/OAB est un exemple positif d'«équipe», où les processus, dans un contexte similaire, se sont associés pour mieux progresser ensemble.

Tableau 16: Mécanismes et plateformes internationaux existants qui pourraient être utilisés pour augmenter la collaboration sur l'harmonisation des termes et définitions des C et I

International ou régional	-	L'équipe de spécialistes de l'UNECE sur le FRA
	-	Le groupe de travail inter-Secrétariats de la FAO/ECE/EUROSTAT/OIBT
	-	Les réunions des processus individuels des C et I

Tous les C et I actuellement utilisés dans les concepts, termes et définitions et les classifications (ou à élaborer, mettre en œuvre ou les formats ou protocoles ou directives de collecte de données communes à améliorer) devraient être invités à mieux harmoniser leurs termes ainsi que tous les processus qui ont déjà identifié ce genre de domaines

Augmenter les efforts au niveau national semble aussi faisable et nécessaire pour améliorer la sensibilisation des experts techniques nationaux sur l'existence des C et I de l'ADF et sur la collaboration entre les nombreuses institutions différentes dans un même pays qui collectent les données sur les forêts, utiles pour les C et I de l'ADF. Cela semble représenter un potentiel considérable pour tout pays virtuel, afin ne pas seulement harmoniser les travaux courants, les

systemes et protocoles de collecte de données, mais aussi pour développer l'harmonisation des termes et définitions utilisés par les différentes organisations.

7.3 Travaux et recommandations possibles à adopter à la réunion d'experts sur les C et I de mars 2004

La Consultation internationale d'experts sur les critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts de la FAO/OIBT, en mars 2004, aux Philippines, pourrait discuter et prendre des décisions sur diverses questions et aspects de l'harmonisation des termes et définitions (Tableau 17).

Tableau 17: Sujets de discussion et activités possibles pour la Consultation internationale d'experts sur les C et I de l'ADF de la FAO/OIBT, de mars 2004

- Tomber d'accord sur une liste pour travailler sur les termes, classifications et définitions
- Identifier les domaines en question pour harmoniser les termes, classifications et définitions
- Tomber d'accord sur les priorités d'harmonisation des termes, classifications et définitions
- Discuter des activités futures possibles et faire des suggestions pour mieux utiliser les différents mécanismes et forums existants au niveau mondial et régional
- Elaborer et prendre des décisions sur les recommandations et suggestions à traiter durant d'autres forums

Une possibilité pour que les groupes de travail puissent identifier des domaines serait de travailler sur ceux déjà identifiés par les C et I du Processus de Montréal ou des correspondants nationaux dans le contexte de la FAO, et d'en faire la liste dans ce document. Il faut ensuite mener une discussion approfondie, par étape, et reconnaître tous les termes clé, sachant, autant que possible, que le sens des termes ne doit pas changer. C'est un processus qui demande du temps et qui requiert la participation des experts nationaux, cela même après 2005. Pour commencer, il faut identifier et tomber d'accord sur les domaines les plus importants et élaborer un programme de travail et un calendrier pour les réunions d'experts. Cela pourrait représenter une composante standard des réunions du FRA international, au niveau international et régional.

Les institutions et processus internationaux les plus importants qui pourraient le réaliser sont le FNUF, la CDB, le CPF et la FAO dans le contexte de ses activités sur le FRA. En mai 2004, le FNUF 4 traitera du suivi, de l'évaluation et du report, des concepts, de la terminologie et des définitions, et enfin des critères et indicateurs. En relation au FNUF4, les processus des C et I peuvent inviter le FNUF à prendre note des résultats du CICI 2003 en terme d'harmonisation des concepts, spécialement sur les sept thématiques communes, et recommander et soutenir leur large application. Ils pourraient inviter le FNUF à soutenir le travail et les résultats des réunions d'experts.

Par rapport au travail sur les termes et définitions des autres membres du CPF, les C et I pourraient diriger le CPF sur la rationalisation des reports et l'initiative d'harmonisation de la FAO et offrir leurs soutien et assistance lorsqu'ils sont requis. Le CPF pourrait aussi jouer le rôle d'une voie de communication entre la CDB et le Protocole de Kyoto du CCNUCC avec ses données plus spécifiques et ses besoins et spécifications relatives au GIEC.

La FAO, dans le contexte du FRA 2005 et 2010, pourrait être invitée à:

- Inviter les correspondants nationaux et les experts des C et I à un atelier pour diffuser leurs pratiques nationales sur une ou plusieurs questions spécifiques identifiées ci-dessus (par exemple la classification des forêts, la « désignation » des forêts) avec l'objectif de contribuer à un tableau de classifications largement reconnu pour le FRA mondial de 2010.
- Inviter les experts des C et I, parmi d'autres, à faire partie d'un groupe de travail pour élaborer ou discuter des propositions au niveau international (par exemple, la classification pour les valeurs sociales et culturelles).
- Inviter les C et I aux réunions de Kotka.
- Convenir d'une réunion conjointe du groupe consultatif sur le FRA avec les représentants des C et I.

Les recommandations formulées durant la réunion s'adressaient surtout aux pays, parce que ces derniers peuvent aider et mettre en oeuvre les termes et définitions dans leurs pays et soutenir les

efforts consentis dans les processus C&I et au sein des forums internationaux et des institutions mentionnés ci-dessus.

8. REMARQUES DE CONCLUSION

Un travail considérable a été réalisé ces dernières décennies et certains progrès ont été accomplis au niveau de l'harmonisation des termes et définitions sur les forêts. Ces dix dernières années, et surtout ces dernières années, les pays ont répété la nécessité de réduire les charges nationales pour réaliser leur rapport. Il est aussi nécessaire de disposer d'une meilleure information, plus détaillée, sur les domaines relatifs aux forêts, y compris l'identification et la documentation des changements et des tendances de l'aménagement durable des forêts sur le temps. Cet appel a fortement augmenté les efforts d'harmonisation des termes, classifications et définitions utilisés pour le suivi, l'évaluation et le report, et leur usage renouvelé sur le temps. Alors que des progrès considérables ont été accomplis dans l'identification et la reconnaissance des composantes les plus importantes que constitue l'aménagement durable des forêts, d'autres efforts ont besoin d'être accomplis par rapport aux demandes des pays à tous les niveaux, du local à l'international.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Braatz, S. (2002): National report to Forest-related International Instruments: Mandates, Mechanisms, Overlaps and Potential Synergies; Secretariat of the United Nations Forum on Forests, New York.
2. CDB. (2002), Review of the status and trends of, and major threats to, the forest biological diversity. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montréal, SCBD, 164 p. (CBD Technical Series no. 7).
3. FAO. (2001), Global Forest Resource Assessment 2000 Main Report; FAO Forestry Paper 140, Rome, 2001.
4. FAO. (2001a): State of the World's Forests 2001; Rome, Italie.
5. FAO. (2002a): Expert Meeting on Harmonizing forest-related definitions for use by various stakeholders, Proceedings, Rome, 22-25 janvier 2002; Rome, Italie.
6. FAO. (2002b): Second Expert Meeting on Harmonizing forest-related definitions for use by various stakeholders, Proceedings, Rome, 11-13 septembre 2002, Rome, Italie.
7. FAO. 2000. FRA 2000: *On definitions on forests and forest change*. Forest Resources Assessment Programme Working Paper N° 33. FAO, Rome.
8. Holmgren, P. et Persson, R. (2002): Why did we end up here? The evolution of global forest assessments; Paper presented at Kotka IV: Expert Consultation on Global Forest Resources Assessments – Linking National and International Efforts; 1-5 juillet 2002, Kotka, Finlande.
9. OIBT. (2002): ITTO guidelines for the restoration, management and rehabilitation of degraded and secondary tropical forests; ITTO in collaboration with CIFOR, FAO, IUCN and WWF; ITTO Policy Development Series No. 13, Yokohama, Japon.
10. Kotka III. (1996), Proceedings of FAO Expert Consultation on Global Forest Resources assessments 2000 en Cooperation with ECE and UNEP with the support of the Government of Finland (Kotka III). Kotka, Finland, 10-14 juin 1996. The Finnish Forest Research Institute. Research Papers 620, Helsinki 1996. pp 36-49.
11. Kotka IV. (2003) Kotka IV. Expert consultation on Global Forest Resources Assessment – linking national and international efforts. Report of the FAO, UNEP, UNECE meeting. Kotka, Finlande, 1-5 juillet 2002.
12. MCPFE. (2003): "The State of Europe's Forests 2003 – The MCPFE Report on in Europe". Ministerial Conference on the Protection of Forests in Europe, Vienne, Autriche.
13. Puustjärvi, E. et Simula, M. (2002): *Forest-related definitions: issues and development needs*. Discussion paper prepared for the expert meeting on harmonizing forest-related definitions for use by various stakeholders, Rome, 22-25 janvier 2002.
14. Puustjärvi, E. et Simula, M. (2002), Development of common framework for forest-related definitions, Discussion Paper, presented at the Second Expert Meeting on Harmonizing Forest-related Definitions for Use by Various Stakeholders, jointly organized by FAO and the Intergovernmental Panel on climate change (IPCC), in collaboration with the Centre for International Forestry Research (CIFOR), the International Union of Forest Research Organisations (IUFRO) and the United Nations Environment Programme (UNEP) at FAO Headquarters, in Rome, du 11 au 13 septembre 2002.
15. FRATB. (2000), Forest Resources of Europe, CIS, North America, Australia, Japan and New Zealand (industrialized temperate/boreal countries). UN-ECE/FAO Contribution to the global forest resources assessment 2000; Geneva Timber and Forest Study Papers No. 17; UNECE, Genève.
16. PNUE-WCMC/CIFOR. (1997): Iremonger, S., C. Ravilious et T. Quinton (Eds.) A global overview of forest conservation. Including: GIS files of forests and protected areas, version 2. CD-ROM. CIFOR and WCMC, Cambridge, Royaume-Uni.
17. FNUF. (2001), Report of the Secretary General on monitoring, assessment and report, including concepts, terminology and definitions, 20 décembre 2001.

FAO/OIBT
Consultation d'experts sur les critères et indicateurs
pour l'aménagement durable des forêts

Document de travail No 3

**Renforcer les critères et indicateurs pour améliorer leur mise en
œuvre**

Par

Don Wijewardana
Director International Forestry Policy
Ministry of Agriculture and Forestry
P O Box 2526; Wellington; New Zealand
Tel. : +64 4 4989870
Fax: +64 4 4989891
E-mail: don.wijewardana@maf.govt.nz

Organisé par le
Bureau de gestion des forêts
Département de l'environnement et des ressources naturelles
Philippines
Et co- coparrainée par la FAO et l'OIBT

2 - 5 mars 2004; Cebu City, Philippines

Sigles et abréviations

ADF	Aménagement durable des forêts
CCT	Comité consultatif technique
C et I	Critères et indicateurs
CICI	Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts: <i>Les prochaines étapes</i> ; Guatemala, février 2003
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COFO	Comité des forêts
CPF	Partenariat de collaboration sur les forêts
DFAS	Initiative des forêts sèches en Asie sur les critères et indicateurs
DZAF	Processus sur les critères et indicateurs pour les forêts dans les zones sèches d'Afrique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
FRA	Evaluation des ressources forestières mondiales (coordonné par la FAO)
FEF	Fonds pour l'environnement mondial (de la Banque mondiale)
FIF	Forum intergouvernemental sur les forêts
GIF	Groupe intergouvernemental sur les forêts
OAB	Organisation africaine du bois
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
MAR	Suivi, évaluation et report
MCPFE	Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (CMPFE)
MPCI	Processus de Montréal sur les critères et indicateurs
NEP	Processus du Proche-Orient sur les critères et indicateurs
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement

RENFORCER LES CRITERES ET INDICATEURS POUR AMELIORER LEUR MISE EN ŒUVRE

Par Don Wijewardana

Remerciements

L'auteur remercie vivement les personnes suivantes pour les données et commentaires fournis: Kathryn Buchanan, Froylán Castañeda, Muzaffer Dogru, Peter Mayer, Eva Mueller, Steven Johnson, Ram Prasad, Ewald Rametsteiner, Tiina Vahanen, Emmanuel Siisi-Wilson, et Jinhua Zhang, qui lui ont été très utiles.

1. Introduction

La Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts (CICI-2003) recommande que la FAO et l'OIBT organisent une consultation d'experts afin d'examiner et de faire des recommandations au FNUF sur plusieurs domaines améliorant le rôle des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts. Ce document traite des domaines suivants:

- i) Evaluation des capacités actuelles des critères et indicateurs à influencer les décideurs politiques.
- ii) Renforcement des critères et indicateurs y compris des mécanismes de liaison/secrétariat lorsqu'ils n'existent pas.
- iii) Promotion de la coopération entre processus et partage de l'information et des savoir-faire.
- iv) Avantages à constituer un groupe consultatif technique international *ad hoc* pour traiter des questions techniques sur le développement et la mise en œuvre des critères et indicateurs.
- v) Rôle de la FAO, de l'OIBT et des autres organisations nationales et internationales pour améliorer et renforcer les capacités des pays pour une meilleure mise en œuvre.

En traitant de ces questions, certaines répétitions des documents présentés lors d'autres sessions de réunions sont inévitables. Afin de les réduire au maximum, ce document essaye de suivre aussi prêt que possible les sujets mentionnés.

Dans le but d'évaluer la situation des critères et indicateurs actuels, un questionnaire abordant différents domaines a été envoyé aux points de contacts identifiés et 80 pour cent de ces personnes y ont répondu⁸. L'information récoltée ainsi que les évaluations similaires récentes, les documents et les consultations ont aussi été utilisés pour faciliter l'analyse.

2. CONTEXTE

Les critères et indicateurs ont été décrits comme les outils d'aménagement des forêts les plus importants et innovants développés au 20^{ème} siècle. Ils ont aussi représenté un instrument très populaire découvert par environ 150 pays qui y ont souscrit en moins d'une décennie⁹, et à titre volontaire. Cette popularité provient en partie du fait que les critères et indicateurs ont rendu possible une compréhension internationale de ce qui constitue la gestion durable des forêts au niveau national, qui apparaît dans les sept domaines thématiques qui sont communs à tous les critères et indicateurs régionaux et internationaux. La valeur première des critères et indicateurs est d'être un outil qui facilite l'évaluation des progrès nationaux d'aménagement durable des forêts (ADF).

Le Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) accordent une grande importance aux critères et indicateurs en tant que moyen pour réaliser l'ADF, ce que confirment les nombreuses propositions d'action qui émanent de ces deux organisations. Le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) est actuellement engagé dans la promotion de la mise en œuvre de ces propositions ainsi que dans la défense de leur utilisation dans le suivi d'évaluation et de report des progrès nationaux concernant l'ADF. D'autres organisations internationales sont aussi impliquées dans la mise en œuvre des critères et indicateurs. Les plus remarquables parmi celles-ci sont la FAO, l'OIBT et le CIFOR. Les neuf critères et indicateurs

⁸ Voir Annexe 1 pour plus de détails.

⁹ Voir Annexe 2 pour la liste des pays impliqués.

régionaux et internationaux couramment utilisés sont aussi responsables de la promotion de leur utilisation.

Mais alors qu'il y a une reconnaissance à l'échelle mondiale de l'importance des critères et indicateurs dans la promotion de l'aménagement durable des forêts, avec presque 70 pour cent des pays participant à un processus ou plus, leur mise en œuvre, excepté pour seulement quelques-uns des processus, a été lente et inégale. Le MCPFE, le MPCl et l'OIBT ont pris plusieurs étapes pour promouvoir leur mise en œuvre par leurs 85 pays membres. Ils ont aussi fait des reports sur leurs progrès, de nombreux pays ayant publié des évaluations de forêt durable en utilisant les critères et indicateurs. Mais, les autres processus n'ont pas encore atteint le niveau du report. Ils sont à différents niveaux d'application comme l'évaluation de leur utilité pour les pays, pour définir les indicateurs nationaux ou établir des données de base pour le suivi des progrès futurs. Il reste aussi environ 65 pays qui n'ont encore adoptés aucun critères et indicateurs.

Dans certaines régions, la lenteur des progrès a de multiples causes. Plusieurs études, des consultations d'experts et des rencontres internationales ont cherché à identifier les causes et les solutions. L'OIBT qui a entrepris des tests de terrain détaillés et des formations sur les critères et indicateurs, a identifié différents facteurs qui ont contribué à la lenteur des progrès pour appliquer les critères et indicateurs (Johnson, 2001). Notre propre enquête sur les processus a aussi confirmé les résultats des autres recherches. Les raisons les plus communes de cette lenteur est le manque d'engagement politique, de capacité technique et de ressources, de données, et enfin, de compréhension et de sensibilisation.

3. CAPACITES DES CRITERES ET INDICATEURS ACTUELS A INFLUENCER LES DECIDEURS POLITIQUES

Comme cela a été identifié lors de nombreux forums, le manque d'engagement politique face à la gestion durable des forêts dans certaines parties du monde a représenté un obstacle fondamental dans la mise en œuvre des critères et indicateurs. Il y a de nombreuses raisons pour cela. Quand on envisage les alternatives urgentes et politiquement sensibles utilisées pour les forêts, comme maintenir la sécurité alimentaire et l'emploi, l'ADF, où les bénéfices sont largement ressentis sur le long terme, ils ne figurent pas dans les priorités politiques. Les critères et indicateurs eux-mêmes pourraient remédier à cette situation. Actuellement, cependant, quelque soit leur capacité à influencer les décideurs politiques, ils peuvent fournir des propositions variées. Le MCPFE joue un rôle actif en influençant l'engagement des ministres européens et en formulant la politique sur les forêts de l'Union européenne (UE). Bien que ce soit un processus volontaire, couvrant 44 pays européens et la Communauté européenne, beaucoup des Résolutions adoptées au niveau ministériel sont traduites en des lois forestières nationales. Aussi, un Programme de travail commun paneuropéen assure la mise en œuvre de ces activités de valeur paneuropéenne. Le MCPFE est aussi important pour l'UE. Depuis que celle-ci n'a plus une politique forestière commune, le MCPFE joue un rôle significatif dans les décisions de l'UE relatives aux forêts.

Il n'existe pas de composante ministérielle formelle au sein du Groupe de travail de délibération du processus du MPCl. Chaque pays membre détermine le niveau d'implication de ses propres décideurs politiques au niveau national/régional. Malgré tout, le processus opère d'une manière qui génère un intérêt politique, une visibilité et une implication du fait de l'organisation de réunions dans chacun des pays membres. Cet engagement à mettre en œuvre les critères et indicateurs, est apparu dans les premiers rapports nationaux récemment publiés sur la gestion durable des forêts et le Premier rapport du Processus de Montréal sur les forêts, qui témoigne de l'influence des décideurs politiques (MPCl, 2003).

Avec l'OIBT, il y a un niveau d'engagement élevé face aux critères et indicateurs. Les ministres des pays producteurs sont conscients du travail réalisé par les critères et indicateurs et nombreux sont ceux qui participent régulièrement aux réunions de l'OIBT. La caractéristique unique de l'OIBT est que les pays membres financent les travaux relatifs aux critères et indicateurs à travers des projets et politiques comme les ateliers de formation régionaux/nationaux et les conférences internationales. Les membres se rencontrent deux fois l'an, durant lesquels tous les aspects de la gestion des forêts (dont les critères et indicateurs) sont discutés. De plus, le Secrétariat de l'OIBT maintient des contacts réguliers avec les pays membres. En 2003, les ministres des forêts, ou leur représentant, des 14 pays membres ont explicitement approuvé les principes et les critères et indicateurs harmonisés de l'OIBT.

Les progrès des autres processus ne sont pas énormes. Pour le Processus du Proche-Orient, les ministres ne l'ont pas encore signés ou approuvés et aucun report régulier non plus n'a été réalisé dans la majorité des pays. Avec l'Initiative des forêts sèches en Asie, les ministres ont accepté un rapport du groupe spécial. A part cela, aucune réunion régulière ou instructions n'ont été données. En fait, il y a eu très peu d'interactions entre les membres et ils se sont rencontrés pour la première et dernière fois en 1999. En 1998, une réunion des points focaux nationaux du Processus des zones sèches d'Afrique a recommandé que l'engagement politique était essentiel pour une mise en œuvre effective et obtenir l'assurance de son support (Zones sèches d'Afrique, 1998). Cela a été approuvé par les commissions forestières respectives mais non par les ministres. Mais aucune instructions régulières n'ont été fournies aux ministres et aucune réunion des pays membres n'a eu lieu récemment. Dans le Processus de L'Amérique, les progrès se sont matérialisés par une réunion d'experts en 1997, suivie par des ateliers régionaux et des séminaires avec les pays chargés des activités de validation nationale pour évaluer les critères et indicateurs identifiés. Le Processus de Tarapoto a pris une voix similaire en commençant avec une rencontre d'experts en 1995 et une évaluation de la cohérence des critères et indicateurs pour les pays membres en 2000. Des informations plus récentes sur les deux derniers processus n'étaient pas disponibles.

En général, la capacité des processus d'influencer les décideurs politiques varie avec certains processus opérant à un niveau élevé d'engagement politique alors que de nombreux autres n'ont aucune influence politique ou celle-ci est très limitée.

Dans de nombreux pays, la responsabilité de mettre en œuvre les critères et indicateurs reste à la charge des organismes gouvernementaux techniques et/ou les organisations de recherche, sans l'implication ou l'apport des organisations responsables de la formulation politique. De plus, le manque de compréhension et de sensibilisation et l'absence de capacité des pays ont eu tendance à empêcher les critères et indicateurs de prendre une plus grande importance dans les programmes politiques. De multiples pays ont donc adopté les critères et indicateurs comme quelque chose d'automatique, du fait de leur appartenance à une région ou une organisation spécifique sans manifester aucune volonté de les adopter. Les pays membres de certains processus établis à travers un soutien international à haut niveau peuvent sembler manquer de défenseurs. Dans tous ces exemples, le niveau d'engagement des pays a souvent été faible.

Les critères et indicateurs peuvent intervenir à trois niveaux pour améliorer leur capacité à influencer davantage les décideurs politiques: international ou régional, entre processus et au niveau national.

Des initiatives internationales ont été développées pour inciter l'engagement politique. Une des principales raisons pour avoir créé le FNUF lui-même était de créer un engagement politique face à l'ADF¹⁰. Des parties importantes de nombreux forums internationaux comme le COFO de la FAO, ont aussi obtenu l'engagement au niveau ministériel concernant l'ADF avec y compris la mise en œuvre des critères et indicateurs. Les recommandations du groupe d'experts *ad hoc* récent sur le MAR du FNUF, d'utiliser les critères et indicateurs pour évaluer les progrès des pays sur l'ADF (Forum des Nations Unies sur les forêts, 2003b), et comme cadre de mise à jour planifiée de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO de 2005, contribueraient aussi à générer des engagements plus importants des décideurs politiques par rapports aux critères et indicateurs. Les relations entre les donateurs bilatéraux sont aussi des moyens importants pour encourager l'engagement politique face aux critères et indicateurs (voir José Antonio Prado, 2003).

Il y a un besoin critique d'engagement politique au niveau national dans certaines régions du monde. Cependant, récemment, le dictat du marché semble avoir stimulé un certain engagement politique face à l'ADF, spécialement dans les pays faisant le commerce du bois. Cela a pris la forme d'un intérêt face au besoin d'adopter la certification du bois, progressivement devenue un outil marketing important. Les critères et indicateurs sont une base essentielle sur laquelle certains processus de certification sont développés. Les critères et indicateurs de l'OIBT le confirment aussi avec les formations et tests sur le terrain qui montrent qu'une des principales incitations pour l'engagement de plusieurs pays dans les critères et indicateurs est la possibilité éventuelle de pouvoir certifier leurs produits forestiers (Johnson, 2001).

¹⁰ Voir la Résolution ECOSOC 2000/35.

Plusieurs actions concourent à ce que les critères et indicateurs permettent aux décideurs politiques de s'engager. Ainsi, promouvoir la sensibilisation et la compréhension des responsables politiques, des fonctionnaires principaux ainsi que du grand public doit être fortement prioritaire. Cependant, la coopération et la collaboration entre processus, la disponibilité du mécanisme de bureau/secrétariat de liaison pour coordonner les activités au sein du processus, demanderont beaucoup de temps pour résoudre certaines de ces questions.

4. RENFORCER LES CRITERES ET INDICATEURS

i. Renforcer les concepts et définitions

i.a) Des concepts et définitions communs

La nécessité d'harmoniser les concepts et définitions pour la croissance saine et compatible des critères et indicateurs a été activement défendue par des processus actifs et a été approuvée par le GIF et le FIF. Les processus qui ont participé au CICI de 2003 recommandent de réaliser des études supplémentaires pour améliorer la compréhension des concepts, des termes et définitions relatives aux critères et indicateurs. Plus récemment, le groupe d'experts *ad hoc* du FNUF sur le MAR (FNUF, 2003b) a exhorté la 4^{ème} session du FNUF à : «*encourager les membres du CPF à poursuivre leurs efforts pour harmoniser les définitions sur les forêts afin de réduire les incohérences et les incompréhensions de l'information et à faciliter le report*».

Certains travaux ont été récemment entrepris au niveau international pour traiter de ces questions, en particulier par la FAO, soutenue par d'autres organisations internationales (FAO, 2002a et FAO, 2002b). Mais ces efforts qui ont largement porté sur l'harmonisation des définitions entre les organismes internationaux importants ont exclu les critères et indicateurs. Des différences existent entre les définitions des critères et indicateurs pour déterminer les catégories de forêts. Ces incohérences dans les concepts et définitions posent des problèmes, particulièrement pour les pays qui participent à différents processus lorsqu'ils doivent fournir plusieurs rapports. Mais tant qu'ils n'ont pas créé de relations plus approfondies, il n'existe pas de liens formels ou opérationnels entre les différents processus. Une meilleure coordination et collaboration permettra de changer cette situation dans le futur. La tendance à utiliser des reports des différents critères et indicateurs pour en tirer des analyses plus sûres augmentera aussi dans le futur avec les critères et indicateurs afin de probablement fournir le même cadre pour différents rapports réguliers. Cela comprend l'Evaluation des ressources forestières mondiales de la FAO de 2005 et les reports nationaux au FNUF sur le suivi, l'évaluation et le report des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ADF. La compilation de ces rapports effectuant la somme des données nationales, devra utiliser des concepts et définitions cohérents.

La 4^{ème} session du FNUF, tenue en mai 2004, a traité des critères et indicateurs dans une partie de son programme principal. Quelques soient les résultats de cette réunion, des efforts continus pour une amélioration des concepts et définitions utilisés par tous sont essentiels et un travail en cours impliquant les organisations internationales, avec la coopération des critères et indicateurs, est fondamental.

i.b) Une série limitée d'indicateurs

Un aspect notable des critères et indicateurs internationaux est leur croissance et application inégale. Cela a affecté la mise en œuvre des mesures sur l'ADF au niveau mondial. Afin que les pays commencent à utiliser les critères et indicateurs sans attendre d'avoir rassemblé suffisamment de données disponibles sur les différents indicateurs, il a été suggéré qu'un nombre limité d'indicateurs soit identifié. Cependant, cette question examinée dans de nombreux forums internationaux durant la dernière décennie, est difficile à résoudre, ce qui est compréhensible vu que la durabilité est définie par la série de critères dans son ensemble. Malgré les progrès réalisés de toutes parts, cela n'est pas le cas en ce qui concerne l'ADF.

En 2003, encore une fois, le CICI a porté attention à cette question et a recommandé que les «*pays ayant des capacités limitées puissent commencer par utiliser des séries d'indicateurs facilement mesurables et compréhensibles et se servent progressivement des autres indicateurs de l'aménagement durable des forêts.*»

Il faut savoir que la recommandation se réfère à la série principale d'indicateurs et non à la série principale de critères qui a aussi fait partie de l'ancien débat. En effet, il semble qu'il existe un plus fort consensus international sur les éléments clé de l'ADF. Il existe sept domaines communs sur l'ADF, basés sur les critères des neuf critères et indicateurs régionaux et internationaux actuels, reconnus par le CICI de 2003, le COFO de 2003, maintenant pris en considération comme par exemple dans l'évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) et les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts (CPF) pour rationaliser les activités de report sur les forêts:

1. Etendue des ressources forestières.
2. Diversité biologique.
3. Santé et vitalité des forêts.
4. Fonctions productives des ressources forestières.
5. Fonctions protectrices des ressources forestières.
6. Fonctions socioéconomiques.
7. Cadre juridique, politique et institutionnel.

Ce consensus sur les domaines thématiques communs (ou critères) fournit réellement une définition implicite de l'aménagement durable des forêts. C'est un développement significatif dans la promotion internationale de l'ADF. La prochaine étape est de savoir s'il y a besoin de disposer d'une série clé d'indicateurs. A la différence des critères qui sont largement universels, les indicateurs peuvent être régionaux, nationaux ou liés à un processus spécifique. Pour obtenir des données utiles, les indicateurs ont besoin d'être adaptés aux conditions spécifiques de chacun d'eux. Dans ce sens, on peut se demander si une série d'indicateurs acceptés par tous est nécessaire. Les recommandations du CICI pour les pays à capacités limitées est de commencer à mettre en place des critères et indicateurs avec des séries d'indicateurs facilement mesurables et compréhensibles et d'ajouter progressivement d'autres indicateurs, ce qui représente une approche pratique. Dans tous les cas, la tendance récente est de réduire le nombre d'indicateurs et de les simplifier dans les processus les plus développés du fait qu'ils ont été jugés trop nombreux. Ces processus et les recherches en cours contribueront à la rationalisation des indicateurs sur le long terme.

i.c) La recherche

Un problème fortement lié à la limitation des séries d'indicateurs est la recherche. Les critères et indicateurs sont encore au stade de développement et de nombreuses questions doivent être résolues afin de les rendre complètement opérationnels, mais cela ne veut pas dire que les pays doivent retarder leur mise en œuvre des critères et indicateurs avant que la recherche n'aboutisse. Il est invraisemblable que tous les pays manquent de l'ensemble des données de base requises pour commencer la mise en œuvre des critères et indicateurs. L'étape essentielle est de commencer la mise en œuvre avec les informations disponibles et d'étendre les résultats de la recherche ou d'utiliser les informations lorsqu'elles deviennent disponibles. Le CICI, en identifiant les domaines de recherche a bien évalué la situation puisqu'il recommande que *«les institutions nationales et internationales doivent entreprendre des recherches sur les critères et indicateurs qui sont difficiles à évaluer»*.

Il y a plusieurs domaines impliqués ici. Les forêts et la production de données qui sont actuellement disponibles pour la plupart des pays n'est plus adaptée pour montrer comment les forêts ont été gérées ou quelle est l'importance des services spécialement fournis dans les domaines environnementaux et sociaux. Dans certains cas, des fonds plus importants sont nécessaires pour mesurer les données de base sur les forêts non commerciales, comme les réserves. Dans d'autres cas, une meilleure compréhension des indicateurs à mesurer et une méthode pour les mesurer sont requises. Des méthodologies simples sont aussi nécessaires pour ces indicateurs qui sont difficiles à évaluer. De plus, les forêts, étant des écosystèmes dynamiques, elle changent dans le temps. De la même manière, les valeurs communautaires tendent aussi à évoluer. Ces facteurs soulignent le besoin de recherche et de révision régulière des systèmes de critères et indicateurs pour garantir leur cohérence et efficacité sur le temps. Les organisations internationales et de recherche peuvent jouer un rôle important en développant la recherche, mais un groupe consultatif technique international pourrait aussi jouer un rôle utile.

II. Renforcer les processus

Il y a plusieurs aspects dans les critères et indicateurs qui ont besoin d'amélioration comme cela a été identifié lors de différentes réunions y compris la conférence du CICI en 2003¹¹. Notre étude a recensé de nombreux critères et indicateurs actuels confirmant le besoin de mettre en exergue un certain nombre de domaines si les critères et indicateurs veulent jouer un rôle efficace dans l'ADF.

ii.a) Mise en place de mécanismes de bureau/secrétariat de liaison

Seulement trois processus ont un mécanisme de bureau/secrétariat de liaison: le Processus Paneuropéen, le Processus de Montréal et le Processus de l'Organisation africaine du bois. L'unité de liaison du MCPFE est un secrétariat «mobile» basé dans un pays pour une période de cinq ans et encadré par un comité de coordination générale comprenant quatre pays membres sélectionnés pour conserver l'équilibre géographique et politique. Les membres actuels de ce comité sont la Pologne, l'Autriche, la Norvège et l'Espagne, le secrétariat résidant en Pologne. Les quatre pays partagent aussi les financements du bureau/secrétariat de liaison.

Le Canada héberge le bureau/secrétariat de liaison du Processus de Montréal et certains coûts sont partagés entre les autres pays membres.

L'OIBT a financé un projet multi phases et a mis en place un bureau de liaison au siège de l'OAB au Gabon, afin de coordonner la mise en place de toutes les activités du projet concernant les critères et indicateurs. Les objectifs spécifiques du projet sont:

- (i) établir des éléments clé des capacités adaptées pour développer au niveau national les critères et indicateurs de l'OAB/OIBT dans les pays membres africains producteurs de l'OIBT;
- (ii) établir des éléments clé de renforcement des capacités adaptés pour une coopération efficace au niveau régional à travers l'OAB afin de soutenir les pays membres individuels à mettre en œuvre les critères et indicateurs de l'OAB/OIBT.

Le processus de l'OIBT n'ayant pas de bureau/secrétariat de liaison, c'est son propre secrétariat qui lui sert d'équivalent; à part le projet de l'OAB/OIBT avec la mise en place des critères et indicateurs qui est financée. Le Secrétariat coordonne tous les aspects de reports nationaux, ainsi que les projets de soutien technique de formation sur les critères et indicateurs et contrôle d'autres aspects variés relatifs aux activités des critères et indicateurs, les coûts étant supportés par le budget administratif de l'OIBT.

En réponse à notre étude, les processus qui ne disposent pas de mécanisme de bureau/secrétariat de liaison ont été unanimes sur le fait que cette absence a gêné leur travail. De même, une des raisons de l'efficacité du MCPFE et des critères et indicateurs du Processus de Montréal a été l'existence de la coordination réalisée par leur bureau de liaison. La croissance des critères et indicateurs de l'OIBT est dûe au rôle similaire joué par leur secrétariat.

Les processus ont identifié un nombre de domaines où un bureau/secrétariat de liaison peut contribuer à améliorer la situation:

- coordonner les activités entre les pays membres et avec les autres processus;
- rechercher des engagements avec les administrateurs responsables et les décideurs politiques;
- préparer des manuels;
- organiser des formations;
- faciliter le renforcement des capacités;
- jouer le rôle d'un point focal pour coordonner l'information;
- attirer des ressources nationales et internationales;
- promouvoir des projets communs comprenant des projets de démonstration utilisant les critères et indicateurs.

¹¹ Voir par exemple Prabhu *et al.*, 2003.

Tous ont démontré être les instruments d'un processus efficace, même si la plupart d'entre eux ne sont pas encore couramment développés dans les nombreux critères et indicateurs.

Malgré tout, il n'y a pas de modèle consacré de mécanisme de bureau/secrétariat de liaison. Une nouvelle approche est en faveur d'un bureau/secrétariat de liaison d'un processus existant qui pourrait fournir ses services à un processus qui n'en possède pas. Cette coopération entre le MPCl et le processus régional est actuellement considérée. La FAO l'a soutenu à travers ses commissions régionales, ou des moyens similaires, en prenant le rôle d'un bureau/secrétariat de liaison, soulignant que ces organisations ont un plus grand impact que les pays ne leur en accordent. Leur expertise et leur neutralité sont vues comme des éléments importants de réussite. En fait, la FAO, dans certains cas avec le soutien du PNUF, a joué un rôle actif dans l'élaboration de plusieurs critères et indicateurs régionaux actuellement sans bureau/secrétariat de liaison. Une autre option peut être de lier le bureau/secrétariat de liaison à un processus existant, par exemple le Processus du Proche-Orient qui peut profiter d'une association avec le Processus de Téhéran.

Un seul modèle de bureau/secrétariat de liaison ne peut pas correspondre à tous les critères et indicateurs régionaux et internationaux qui en ont besoin. Les caractéristiques de chaque région sont différentes. Quand un organisme externe joue un rôle leader, les pays membres ont tendance à moins afficher leur engagement. Le facteur essentiel pour garantir un succès est d'avoir un mécanisme qui soit dynamique, réceptif et représentatif pour chaque processus. L'autre besoin essentiel pour leur réussite – un soutien technique et financier adapté – ne peut pas être trop souligné.

ii.b) Renforcement des capacités

Le manque de capacité est un obstacle fondamental ressenti par de nombreux pays dans la mise en œuvre des critères et indicateurs. L'OIBT, qui a mis en place une formation internationale et un programme de test sur le terrain sur ses critères et indicateurs, a trouvé qu'il existait un obstacle majeur à leur mise en œuvre dans la majorité des pays (OIBT, 2001). La capacité institutionnelle du secteur forestier de nombreux pays est généralement faible. Dogru (2004, com. pers.), en réponse au questionnaire, réfléchissant sur le Processus du Proche-Orient, résume la situation de nombreux pays en développement:

«Les départements des forêts sont petits et ont un personnel limité dans la plupart des pays de la région. Ce personnel est fortement engagé dans les activités quotidiennes de mise en œuvre (conservation des forêts contre les incendies, les invasions d'espèces, les autres agents biotiques et abiotiques, la déforestation, la lutte contre la désertification). Les structures et les capacités institutionnelles sont faibles dans le domaine du suivi-évaluation, des inventaires et de la planification. Les unités d'éducation et de recherche sur les forêts sont faibles ou sont inexistantes dans certains pays.»

Dogru se fait l'écho des observations émergeant dans de nombreuses réunions internationales sur l'ADF ou le suivi, l'évaluation et le report. Le renforcement des critères et indicateurs ne peut donc pas être séparé du renforcement des capacités. Ce renforcement peut concerner les données techniques et financières, la disponibilité des données, l'amélioration des procédés de collecte, mauvais et irréguliers, le stockage et l'analyse, les capacités de suivi et de report, et assurer une implication suffisante des parties prenantes.

Quatre réunions internationales récentes ont fait des recommandations sur le renforcement des capacités nationales relatives à la mise en œuvre de l'ADF, en particulier les critères et indicateurs. Ainsi, le CICI en 2003; une réunion du groupe de travail du Processus de Montréal, en septembre 2003; une consultation d'experts tenue à Kotka, en Finlande, en juillet 2002; et le Groupe d'experts *ad hoc* du FNUF sur les approches et les mécanismes pour le suivi, l'évaluation et le report, en 2003. Ils sont présentés dans l'encadré suivant sous cinq grandes catégories. Les traiter d'une manière coordonnée sera important pour renforcer et rendre plus efficaces les critères et indicateurs.

Renforcer les capacités: propositions des réunions internationales récentes

i) Ressources et rôle des organisations internationales

- Les départements des forêts nationaux et les critères et indicateurs doivent rechercher des soutiens pour leur travail sur les critères et indicateurs à travers des partenariats nationaux, la FAO, l'OIBT, le Fonds pour l'environnement mondial et les autres organisations et mécanismes qui en sont chargés. A ce sujet, les donateurs doivent soutenir les efforts des pays en développement, y compris par un soutien financier, technologique ou de savoir-faire.
- Inviter le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), selon son mandat, à financer le renforcement des capacités nationales des pays en développement et des pays aux économies en transition pour un suivi sur les forêts, une évaluation et un report comme composante de leurs projets sur la diversité biologique, le changement climatique et la dégradation des terres.
- Inviter les membres du CPF et les autres organisations internationales et régionales, les instruments et les processus à contribuer au renforcement des capacités de ces critères et indicateurs qui en sont à leur premier stade de développement, et encourager les critères et indicateurs à échanger leurs expériences sur les efforts de renforcement des capacités.

ii) Coopération et coordination

- Les critères et indicateurs et leurs pays membres doivent renforcer leur coopération, y compris Sud-Sud et Nord-Sud, en partageant leur expérience et savoir-faire, par des réunions conjointes, ateliers, conférences ministérielles, réseaux de courriers électroniques et autres mécanismes appropriés.
- Les pays et les processus doivent utiliser des mécanismes existants et des forums pour améliorer leur collaboration et coordination sur les critères et indicateurs, y compris pour encourager le renforcement des capacités.
- Les critères et indicateurs doivent augmenter la communication, la collaboration et la coopération entre leurs membres.

iii) Collecte de données

- Les critères et indicateurs doivent être réexaminés et perfectionnés et diffuser les données, ainsi que développer des stratégies pour aider les pays à mobiliser des ressources pour la collecte des données nécessaires.

iv) Recherche et éducation

- Les universités et les autres institutions éducatives doivent être encouragées à intégrer les informations les plus récentes sur la gestion durable des forêts dans leurs curricula et apporter des savoir-faire pour l'élaboration et la mise en œuvre des critères et indicateurs, y compris la participation des parties prenantes, la gestion des conflits et la diffusion au grand public.
- Les institutions nationales et internationales doivent entreprendre ou faciliter des recherches sur les critères et indicateurs qui sont difficiles à évaluer.

v) Autres moyens d'être efficace

- Les pays ayant des capacités limitées doivent commencer par utiliser des séries d'indicateurs facilement mesurables et compréhensibles, et utiliser progressivement d'autres indicateurs de la gestion durable des forêts.

ii.c) La participation des parties prenantes

Un domaine non comparable avec l'engagement politique, encore très significatif pour le succès de la mise en place des critères et indicateurs, est la participation des parties prenantes. Dans les pays aux régimes démocratiques, l'engagement politique est souvent lié à l'intérêt des parties prenantes. Par exemple, si les parties prenantes adoptent un type de développement durable et les concepts de critères et indicateurs, la certification est plus défendue au niveau politique que les critères et indicateurs du fait que les parties prenantes en font la demande. Cela montre à quel point le niveau de sensibilisation, de compréhension et d'engagement des parties prenantes augmente les chances d'une plus large acceptation et d'une meilleure mise en œuvre. C'est un thème abordé dans la plupart des forums internationaux traitant de l'ADF et de l'implication efficace des parties prenantes comme un des plus importants catalyseurs pour le succès de la mise en œuvre des critères et indicateurs. Lorsque toutes les parties impliquées ont la volonté de tout mettre en œuvre pour une initiative de gestion durable, il est plus facile de réussir. Malgré tout, les processus d'intégration des parties

prenantes sont habituellement longs et peuvent avoir un coût élevé lorsque l'on cherche à influencer d'une certaine manière leurs comportement ou attitudes (Prabhu, 2003). La présence et l'implication insuffisantes des responsables clé ont été signalées par de nombreuses réponses au questionnaire dans les travaux sur les critères et indicateurs de multiples pays. Le développement des critères et indicateurs a été largement un processus du haut vers le bas soutenu par les organisations gouvernementales. Les industries internationales et les ONG environnementales ont aussi été impliquées mais au niveau national, et l'implication des parties prenantes a été peu élevée.

Des progrès importants ont été réalisés dans l'implication des parties prenantes au niveau régional et international. De nombreux forums ont maintenant des groupes consultatifs de parties prenantes. Le FNUF a mis en place un dialogue entre plusieurs parties prenantes qui a eu lieu durant chaque session du Forum. En reconnaissant le rôle clé que les parties prenantes peuvent jouer dans la réussite de la mise en œuvre des critères et indicateurs, plusieurs organisations internationales et organismes de développement bilatéraux ont suggéré de soutenir ces efforts. La majorité des exemples revus ont aussi reçu des fonds ou un appui technique d'une ou plusieurs organisations extranationales.

Lorsque les parties prenantes veulent réellement participer aux processus, elles n'ont pas besoin de requête particulière pour y participer. C'est pour elles l'opportunité de participer à la sélection des critères et indicateurs eux-mêmes. Cette participation doit être conçue en fournissant une durée et des ressources adaptées et doit être vue comme une partie intégrante du processus de prise de décision. Ces efforts doivent être poursuivis au niveau national. Le rôle de la FAO et de l'OIBT est très important, ainsi que celui des bureaux de liaison des processus qui permettent une participation plus importante des parties prenantes au niveau national.

ii.d) Impliquer les pays sans critères et indicateurs

Des améliorations doivent être réalisées dans la mise en œuvre des critères et indicateurs au niveau de deux grandes limitations. Cela améliore progressivement le niveau des applications des critères et indicateurs¹² et, en même temps, le nombre de pays impliqués dans leur mise en œuvre (voir le Diagramme 1). C'est seulement lorsque ces deux conditions seront réunies que des progrès notables de gestion durable des forêts au niveau international seront possibles. Dans le diagramme, le changement vers un niveau supérieur de la courbe A1 à la courbe A3 est signalé par la flèche.

Reste les problèmes liés aux deux limites évoquées dans ce document mais aussi autre part, souvent négligées mais qu'il faut régler pour que les pays non membres des critères et indicateurs les adoptent¹³. Leur manque d'intérêt peut s'expliquer pour plusieurs raisons. Comme cela est indiqué dans le diagramme, parmi ces pays figurent de nombreux petits Etats insulaires qui n'ont pas la capacité ou n'ont pas intérêt à être impliqués dans ce processus. Certains peuvent ne pas connaître l'intérêt croissant pour l'ADF du fait de la petite taille de leur secteur forestier mais tous pourraient bénéficier d'une gestion durable des forêts et de l'incitation fournie par les critères et indicateurs dans ce domaine.

Il faut noter que la position de ces pays n'est pas très différente de certains autres qui sont rentrés dans un autre processus, de façon automatique, en faisant partie d'une région ou d'un regroupement les engageant par rapport à des critères et indicateurs, alors que le pays n'a fait aucun effort pour les accepter ou les mettre en œuvre. Les organisations internationales comme la FAO, l'OIBT et les membres du CPF ainsi que les ONG, pourraient jouer un rôle important en proposant à ces pays de les intégrer en les transformant en participants actifs.

¹² Ceci inclut l'utilisation des critères et indicateurs au niveau national pour la conception des inventaires, l'évaluation, le développement politique, de directives et évaluations sous-nationales durables, etc.

¹³ Voir Appendice 3 pour un essai de liste des pays.

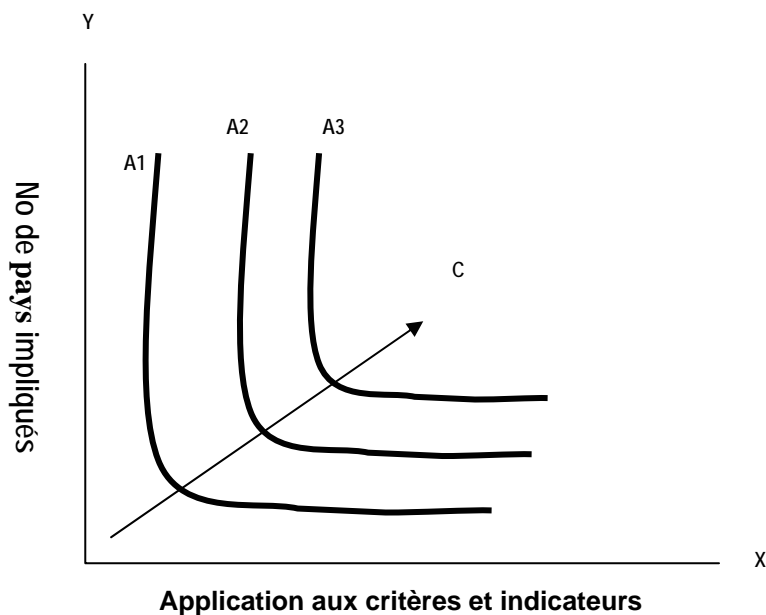


Diagramme 1: Progrès réalisés dans la mise en œuvre des critères et indicateurs

5. COOPERATION ENTRE PROCESSUS

Le FNUF et ses organismes prédécesseurs ont souligné le besoin d'une coopération plus étroite entre les processus de critères et indicateurs pour promouvoir leur développement et une mise en œuvre efficace sur la base du partage des expériences et savoirs de chacun. Le CICI de 2003 était explicite sur le sujet puisqu'il recommandait que *«les critères et indicateurs et les pays membres renforcent leur coopération, y compris Sud-Sud et Nord-Nord en diffusant leurs expériences et savoir-faire, par exemple, à travers des rencontres communes, des ateliers, des conférences ministérielles, des réseaux de courrier électronique, et d'autres mécanismes appropriés.»* Pour cela, il a été ensuite recommandé d'*«utiliser le plus que possible les mécanismes existants et les forums tels que les Commissions forestières régionales, les groupes de travail du CPF et les groupes d'experts existants.»* (CICI-2003).

Actuellement, si aucun mécanisme formel de coordination n'existe, heureusement, un certain degré de coordination au niveau informel est déjà notable. Dans les faits, l'existence de certaines initiatives actuelles résulte de la collaboration internationale. Par exemple, c'est visible dans le fait que les critères et indicateurs ont adopté les sept thèmes identiques comme critères, cependant, certains en comportent plus. Parmi les termes clés utilisés, nombreux sont ceux qui ont été acceptés par tous. Plus récemment, les contacts et les interactions entre les processus se sont multipliés en raison du nombre élevé de réunions de haut niveau, comme la Consultation internationale d'experts de 2001 (FAO, 2001), la Rencontre internationale d'experts sur le suivi, l'évaluation et le report de 2001 (MAR Yokohama, 2001) et la Conférence du CICI de 2003 (CICI-2003). Le niveau d'interaction entre processus a aussi été amélioré par un certain nombre d'initiatives internationales faisant la promotion de l'évaluation du suivi et des fonctions de report sous l'égide du FNUF¹⁴. Les experts de différents critères et indicateurs participent aussi parfois à toutes les autres réunions. De plus, la FAO et l'OIBT, en tant que point focaux pour les critères et indicateurs au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts (CPF), ont travaillé sur le regroupement de l'information et l'utilisation des critères et indicateurs.

Malgré cela, à part ces quelques *ad hoc*, largement informels, les échanges de coopération et de collaboration entre les nombreux processus ont été peu nombreux. Cela peut être dû aux différents niveaux de développement des processus, aux manques d'opportunités, aux coûts que cela implique ou au manque d'avantages mutuels ressenti. Les conséquences ont été des efforts doubles, l'incapacité à profiter des synergies et à mettre en œuvre leur potentiel.

¹⁴ Voir par exemple le FNUF 2003 et Viterbo 2003.

La coopération entre les processus peut couvrir de nombreux domaines y compris les échanges de concepts, d'information et d'expériences; le développement qui suit les critères et indicateurs ainsi que l'élaboration d'une série de critères et indicateurs. En ce qui concerne l'information augmentant la coopération, elle peut contribuer à développer les protocoles de collecte des données, les outils et les méthodes d'évaluation, ainsi que de compilation et de report¹⁵. En d'autres mots, il faut reconnaître que la coopération et la collaboration sont des moyens de compensation, à un large niveau, du manque de capacité de nombreux processus, d'éviter le temps passé à entreprendre des recherches sur des domaines déjà étudiés ainsi que d'une mise en œuvre progressive des critères et indicateurs plus cohérente. Ce qui peut réduire les coûts de fonctionnement, permettre de mieux se concentrer et de manière plus efficace, sur leur mise en œuvre.

De nombreuses façons d'améliorer la coordination et la collaboration entre les processus existent dont certaines sont présentées au Tableau 1.

Tableau 1: Approches possibles pour améliorer la coordination et la collaboration

Mode de coordination/collaboration	Mécanismes	Exemples
Diffusion de l'information	Sources publiées	Sites Web sur les critères et indicateurs, publications des processus et organisations internationales, reports, etc.
Echange actif de l'information et des expériences	Echanges continus: réseaux de courriers électroniques, de rencontres. Echanges périodiques: séminaires, ateliers, conférences, dont des conférences sur le Web, etc.	Consultations d'experts de la FAO/OIBT/PNUE, CICI-2003, conférences de l'IUFRO, participation active aux autres réunions, etc.
Coordination lors de la création des séries de critères et indicateurs	Groupes d'experts, groupes de travail commun, groupes communs <i>ad hoc</i> , ateliers à thème, etc.	Consultation d'experts de la FAO/OIBT, 2001
Collaboration sur l'élaboration de séries de critères et indicateurs communs (dont des séries majeures)	Groupes d'experts, groupes de travail, groupes <i>ad hoc</i> , etc.	Pas encore mis en place
Collaboration sur les protocoles de collecte de données, outils de collecte des données, méthodes d'évaluation, compilation de données internationales à partir des sources de données nationales, etc. ou Coordination de la collecte de données entre différentes collectes ou institutions de compilations de données	Groupes d'experts, groupes de travail, groupes <i>ad hoc</i> , etc.	Les réunions d'experts du FRA-Kotka I-IV de la FAO; la collaboration de la FAO sur les systèmes d'inventaires nationaux. Groupe de travail entre secrétariats sur les statistiques des forêts du questionnaire commun de l'OIBT/FAO/CNUED/EUROSTAT
Utilisation des données, avec la mise à disposition des données internationales pour tous, le report aux forums de politique internationale, etc.	Report régulier	Groupe spécial sur le GFIS de l'IUFRO Evaluation des ressources forestières de la FAO, rapports du FNUF sur le MAR, revue annuelle de l'OIBT <i>Situation mondiale du bois</i> et de nombreuses autres bases de données existantes sur les forêts
Formations coordonnées, promotion de la sensibilisation, activités de renforcement des capacités, etc.	Cours de formation, visites de terrain, groupes d'experts, etc.	Prêt à être réalisé

¹⁵ Voir Rameststeiner et Wijewardana (2003) pour plus d'information.

6. METTRE EN PLACE UN GROUPE CONSULTATIF TECHNIQUE INTERNATIONAL AD HOC

Le CICI-2003 a recommandé que ce forum prenne en considération l'«*intérêt de constituer un groupe consultatif technique international ad hoc pour traiter les questions techniques sur l'élaboration et la mise en œuvre des critères et indicateurs*».

Certaines organisations internationales sur les forêts possèdent des groupes techniques consultatifs sur diverses questions en relation à leurs travaux comme le FNUF, la CDB et la FAO. Par exemple, l'organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) rend régulièrement compte de ses activités à la COP. Il a pour fonction de fournir des évaluations sur l'état de la biodiversité; l'évaluation des mesures prises en accord avec les provisions de la Convention; et de répondre aux questions que la COP peut poser à l'organisation. Le FNUF a aussi commissionné des groupes d'experts pour fournir des conseils sur le suivi, l'évaluation et le report; le financement et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement; et sur les questions de cadre juridique possible sur les forêts. La FAO, en tant qu'organisation technique et de mise en œuvre, dispose aussi de différents groupes d'experts et de réseaux. Par exemple, lorsqu'elle réalise l'Évaluation mondiale des ressources forestières, la FAO fournit régulièrement de nombreuses orientations provenant d'un grand nombre d'experts et d'organismes nationaux et internationaux.

Parmi les processus de critères et indicateurs, seul le Processus de Montréal possède actuellement un Comité consultatif technique (CCT). Il fournit des avis techniques au Groupe de travail qui est l'organe qui définit les politiques. Même s'il a été mis en place en 1996 comme groupe *ad hoc*, il ne tardera pas à devenir un organisme permanent travaillant entre les réunions et le Groupe de travail. Tous les pays membres sont représentés dans le CCT et le Groupe de travail définit les activités principales. Depuis sa création, le CCT s'est chargé de nombreuses questions comme les définitions des termes pour préparer le cadre de son Premier rapport du Processus de Montréal sur les forêts de 2003. Les critères et indicateurs étant encore au stade d'élaboration, de nombreuses questions techniques les concernant restent floues. En réaction, le CCT a essayé de constituer un outil fort utile pour les critères et indicateurs du Processus de Montréal, ce qui a représenté un des principaux facteurs de progrès.

Les quatre différents modèles de groupes consultatifs techniques évoqués ci-dessus sont utilisés lors de différents forums sur les forêts. Si les critères et indicateurs nécessitent un groupe consultatif technique international *ad hoc*, ils doivent savoir comment le constituer.

Les critères et indicateurs que nous avons étudié contribuent tous à la création d'un groupe consultatif technique et, en particulier, à la diffusion de connaissances scientifiques approfondies, à l'harmonisation des objectifs et à la volonté de favoriser un flux plus important d'information entre les processus. Les personnes interrogées ont aussi rapidement ajouté certaines notifications, présentées ci-dessous:

- besoin d'un organisme responsable pour déterminer ses tâches et priorités;
- aucune priorité majeure avant que tous les participants aux processus n'en ai pris connaissance;
- aussi longtemps que les recommandations sont opérationnelles pour tous les processus;
- devrait être composé d'experts appartenant à tous les processus;
- doit être basé sur les expériences régionales;
- les objectifs (TOR) doivent être identifiés clairement;
- la composition devrait changer selon les questions à traiter en disposant peut-être d'un groupe fixe pour assurer la continuité.

En résumé, les processus soutiennent la création d'un groupe consultatif technique *ad hoc* avec des objectifs clairement définis, et sa composition doit être représentative des différents processus et changer selon les tâches à réaliser. Des problèmes importants doivent être résolus sur la base d'une étroite coordination entre les processus et en impliquant la FAO, l'OIBT et les autres organisations internationales et nationales.

7. LE ROLE DE LA FAO, DE L'OIBT ET DES AUTRES ORGANISATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Le CICI-2003 a considéré cette question et a recommandé que «le Comité de la FAO sur les forêts doit réaffirmer la mise en place des critères et indicateurs comme un programme prioritaire de la FAO comprenant une assistance technique et le renforcement des capacités et avec le Mécanisme du Programme forestier national basé sur les demandes des pays en développement dont les besoins et demandes sont spécifiques. Il est aussi recommandé de renforcer le rôle de la FAO, celle-ci devant faciliter la collaboration entre les processus de critères et indicateurs».

Les organisations internationales ont joué un rôle crucial dans le développement et la promotion des critères et indicateurs des 10 dernières années. C'est l'OIBT qui la première a utilisé les critères et indicateurs dans la gestion durable des forêts en 1992. Sur les 10 dernières années, elle a révisé la première série, promue et assistée les pays à les utiliser, a formé les utilisateurs et a organisé le report sur les progrès de leur mise en œuvre. La FAO, avec le PNUE, a aussi joué un rôle important dans l'établissement de la plupart des critères et indicateurs en Amérique latine, en Afrique et en Asie. La majorité des efforts des pays pour gérer les forêts d'Afrique a largement été facilitée par les organisations intergouvernementales. En fait, la reconnaissance face à l'existence d'un certain nombre de processus doit aller à la FAO qui a aussi fourni des soutiens techniques. Au niveau politique, la FAO et l'OIBT ont rassemblé plusieurs réunions d'experts au niveau international pour traiter des questions en cours, et maintenir un fort intérêt sur le sujet.

En réponse à notre enquête, tous les processus de critères et indicateurs étudiés sont d'accord pour reconnaître le rôle important de la FAO et de l'OIBT pour poursuivre leur implication dans les critères et indicateurs. Nombreux sont conscients d'être encore au stade de développement mais qu'ils manquent de capacité pour faire des progrès. Ram Prasad (2004, com. pers.) a exprimé la position des pays d'Asie ayant des forêts sèches en réponse au questionnaire, et il résume bien la position de nombreux pays en développement lorsqu'il dit: «La majorité des pays (dans la région) semblent ne pas être concernés, ignorants, sans ressource et incapable de sortir du sable mouvant sans aucune aide». Ce qui montre que le problème est plus grave que le seul manque de ressources. Les principaux domaines d'intervention identifiés par processus sont le renforcement des capacités, la coopération et la collaboration, la promotion de la sensibilisation et l'engagement, utilisant eux-mêmes les critères et indicateurs, et les efforts pour impliquer les pays n'utilisant aucun processus à se joindre à cette activité. Les détails de ces suggestions sur les futurs rôles de la FAO et de l'OIBT sont.

a) Renforcement des capacités

- Mobiliser/multiplier les financements.
- Promouvoir la disponibilité de l'information à travers la mise en œuvre des critères et indicateurs.
- Promouvoir l'institutionnalisation des profits.
- Faciliter la formation/la recherche.
- Développer des mécanismes de secrétariat.
- Organiser des réunions.
- Etablir des contacts avec les départements des forêts dans chaque pays pour les critères et indicateurs et favoriser leur voyage aux réunions.
- Etendre l'idée d'évaluation rapide sur laquelle travaille le FRA.
- Travailler avec des ONG pour coordonner les activités de collecte des données nationales.

b) Coopération

- Promouvoir la coopération N-S/S-S.
- Faciliter les partenariats nationaux avec d'autres secteurs. Commencer avec la coordination entre les secteurs comme un moyen pour développer les infrastructures de coordination nationales.
- Promouvoir les activités de projets régionaux dont des projets de démonstration.
- Développer les liens avec les autres processus.

c) Sensibilisation et engagement

- Promouvoir la sensibilisation.
- Promouvoir l'engagement politique.

- Organiser une réunion à haut niveau sur les critères et indicateurs (si nécessaire au même moment que d'autres réunions) tous les 4-5 ans.

d) La FAO, l'OIBT et les autres organisations internationales utilisent les critères et indicateurs dans des analyses et des rapports appropriés.

e) Promouvoir l'implication des pays dans tous les processus.

Les critères et indicateurs sont reconnus comme l'outil principal pour l'ADF. Mais ils sont encore à un premier stade de développement dans de nombreux pays. L'efficacité de certains processus et le fonctionnement parallèle de certains autres continuent de dépendre du soutien et des apports de données de ces organisations. Il faut poursuivre les efforts afin qu'ils soient totalement efficaces.

8. CONCLUSIONS

Ce document a traité cinq domaines clé qui auront une influence majeure dans les progrès futurs et la viabilité des critères et indicateurs. Ce sont:

- La capacité des processus actuels à influencer les politiques.
- Le renforcement des critères et indicateurs en traitant les problèmes des critères et indicateurs eux-mêmes ainsi que l'amélioration de leur processus.
- La coopération entre les processus, ses points importants et les manières d'y contribuer.
- Le rôle d'un groupe consultatif technique *ad hoc*.
- Le rôle de la FAO, de l'OIBT et des autres organisations nationales et internationales.

L'analyse a été basée sur les processus actuels ainsi que les résultats de nombreux forums internationaux récents traitant des critères et indicateurs ou des domaines s'y rapportant. La capacité des critères et indicateurs actuels à influencer les décideurs politiques varie, certains processus bénéficiant d'un fort niveau d'engagement politique alors que beaucoup d'autres n'ont aucune ou une influence très limitée. Ce document a identifié un nombre de domaines à traiter pour renforcer les critères et indicateurs: le renforcement des concepts et définitions ainsi que les processus eux-mêmes. Alors que des progrès importants ont été réalisés pour harmoniser les concepts et définitions relatifs aux organismes internationaux, les critères et indicateurs tendent à en être exclus. Alors que les critères et indicateurs sont encore à un stade de développement, une recherche continue est nécessaire pour clarifier les indicateurs lorsque la disponibilité des données est très limitée ou non existante. La principale cause d'échec de nombreux pays à mettre en œuvre les critères et indicateurs est le manque de compréhension face à leur utilisation et à la valeur du report. Il y a un besoin urgent de promouvoir la sensibilisation à tous les niveaux pour obtenir des engagements plus forts face à cet instrument si important. La création d'un bureau de liaison, une coopération entre processus plus significative ainsi qu'une plus forte participation des parties prenantes est primordiale. En même temps, il existe de nombreux avertissements des pays qui souhaitent que les actions soient plus efficaces.

Il existe aussi des soutiens de principe pour créer un groupe consultatif technique international *ad hoc*. Les avantages spécifiques d'un tel groupe ont été identifiés afin d'inclure la diffusion de connaissances scientifiques approfondies, l'harmonisation des objectifs et d'augmenter le flux d'information entre les processus. Pour sa complète réussite, le besoin d'objectifs clairement définis est souligné, et sa composition doit être représentative des différents processus et changements pour traiter efficacement les tâches qui lui sont assignées. L'existence de plusieurs critères et indicateurs ainsi que le développement politique en continu s'y rapportant sont largement dus au travail de la FAO, de l'OIBT et des autres organisations internationales et nationales. Aussi, alors que la majeure partie des critères et indicateurs ont une compréhension de et s'engagent face à l'ADF, dans de nombreux cas, les pays n'ont pas les capacités de mettre une politique en faveur de l'aménagement durable des forêts ou le comprennent mal. Environ 65 pays n'ont souscrit à aucun des neuf processus

existants. Pour ces raisons, les organisations internationales et nationales ont un rôle continu à jouer pour que les critères et indicateurs deviennent complètement viables.

La principale conclusion que l'on puisse tirer de cette analyse est qu'une approche sans véritable plan d'ensemble ne peut résoudre ces questions de manière efficace qui, dans une forte mesure, sont toutes liées. Cela requiert de développer une série de mesures qui ont été identifiées selon un délai à définir.

9. RECOMMANDATIONS

- a) Les organisations internationales, les critères et indicateurs et les pays doivent poursuivre leurs efforts afin de promouvoir l'engagement face aux critères et indicateurs.
- b) Les pays et les organisations internationales doivent promouvoir les relations entre les critères et indicateurs et (i) les programmes forestiers nationaux; (ii) les évaluations internationales et nationales des forêts; et (iii) la certification.
- c) Identifier et promouvoir les liens entre les critères et indicateurs et la certification; et encourager et soutenir les initiatives des pays en leur faveur.
- d) Promouvoir l'éducation et la sensibilisation sur les critères et indicateurs et l'ADF parmi les principaux décideurs politiques, les responsables politiques ainsi que le grand public.
- e) Les pays ayant des capacités limitées peuvent commencer avec des séries d'indicateurs facilement mesurables et compréhensibles et augmenter progressivement leur utilisation afin de couvrir les autres indicateurs de l'aménagement durable des forêts.
- f) La FAO, l'OIBT et les autres organisations internationales et nationales doivent poursuivre leur travail d'harmonisation des concepts et définitions des critères et indicateurs.
- g) La FAO, l'OIBT et les autres organisations internationales et nationales, les donateurs bilatéraux contribuent à la mise en place de bureaux de liaison dans les processus qui en font la demande.
- h) Les critères, l'oibt et les autres organisations internationales et nationales, et les donateurs bilatéraux contribuent à la mise en place d'un groupe consultatif international pour traiter les questions communes relatives aux c et i.
- i) Les critères, l'oibt et les autres organisations internationales et nationales et les processus doivent contribuer à la coopération entre processus par tous les moyens possibles comme, par exemple, des réunions périodiques.
- j) La FAO, l'OIBT et les autres organisations internationales et nationales doivent contribuer au renforcement des capacités des processus et pays qui commencent à utiliser les critères et indicateurs.
- k) La FAO, l'OIBT et les autres organisations internationales et nationales y compris les universités et les organisations de recherche doivent développer la recherche sur les indicateurs pour lesquels les données appropriées sont limitées ou non disponibles.
- l) La FAO, l'OIBT, les autres organisations internationales et nationales et les agences utilisent les critères et indicateurs dans leur propre inventaire, évaluation et travail de planification sur les adf proches de ceux proposés par le FRA 2005.
- m) Les organisations internationales, les donateurs bilatéraux, les critères et indicateurs et les pays font la promotion de l'implication des parties prenantes dans tous les aspects concernant les critères et indicateurs, particulièrement au niveau national, et dans certains cas, au niveau international.
- n) La FAO, l'OIBT et les autres organisations internationales et nationales font tous leurs efforts pour permettre aux pays qui ne disposent pas encore des critères et indicateurs de les adopter.
- o) Encourager les membres du CPF à poursuivre leur travail de rationalisation des reports sur les forêts, avec l'élaboration d'un cadre commun d'information sur les forêts qui aiderait les pays à rassembler leurs données pour différentes organisations et instruments internationaux ainsi que pour les secrétariats des organismes qui fournissent des analyses et des synthèses sur les tendances internationales et régionales.

10. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. CICI-2003 – International Conference on the Contribution of Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management: *the way forward*, Guatemala City, 2003.
2. FAO. 2001a - Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management: A Compendium. Papers compiled by Froylan Castaneda, Christel Palmberg-Lerche and Patti Vuorinen, mai 2001.

3. FAO. 2001b - *Use of criteria and indicators for monitoring, assessment and reporting on progress toward sustainable forest management in the United Nations Forum on Forests*. Report prepared for the International Expert Meeting on Monitoring, Assessment and Reporting on Progress toward Sustainable Forest Management, Yokohama, Japon, 5-8 novembre 2001. FAO, Rome.
4. FAO. 2002a, Proceedings of the Second Expert Meeting on Harmonising Forest Related Definitions for use by various Stakeholders, Rome, 23-25 janvier 2002, FAO, Rome, 2002.
5. FAO. 2002b, Proceedings of the Second Expert Meeting on Harmonising Forest Related Definitions for use by various Stakeholders, Rome 11-13 septembre 2002, FAO, Rome, 2002.
6. FIF. 2000 - Report of the Intergovernmental Forum on Forests on its Fourth Session. E/CN.17/2000/14. New York, 31 janvier-11 février 2000.
7. Forum des Nations Unies sur les forêts. 2001, Report of the International Expert Meeting on Monitoring, Assessment and Reporting on Progress toward Sustainable Forest Management, Yokohama, Japon, 2001.
8. Forum des Nations Unies sur les forêts. 2003a - Approaches and Mechanisms for Monitoring, Assessment and Reporting- Note by the secretariat, octobre 2003.
9. Forum des Nations Unies sur les forêts. 2003b - Report of the ad hoc Expert Group on approaches to mechanisms for Monitoring, assessment and reporting, Geneva, 8-12 décembre 2003 (non publié).
10. GIF. 1997 - Report of the Ad Hoc Intergovernmental Group on Forests on its Fourth Session. E/CN.17/1997/12. New York, 11-21 février 1997.
11. Johnson. 2001 – ITTO's criteria and indicators, a tool for monitoring, assessing and reporting on SFM. International expert meeting on monitoring, assessment and reporting on the progress toward sustainable forest management, Yokohama, Japon, 5-8 novembre 2001.
12. MAR Yokohama. 2001 - International Expert Meeting on Monitoring, Assessment and Reporting, Yokohama, 5-8 novembre 2001.
13. Marku. Simula, Criteria and indicators for sustainable forest management: overview of progress and issues, International Conference on Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management: *the way forward*, Guatemala City, 2003.
14. MCPFE. 2003 - State of Europe's Forests 2003 - The MCPFE Report on Sustainable Forest Management in Europe, 2003.
15. MCPFE. - Implementation of MCPFE Commitments - National and Pan-European Activities 1998-2003.
16. MPCFI. 2003 - Montreal Process First Forest Overview Report 2003, www.mpci.org
17. OIBT. 1998 - Criteria and Indicators for Sustainable Management of Natural Tropical Forests. ITTO Policy Development Series 7.
18. OIBT. 2001 - The ITTO Manual on the Application of Criteria and Indicators for Sustainable Management of Natural Tropical Forests. Report on the Four Regional Training Workshops and Field Testing. ITTC (XXX)/5.
19. Poore. 2003 – Duncan Poore, Changing Landscapes, Earthscan Publications, Royaume-Uni, 2003.
20. Prabhu, R. *et al.* 2003 – Strengthening institutional capacity and stakeholder partnerships for implementing criteria and indicators and facilitating the exchange of information between all stakeholders, International Conference on Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management: *The Way Forward*, Guatemala City, 2003.
21. Prado, J.A. Promoting political commitment for the use of criteria and indicators as tools for sustainable forest management, International Conference on Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management: *the way forward*, Guatemala City, 2003.
22. Rametsteiner, E. et Wijewardana, D. 2002. Key Issues in the Future Development of International Initiatives on Forest Related Criteria and Indicators of Sustainable Development. Background Paper 4.
23. Wijewardana, D., Caswell, S. et Palmberg-Lerche, C. 1998. Criteria and indicators for sustainable forest management. XI World Forestry Congress. Antalya, Turquie, 13-22 octobre 1997, Proceedings, Volume 6, Section G. Policies, Institutions and Means for Sustainable Forestry Development.
24. Wijewardana, D. 1998: Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management. *In* ITTO's Tropical Forest Update, Vol. 8, No 3, 1998/3, pp. 4-13. www.itto.or.jp/newsletter
25. Zones sèches d'Afrique. 1998 – Criteria and Indicators for sustainable forest management for SADC countries; dry zone Africa process, UNEP/FAO National Focal Points Meeting, Malawi, 15-18 December 1998.

ANNEXE 1: Synthèse des résultats de l'enquête sur les critères et indicateurs

PROCESSUS							
	MCPFE	MPCI	NE	DZ AF	DF AS	OIBT	OAB
1. Principaux facteurs empêchant une mise en œuvre plus importante des critères et indicateurs							
• Manque d'engagement (politique)			•		•	•	•
• Généralement non compris/non appréciés			•		•		•
• Absence d'incitation nationale ou internationale					•		
• Capacités institutionnelles/techniques faibles			•	•		•	•
• Manque de ressources financières				•			•
• Manque de mécanismes régionaux de coop/coord				•			
• Manque de formation							
2. Capacité des pays membres à influencer les décideurs politiques							
• Les ministres ont-ils approuvé le processus?	O ¹⁶		N		O		O
• Rapports réguliers aux ministres			N		N		
• Des réunions sont-elles tenues régulièrement?			O		N	O	
3. Mécanisme de liaison/secrétariat							
	O	O	N	N	N		O
4. L'absence de mécanisme affecte-t-elle le processus?							
			O	O	O		
5. Rôle de la FAO, l'OIBT et les autres organisations régionales et nationales dans le renforcement des capacités							
• Promouvoir la coopération N-S/S-S				•			•
• Mobiliser/multiplier les financements		•	•	•	•		•
• Faciliter les partenariats avec les autres secteurs				•			
• Promouvoir les activités dans des projets régionaux, ex.: projets de démonstration	•		•	•	•		•
• Développer un service de secrétariat			•		•		
• Impliquer les pays sans processus			•				
• Organiser des réunions			•				
• Faciliter la formation/recherche	•		•				
• Promouvoir la sensibilisation			•				
• Promouvoir l'engagement politique					•		•
• Soutenir le renforcement des capacités		•	•	•	•		
• Ils utilisent eux-mêmes les critères et indicateurs pour promouvoir l'ADF dans les pays membres		•					
• Promouvoir la disponibilité de l'information par la mise en œuvre des critères et indicateurs		•			•		•
• Fournir des liens avec les autres processus	•	•			•		
6. Quelles sont les autres actions nécessaires pour améliorer l'adoption et la mise en œuvre des critères et indicateurs dans les pays?							
• Trouver des moyens d'utiliser les critères et indicateurs dans toutes les activités concernant les forêts				•			
• Réduire/simplifier les critères et indicateurs actuels				•			
• Augmenter les études de démonstration nationales/régionales				•			
• Intégrer les critères et indicateurs dans les politiques forestières nationales				•	•		•

¹⁶ La lettre N signifie non et la lettre O, oui.

		PROCESSUS						
		MCPFE	MPCI	NE	DZ AF	DF AS	OIBT	OAB
<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer davantage les décideurs politiques • Besoin d'un renforcement des capacités • Meilleure coordination entre les processus 						•		
<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'un renforcement des capacités • Meilleure coordination entre les processus 					•	•		•
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure coordination entre les processus 					•	•		•
7. Rôle d'un groupe consultatif technique international <i>ad hoc</i>								
<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser de meilleures connaissances scientifiques 		•	•					•
<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les objectifs 								•
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le flux d'information entre les processus/rôle de regroupement de l'information 			•					•
<ul style="list-style-type: none"> • Etre utile 		•	•	•	•	•	•	•
Mais:								
<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'un organisme responsable pour déterminer ses tâches et priorités 			•					
<ul style="list-style-type: none"> • Non prioritaire avant que tous les bénéficiaires d'un processus ne l'ai considéré 			•			•		
<ul style="list-style-type: none"> • Aussi longtemps que ses recommandations sont opérationnelles pour les processus 				•				
<ul style="list-style-type: none"> • Doit être composé d'experts et d'administrateurs de tous les processus 				•				
<ul style="list-style-type: none"> • Basé sur l'expérience acquise au niveau régional 		•						
<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs à identifier clairement 		•						
<ul style="list-style-type: none"> • Sa composition doit changer avec les sujets à traiter 		•						

		PROCESSUS	
		MCPFE	MPCI
1. Leçons dont les processus peuvent bénéficier			
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des pays à financer selon un comportement volontaire 		•	
<ul style="list-style-type: none"> • Coopération avec d'autres institutions régionales et internationales 		•	•
<ul style="list-style-type: none"> • Participation libre des observateurs des parties prenantes mais responsabilité limitée de mise en œuvre avec des signataires 		•	
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un comité consultatif technique a été utile pour régler et donner des avis sur les domaines demandant un travail en profondeur 			•
<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficier d'un bureau/secrétariat de liaison très utile 		•	•
2. Moyens par lequel les bénéficiaires peuvent assister d'autres pays à améliorer leur mise en œuvre			
<ul style="list-style-type: none"> • Par l'échange d'expériences et d'opinions 		•	•
<ul style="list-style-type: none"> • Inviter d'autres processus à participer aux réunions, ateliers, etc. 		•	•
<ul style="list-style-type: none"> • Fournir si possible un mécanisme de bureau/secrétariat de liaison 			•
<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec les organismes de développement pour assister les autres pays et processus 			•

(Dans ce tableau, la lettre N signifie non et la lettre O, oui.)

ANNEXE 2: Pays impliqués dans les PROCESSUS INTERNATIONAUX SUR LES critères et indicateurs

Pays	PROCESSUS/INITIATIVES									TOTAUX
	Pan européenne	Montréal	OIBT	Tarapoto	OAB	Zone sèche Afrique	Proche-Orient	Initiative Forêts des zones sèches	Lepate - rique	
Afghanistan							Y			1
Albanie	Y									1
Algérie							Y			1
Angola					Y	Y				2
Argentine		Y								1
Australie		Y								1
Autriche	Y									1
Azerbaïdjan							Y			1
Bahrayn							Y			1
Bangladesh								Y		1
Belarus	Y									1
Belgique	Y									1
Belize									Y	1
Bhoutan								Y		1
Bolivie			Y	Y						2
Bosnie-herzégovine	Y									1
Botswana						Y				1
Brésil			Y	Y						2
Bulgarie	Y									1
Burkina Faso						Y				1
Cambodge			Y							1
Cameroun			Y		Y					2
Canada		Y								1
Cap Vert						Y				1

République Centrafricain			Y		Y					2
Tchad						Y				1
Chili		Y								1
Chine		Y						Y		2
Colombie			Y	Y						2
Congo			Y		Y					2
Costa Rica									Y	1
Côte d'Ivoire			Y		Y					2
Croatie	Y									1
Chypre							Y			1
République Tchèque	Y									1
République Dém. Congo			Y		Y	Y				3
Danemark	Y									1
Djibouti						Y	Y			2
Equateur			Y	Y						2
Egypte							Y			1
El Salvador									Y	1
Guinée équatorial					Y					1
Erythrée						Y				1
Estonie	Y									1
Ethiopie						Y				1
Com. Européen	Y									1
Fidji			Y							1
Finlande	Y									1
France	Y									1
Gabon			Y		Y					2
Gambie						Y				1
Géorgie	Y									1
Allemagne	Y									1
Ghana			Y		Y					2
Grèce	Y									1
Guatemala			Y						Y	2

Guinée Bissau						Y				1
Guyana			Y	Y						2
Honduras			Y						Y	2
Hongrie	Y									1
Islande	Y									1
Inde			Y					Y		2
Indonésie			Y							1
Iraq							Y			1
Irlande	Y									1
Rép. Islamique d'Iran							Y			1
Italie	Y									1
Japon		Y								1
Jordanie							Y			1
Kenya						Y				1
Arabie Saoudite							Y			1
Kuweit							Y			1
Kirghizistan							Y			1
Lettonie	Y									1
Liban							Y			1
Lesotho						Y				1
Libéria			Y		Y					2
Libye							Y			1
Liechtenstein	Y									1
Lituanie	Y									1
Luxembourg	Y									1
Malawi						Y				1
Malaisie			Y							1
Mali						Y				1
Malte							Y			1
Mauritanie						Y	Y			2
Mauricie						Y				1
Mexique		Y								1
Monaco	Y									1

Mongolie							Y		1
Maroc						Y			1
Mozambique					Y				1
Myanmar			Y				Y		2
Namibie					Y				1
Népal							Y		1
Pays-Bas	Y								1
Nouvelle Zélande		Y							1
Nicaragua								Y	1
Niger					Y				1
Nigeria			Y		Y				2
Norvège	Y								1
Oman							Y		1
Pakistan							Y		1
Panama			Y					Y	2
Papuasie NG			Y						1
Pérou			Y	Y					2
Philippines			Y						1
Pologne	Y								1
Portugal	Y								1
Qatar							Y		1
République de Corée		Y							1
Roumanie	Y								1
Féd. Russe	Y	Y							2
Saint-Marin	Y								1
Sao Tomé et Príncipe					Y				1
Sénégal						Y			1
Seychelles						Y			1
Slovaquie République	Y								1
Slovénie	Y								1
Somalie						Y	Y		2
Afrique du Sud						Y			1
Espagne	Y								1
Sri Lanka								Y	1

Soudan						Y	Y			2
Surinam			Y	Y						2
Swaziland						Y				1
Suède	Y									1
Suisse	Y									1
Syrie							Y			1
Tadjikistan							Y			1
Tanzanie					Y	Y				2
Thaïlande			Y					Y		2
Togo			Y		Y					2
Trinité-et-Tobago			Y							1
Tunisie							Y			1
Turquie	Y						Y			2
Turkménistan							Y			1
Ouganda						Y				1
Ukraine	Y									1
Emir. Arabe. Unis							Y			1
Royaume-Uni	Y									1
Uruguay		Y								1
Les Etats-Unis		Y								1
Vanuatu			Y							1
Venezuela			Y	Y						2
Yémen							Y			1
Yougoslavie	Y									1
Zambie						Y				1
Zimbabwe						Y				1
149	41	12	32	8	14	30	30	9	7	
TOTAUX										

ANNEXE 3: Pays non membres des processus internationaux sur les critères et indicateurs¹⁷

ASIE			
Pays/Region¹⁸ (Totaux)	Superficie Totale (000 ha)	Superficie forestière totale (000 ha)	Population Totale (000)
	1 998	2 000	1 999
Arménie	2 820	351	3 525
Brunei Darussalam	527	442	322
Rép. Dém de Corée	12 041	8210	23 702
Israël	2 062	132	6 101
Kazakhstan	267 074	12148	16 269
Rép. Dém. Populaire Lao	23 080	12 561	---
Maldives	30	1	278
Singapour	61	2	3 522
Ouzbékistan	41 424	1 969	23 942
Viet Nam	32 550	9 818	78 705
Bancs de l'Ouest	580	---	1 660
AFRIQUE			
Benin	11 063	2 650	5 937
Burundi	2 783	94	6 565
Comores	186	8	676
Madagascar	58 154	11 727	15 497
Réunion	250	71	691
Saint-Hélène	31	2	6
Sierra Leone	7 162	1055	4 717

¹⁷ Même si certains pays ne sont membres d'aucun des neuf processus internationaux actuels sur les critères et indicateurs, plusieurs sont actifs en développant et mettant en œuvre leurs propres critères et indicateurs.

¹⁸ Source: Land area and Population data based on FAO Global Forest Resources Assessment 2000

OCEANIE			
Pays/Region	Superficie Totale (000 ha)	Superficie forestière totale (000 ha)	Population Totale (000)
	1 998	2 000	1 999
Samoa Americaines	20	12	66
Iles Cook	23	22	19
Polynésie française	366	105	231
Guam	55	21	164
Kiribati	73	28	82
Iles Marshall	18	n.s.	62
Micronésie	69	15	116
Nauru	2	n.s.	11
Nouvelle-Calédonie	1 828	372	210
Nioué	26	6	2
Iles Mariannes Sept.	46	14	74
Palau	46	14	19
Samoa	282	105	177
Iles Solomon	2 856	2 536	430
Tonga	73	4	98
EUROPE			
Andorre	45	---	75
République de Moldovie	3 296	325	4 380
Macédoine	2 543	906	2 011

AMERIQUE DU NORD ET DES CARAIBES			
Pays/Region	Superficie Totale (000 ha)	Superficie forestière Totale (000 ha)	Population Totale (000)
	1 998	2 000	1 999
Antigua-et-Barbuda	44	9	67
Bahamas	1 001	842	301
Barbados	43	2	269
Bermuda	5		64
Iles Vierges Britanniques	15	3	21
Iles Cayman	26	13	37
Cuba	10 982	2348	11 160
Dominique	75	46	71
République Dominicaine	4 838	1 376	8 364
Greenland	34 170		56
Grenade	34	5	93
Guadeloupe	169	82	450
Haiti	2 756	88	8 087
Jamaïque	1 083	325	2 560
Martinique	107	47	392
Monserrat	11	3	11
Antilles Néerlandais	80	1	215
Porto Rico	887	229	3 839
Saint-Kitts-et-Nevis	36	4	39
Saint-Lucie	61	9	152
Saint-Pierre & Miquelon	23		7
Saint-Vincent-et-Grenadines	39	6	113
Iles Vierges EU	34	14	94
AMERIQUE DU SUD			
Iles Falkland	1 217	---	2
Paraguay	39 730	23 372	5 358

ANNEXE 3

Liste des participants FAO/OIBT

Consultation d'experts sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts
Cebu City, Philippines
2 - 4 mars 2004

PAYS

AUTRICHE

Ingwald Gschwandtl

Director
Forest Policy and Information Division
Federal Ministry of Agriculture,
Forestry, Environment, Water
Management
Marxergasse 2, A-1030
Vienne, Autriche
Tél.: 431-71100-7305
Fax: 431-71100-7399
E-mail:
Ingwald.gschwandtl@lebensministerium.at

Ewald Rametsteiner

Director
EFI PC Innoforce
Institute of Forest, Environment and
Natural Resource Policy
Teistwontel Str. 4
University of Natural Resource and
Applied Life Sciences
Vienne, Autriche
Tél.: 0043-1-47 654 4418
Fax: 0043-1-47 654 4407
E-mail: ewald.rametsteiner@boku.ac.at

BRESIL

Maria Auxiliadora Gariglio

IBAMA, Support Unit in the Northeast
Office
Rua Ponta do Tubarao, 2169
Ponta Negra, CEP 59094-270
Tél. (domicile) : (55-84) 201 8180
Tél. (bureau): (55-84) 236 3009
E-mail: dgariglio@uol.com.br

BURKINA FASO

François Tapsoba

Responsable du Programme Majeur
Politique de Gestion des
Ressources Naturelles
Secrétariat Exécutif du Comité
Permanent Inter Etats de Lutte
contre la Sécheresse dans le
Sahel (CILSS)
03 BP 7049; Ouagadougou 03,
Burkina Faso
Tél.: 226-37 41 25/-26
Fax: 226-374173; 226-374132
E-mail: francois.tapsoba@cilss.bf

CANADA

Kathryn Buchanan

Senior Advisor
Canadian Forest Service
Policy, Planning and International
Affairs (Montreal Process Liaison
Office)
8th.Floor Sir William Logan Bldg.
580 Booth Street, Ottawa,
Ontario K1A 0E4, Canada
Tél: 613.947.9061
Fax: (613) 947.9038
E-mail: kbuchana@nrca.gc.ca
<http://www.mpci.org>

André H. Rousseau

Interim Director General
Policy, Planning and International
Affairs
Canadian Forest Service
8B5, 580 Booth Street, Ottawa
Ontario, Canada KIA OE4
Tél.: (613) 947-9087/947-9100
Fax: (613) 947-9038
E-mail: ahrousse@NRCan.gc.ca

CAMEROUN

Richard Eba'a Atyi
Project Coordinator
PD 124/01 Rev.2 (M)
c/o African Timber Organization (ATO)
P.O. Box 1077
Libreville, Gabon
Tél.: (241) 529254
Fax: (241) 734030
E-mail: richard_ebaa@yahoo.fr

Parfait Mimbimi Esono
President
National Working Group on
Certification
Credit Foncier Building, Suite 401
BP 3250, Douala, Cameroun
Tel.: (237) 994-7984
Fax: (237) 222-1783
E-mail: akung36@yahoo.com

CHINE

Jiang Zeping
Research Professor
Chinese Academy of Forestry
Forestry Research Institute
CAF, Beijing 100091, China
Tél.: (86-10) 62888668
Fax: (86-10) 62889043
E-mail: jiangzp@forestry.ac.cn

CONGO, République du

Grégoire Nkeoua
Directeur des forêts
Ministère de l'économie forestière
BP 98 Brazzaville, Congo
Tél: 242-669448
Fax: 242-814136
E-mail: nkeouagregoire@hotmail.com

CÔTE D'IVOIRE

Adje Ahimin Olivier
Sous-Directeur des Etudes et
Recherche-Ecologie, SODEFOR
01 BP 3770, Abidjan 01
Tél.: (225) 22 48 29 51
Fax: (225) 22 44 99 07
E-mail: sodefor@africaonline.co.ci
olivierahimin@hotmail.com

COSTA RICA

Carlos Alberto Calvo Sanabria
Sistema Nacional de Áreas de
Conservación (SINAC)
Ministerio de Ambiente y Energía
(MINAE)
Apdo. Postal 10140; 1000
San José, Costa Rica
Tél: 506 - 283 8004 (Ext. 117)
Fax: 506 – 283 7118
E-mail: carcalvo@minae.go.cr

CUBA

Juan A. Herrero Echevarría
Jefe del Departamento de Ordenación
Forestal y Control de Areas
Dirección Nacional Forestal
Ministerio de la Agricultura
Avenida Independencia y Conill
Plaza de la Revolución
La Habana 0600. Cuba
Tél.: 537 8845548
Fax: 537 8817875
E-mail: herrero@minag.gov.cu

CHYPRE

Alexandros Christodoulou
Chief Conservator of Forest
Department of Forests
Ministry of Agriculture, Natural
Resources and Environment
1414 Nicosie, Chypres
Tél.: 357-22805503
Fax: 357-22780428
E-mail: management@cytanet.com.cy

FINLANDE

Leena Karjalainen-Balk
Counsellor Nature Conservation
Ministry of the Environment Land Use
Department
PO. Box 35 FIN 00023 Government
Finland
Tél.: 358 (0) 9 16039443
Fax: 358 (0) 9 16039364
E-mail: leena.karjalainen-balk@ymparisto.fi

Jari Parviainen

Director
Finnish Forest Research Institute
Joensuu Research Centre,
Yliopistokatu 7
Box 68, FIN-80101 Joensuu, Finlande
Tél.: +358 13 102 113010;
Fax: 358 13 102 113113
E-mail: jari.parviainen@metla.fi

ALLEMAGNE**Benno Pokorny**

Assistant Professor
University of Freiburg (Germany)
Associated to the Center for
International Forestry Research
Tennenbacher Strasse 4
79106 Fribourg, Allemagne
Tél.: 49 761 203 3680
Fax: +49 761 203 3781
E-mail: benno.pokorny@waldbau.uni-freiburg.de
bpokorny@cgiar.org

GUATEMALA**Julio Lopez Payes**

Director of Plarification and
Infformation
Instituto Nacional de Bosques (INAB)
7a. Avenida 12-90, Zona 13, 10013,
Ciudad de Guatemala, Guatemala
Tél.: (502) 361-8068/8072
Fax: (502) 361-8070
E-mail: jlopez@inab.gob.gt

HONDURAS**Juan Blas Zapata**

Proceso Lepaterique de Centro
América
Coordinador Agenda Forestal de
Honduras
P.O. Box 2760
Tegucigalpa, Honduras
Tél./Fax: (504) 239-0530
(504) 239 9342
E-mail: afh@sdnhon.org.hn

INDE**P.C. Kotwal**

Coordinator, IIFM-ITTO Project
Indian Institute of Forest Management
(IIFM)
Nehru Nagar, Post Box No. 357
Bhopal, M.P. 462 003, Inde
Tél: (91) 755-2773799 (ofc)
(91) 755-2768331 (res)
Fax: (91) 755-772878
E-mail: pckotwal@iifm.org

INDONESIE**Boedijono**

Director for Natural Forest
Development
Directorate General of Forest
Production
Manggala Wana Bakti Building, Block I
11th Floor, Jl Gatot Subroto
Jakarta, 12440, Indonesie
Tél.: (62-21) 573-0393
Fax: (62-21) 573-3443
Portable: (62-816) 986513

JAPON**Yuji Imaizumi**

Assistant Director
International Forestry Cooperation
Office
Forestry Agency
Min. of Agriculture, Forestry &
Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8952, Japon
Tél.: +81 (0)3-3591-8449
Fax: +81 (0) 3-3593-9565
E-mail: yuujimaizumi@nm.maff.go.jp

MALAWI**Paulos Mwale**

Deputy Director of Forestry
Ministry of Natural Resources and
Environmental Affairs
Forestry Department
P. O. Box 30048. Lilongwe 3, Malawi
Tél.: 265-1-771-000
Fax: 265-1-784-268
E-mail: sadcfstcu@malawi.net
dirfor@sdnp.org.mw

MALAISIE

Hooi Chiew Thang

Deputy Director General of Forestry
Forestry Department Headquarters
Jalan Sultan Salahuddin, 50660
Kuala Lumpur, Malaisie
Tél.: (603) 269 88244
Fax: (603) 269 25657
E-mail: hcthang@forestry.gov.my

MEXIQUE

Leonel Iglesias Gutierrez

Gerente de Silvicultura y Manejo
Comisión Nacional Forestal
(CONAFOR)
Carretera a Nogales s/n esq.
Periférico Pte.
5º Piso, San Juan de Ocotán
Zapopan, Jalisco 45019 Mexico
Tél.: (52) 33 3777 7000
Tel./Fax: (52) 33 3777 7084
E-mail: Liglesias@conafor.gob.mx

NOUVELLE-ZELANDE

Don Wijewardana

Director
International Forestry Policy
Organization
Ministry of Agriculture and Forestry
P. O. Box 2526, Wellington
Nouvelle-Zélande
Tél.: +64 4 4989870
Fax: +64 4 4989891
E-mail: don.wijewardana@maf.govt.nz

PAKISTAN

Tariq Nazir Chaudhry

Section Officer (Forestry)
Ministry of Environment
Government of Pakistan
Office of Inspector General of Forest
CDA Block 4 (Old Navel HQ)
16/2 E. Sector G, 10/2
Islamabad, Pakistan
Tél.: 92-51-9209884
Fax: 92-51-2212242
E-mail: saadta@isb.comsats.net.pk

PHILIPPINES

Romeo T. Acosta

Director
Forest Management Bureau
Visayas Avenue, Diliman
Quezon City 1100, Philippines
Tél.: (632) 9289313
Fax: (632) 9200374
E-mail: rtacosta@skyinet.net

Ma. Mayumi Quintos-Natividad

Division Chief/Chief Forest
Management Specialist
Forest Economics Division
Forest Management Bureau
2nd Floor FMB Annex Bldg.
Visayas Ave., Diliman
Quezon City 1100 Philippines
Tél: (632) 9262141
Fax: (632) 9208650
E-mail: mayquin@mozcom.com

THAILANDE

Jira Jintanugool

Director of International Relations
Division
Department of National Park, Wildlife
and Plant Conservation (DoNP)
61 Paholyothin Rd., Chatuchak
Bangkok 10900, Thaïlande
Tél./Fax: 662-9407134
E-mail: jira@forest.go.th

ROYAUME-UNI

Duncan Poore

Professor
Balnacarn, Glenmoriston
Inverness IV63 7YJ, Royaume Uni
Tél.: (44-1320) 340261
E-mail: DPoore8516@aol.com

E.U.A.

Albert Abee

US Forest Service National
Coordinator for Sustainable
Development
Eco-system Management
Coordination
201 14th Street, SW.
Sydney Yates Bldg.
3rd Floor Central, Washington D.C.
20250, E.-U.A.
Tél.: 1-202-205-1720
Fax: 1-202-205-1012
E-mail: aabee@fs.fed.us

Andrea E. Tuttle
Director
California Department of Forestry &
Fire Protection (CDF)
P.O. Box 944246
1416 9th St., Rm. 1505
Sacramento, CA 94244-2460
Tél.: 1-916/653-7772
Fax: 1-916/653-4171
E-mail: andrea.tuttle@fire.ca.gov

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ORGANISATION AFRICAINE DU BOIS

Emmanuel Siisi-Wilson
Technical Director
Forest Management Certification
B.P. 1077
Libreville, Gabon
Tél: (241) 73 29 28
Fax: (241) 73 40 30
E-mail: oab-gabon@internetgabon.com
siisiwilson@yahoo.com

CIFOR

Herlina Hartanto
Scientist
Forest and Governance Program
Center for International Forestry
Research
P.O.Box 6596, JKPWB
Jakarta 10065, Indonesie
Tél. : +62 251 622 622
Fax : +62 251 622 100
E-mail: h.hartanto@cgjar.org

FAO

Froylán Castañeda
Forestry Officer
Tropical Forest Management
FAO, Forestry Department
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie
Tél: 39-06- 5705-3834
Fax: 39-06-5705-5137
E-mail: Froylan.Castaneda@fao.org

Robert Hendricks

Visiting Expert
FAO, Forestry Department
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie
Tél: 39-06-5705-54548
Fax: 39-06-5705-5137
E-mail: Robert.Hendricks@fao.org

Peter Holmgren
Chief
Forest Resources Development
Service
Forestry Department
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy
Tél: 39-06- 5705-2714
Fax: 39-06-5705-5825
E-mail: Peter.Holmgren@fao.org

Tiina Vahanen
Forestry Officer
Forest Economics Service
Forestry Department
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy
Tél: 39-06-5705-3734;
Fax: 39-06-5705-2151
E-mail: Tiina.Vahanen@fao.org

IUFRO

Alexander Buck
IUFRO Deputy Executive Secretary
International Union of Forest Research
Organizations (IUFRO)
Hauptstrasse 7, A-1140 Vienne
Autriche
Tél.: +43-1-8770151 0 (Secrétariat)
Fax: +43-1-8770151-50 (Secrétariat)
E-mail: buck@iufro.org

OIBT**Steven Johnson**

Economic Information and Market
Intelligence
International Organizations Center
5th floor Pacifico-Yokohama
1-1-1, Minato-Mirai
Nishi-ku, Yokohama 220-0012, Japon
Tél: (81-45) 223 1110
Fax: (81-45) 223 1111
E-mail : eimi@itto.or.jp
johnson@itto.or.jp

Eva Müller

Assistant Director
Reforestation and Forest Management
International Organizations Center
5th floor Pacifico-Yokohama
1-1-1 Minato-Mirai
Nishi-ku, Yokohama 220-0012, Japon
Tél: (81-45) 223 1110
Fax: (81-45) 223 1111
E-mail : muller@itto.or.jp

CMPFE**Roman Michalak**

MCPFE Liaison Unit Warsaw
Ministerial Conference on the
Protection of Forests in Europe
Ul Bitwy Warszawskiej 1920 r. nr 3 00-
973 Varsovie, Pologne
Tél.: +48 22 33170 31
Fax: +48 22 33170 32
E-mail: r.michalak@lu-warsaw.pl

Secrétariat FNUF**Susan Braatz**

Senior Forest Policy Advisor
Secretariat of the United Nations
Forum on Forests
Two UN Plaza, Room DC 2-2286, NY
NY 10017, E.U.A.
Tel.: 212-9634219
Fax: 917-3673186
E-mail: braatz@un.org

RAPPORTEUR**Ricardo M. Umali**

Chief Executive Officer
Sustainable Ecosystems International Corporation
Teacher's Village, Diliman, Quezon City, Philippines
Tél. (632) 929-4235 Fax:(632) 436-3971
E-mail: sustec@vasia.com

OBSERVATEURS**Isabelita Austria**

Section Chief, Community Based
Forest Management Division
Forest Management Bureau
Visayas Avenue, Diliman
Quezon City 1100 Philippines
Tél: (632) 925-9796
E-mail: ivaustria@yahoo.com

Maximo Dischoso

Regional Technical Director for
Forestry
DENR Region 12
Koronadal City, South Cotabato
Philippines
Tél: (6363) 228-9616

Christopher Kuizon

Regional Technical Director for
Forestry
DENR Region 13
Ambago, Butuan City
Philippines
Tél: (6385) 342-7856

Isabelo Montejo

Regional Technical Director for
Forestry
DENR Region 7
Banilad, Mandaue City
Philippines
Tél: (6332) 346-1002

Hardinado Patnugot
Regional Technical Director for
Forestry
DENR Region 11
Lanang, Davao City
Philippines
Tél: (6382) 234-6606
E-mail: rtdfms11@mozcom.com

Lourdes Wagan
Section Chief, Reforestation Division
Forest Management Bureau
Visayas Avenue, Diliman
Quezon City 1100 Philippines
Tél: (632) 925-2134
E-mail: ludyw@yahoo.com

PERSONNEL D'APPUI

Alex Cheng
Senior Forest Management Specialist
Forest Economics Division, Forest
Management Bureau
2Flr. FMB Annex Bldg., Visayas Ave.,
Diliman, Quezon City 1100 Philippines
Tél: (632) 9262141
Fax: (632) 9208650
E-mail: ahlecks@mozcom.com

Leyminda Lumanta
Economist I
Forest Economics Division
Forest Management Bureau
2Flr. FMB Annex Bldg., Visayas Ave.
Diliman, Quezon City 1100 Philippines
Tél: (632) 9262141
Fax: (632) 9208650
E-mail: ley1521@yahoo.com

Errol Sarmiento
Artist/Illustrator II
Forest Management Bureau
2Flr. FMB Annex Bldg., Visayas Ave.
Diliman, Quezon City 1100 Philippines
Tél: (632) 928-0425
E-mail: zildjian_errol@yahoo.com

Maria Lovella Segayo
Economist III
Forest Economics Division
Forest Management Bureau
2Flr. FMB Annex Bldg., Visayas Ave.
Diliman, Quezon City 1100 Philippines
Tél: (632) 9262141
Fax: (632) 9208650
E-mail: la_bella@fastmail.fm

Nonito Tamayo
Supervising Forest Management
Specialist
Forest Economics Division
Forest Management Bureau
2Flr. FMB Annex Bldg., Visayas Ave.
Diliman, Quezon City 1100 Philippines
Tél: (632) 9262141/928-0425
Fax: (632) 9208650

ANNEX 4
VOLUNTARY INFORMATION PAPER

FAO/ITTO

**Expert Consultation on Criteria and Indicators for
Sustainable Forest Management**

Voluntary Information Paper

**A Possible Synergy between International Criteria and Indicators
Processes and the CBD Expanded Programme of Work on Forest
Biological Diversity
(A Note from the Secretariat Convention on Biological Diversity)**

By

**Gijs van Tol
Senior Programme Officer
Scientific, Technical and Technological Matters
Secretariat of the Convention on Biological Diversity (CBD)
393 Saint-Jacques Street, Suite 300
Montréal, Quebec, Canada H2Y 1N9
Tel.: (514) 287 8707; Fax: (514) 288 6588
E-mail: gijs.vantol@biodiv.org**

**Organized by the
Forest Management Bureau
Department of Environment and Natural Resources
The Philippines
And co-sponsored by FAO and ITTO**

2 - 4 March 2004; Cebu City, the Philippines

A Possible Synergy between International Criteria and Indicators Processes and the CBD Expanded Programme of Work on Forest Biological Diversity

(A Note from the Secretariat Convention on Biological Diversity)¹⁹

Gijs van Tol

Introduction

In the past decade Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management have been developed by nine different regional initiatives and processes, and 149 countries, representing 85 % of the world's forest area, are represented in one or more of these nine processes. A comparable set of Principles, Criteria and Indicators has been developed by the Forest Stewardship Council, as a basis for their certification scheme.

In the criteria and Indicator processes countries collect relevant data to measure progress towards SFM, and several processes report to a regional level. The International Conference on the Contribution of Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management²⁰ recognized that this reporting from countries to regional processes is an important tool at national level for communication with a wide range of relevant stakeholders. The national reporting, and the aggregation of information to the regional level is also relevant for international organizations, e.g. for reporting on the implementation of the IPF/IFF proposals for action. The Criteria and Indicators for SFM have also been recognized by the Convention on Biological Diversity, at the sixth Conference of the Parties (decision VI/22 paragraph 34), but the possible benefits of the C&I for reporting on the implementation of the CBD expanded programme of work on forest biological diversity have not yet been elaborated. This paper provides a first attempt for such an elaboration.

The CBD and the expanded programme of work on forest biological diversity

The Convention on Biological Diversity has three broad objectives:

1. The conservation of biological diversity
2. Sustainable use of biological diversity
3. Equitable sharing of the benefits of genetic resources.

The Convention provides a legal frame work for these objectives

Most forest related activities under the CBD are described in the expanded programme of work on forest biological diversity, which was developed by an Ad Hoc Technical Expert Group, and was adopted in 2002 by the 6th Meeting of the Conference of Parties. The work programme has three main programme elements that are elaborated in more specific goals:

- Conservation sustainable use and benefit sharing (5 specific goals);
- Institutional and socio-economic enabling environment (3 specific goals);
- Knowledge, assessment and monitoring (4 specific goals).

Each of the goals is further elaborated into a number of objectives, and each objective is again elaborated into activities (see Annex 1 or website www.biodiv.org/handbook/cbd-hb-10-06-en.pdf, starting at page 152).

When adopting the work programme the COP requested the Executive Secretary to initiate actions towards the implementation. At the national level, individual countries (the Parties to the Convention)

¹⁹ Voluntary paper made available to participants of the Expert Consultation On criteria and Indicators for Sustainable Forest Management (Cebu City, Philippines; March 2004). It was handed out for information only and was not presented nor discussed during the event.

²⁰ International Conference on the Contribution of Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management, Guatemala City, 3-7 February 2003, hosted by the National Forest Service of Guatemala, supported by the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), the International Tropical Timber Organization (ITTO) and the governments of Finland and the United States of America.

are responsible for the implementation of the work programme, and progress is reported in “National Reports” and / or in “thematic reports” submitted by the countries. At an international level the Executive Secretary is invited to collaborate with the United Forum on Forests (UNFF), other members of the Collaborative Partnership on Forests (CPF) and other international organizations to address issues of relevance to forest biological diversity.

Analyses of possible relevant information from C&I processes for the expanded programme of work on forest biological diversity

Reporting of the regional processes on C&I can be relevant for several of the goals and objectives in the CBD expanded work programme on forest biological diversity (see annex 1).

The information provided by indicators under the Criterion on “biological diversity” will most likely be relevant for programme element 1 of the expanded work programme, and probably also information from indicators under the Criteria on “extent of forest resources”, and “forest health and vitality”. Information from indicators under the Criteria on “legal and institutional framework” and “socio-economic benefits and needs” is likely to be relevant for Programme Element 2.

Further systematic analyses of the information gathered in the different C&I processes (such as the parameters used, the reporting frequency) and the information needed to report on progress towards the implementation of the work programme could contribute to a more harmonized data collection and a reduction of the reporting burden of the countries.

A preliminary list of goals and objectives that could benefit from reporting by C&I processes is elaborated below. The list is by no means exhaustive, and only intends to point at a number of goals and objectives where synergy seems easy to achieve. Goals and objectives that are not mentioned could also benefit from information from C&I processes, but there other sources of information might be more relevant.

Programme element 1. Conservation, sustainable use and benefit sharing

This part of the work programme covers mainly factual and technical information on important aspects of conservation of forest biological diversity and sustainable use of forest resources. It seems to have many close and direct links to the C&I processes, but a further analyses of the reported results would be useful.

Goal 1.2. To reduce the threats and mitigate the impact of threatening processes on forest biological diversity.

For at least five of the six objectives useful information might become available from the reporting on C&I. These include information on the role and observed impacts of:

- Invasive species;
- Air pollution;
- Climate change;
- Forest fires;
- Losses caused by fragmentation and forest conversion.

Goal 1.3. To protect, recover and restore forest biological diversity

For all three of the objectives useful information might become available from the reporting on C&I:

- Restoration of forest biological diversity in degraded ecosystems and plantations;
- Conservation of endemic and threatened species;
- Ensure adequate and effective protected forest area networks.

Goal 1.4. To promote the sustainable use of forest biological diversity

This is a fairly broad field, covered by four objectives grouping a rather diverse array of activities:

- Promote the sustainable use of forest resources to enhance the conservation of forest biological diversity;
- Prevent losses caused by unsustainable harvesting of timber and non timber resources;
- Enable indigenous and local communities to develop and implement community management systems to conserve and sustainably use forest biological diversity;
- In situ and ex situ conservation of forest genetic diversity.

For the first two objectives information is most likely available in the C&I reporting. Regarding the specific genetic information needs, there might be some discrepancy between the information needs for the forestry sector and for conservation interests.

Programme element 2. Institutional and socio-economic enabling environment

The goals and objectives under this programme element are closely linked to the Criteria on “socio-economic benefits and needs” and “policy and institutional framework”, but the variation in the nature and content of the information suggests that the relationship is much more complicated than for the items mentioned under programme element 1. Some examples are cited hereafter, but it seems that further study of the possible interactions between the C&I processes, the national work on national forest programmes and National Biodiversity Strategies and Action Plans (NBSAP’s), and the reporting requirements from CBD and UNFF, would be useful.

Goal 2.1. Enhance the institutional enabling environment

Three of the four objectives will probably be covered to some extent by information from the C&I processes:

- Understanding the causes of forest biodiversity loss;
- Development of good governance practices, review and implementation of forest laws, tenure and planning systems;
- Forest law enforcement and related trade.

Goal 2.2 Address socio-economic failures and distortions that lead to decisions that result in loss of forest biological diversity

The only objective under this goal might be covered to some extent by information from C&I processes:

- Mitigation of economic failures and distortions

Programme element 3. Knowledge assessment and monitoring

This part of the work programme is specifically directed to develop common strategies, from a global to a regional scale, to characterize, define and analyze the forest biological diversity, and to improve and make effective use of the existing information. It seems a field where collaboration between the regional C&I processes and CPF could contribute to the development of efficient indicators and parameters to measure the status of and trends in forest biological diversity.

Research results and reporting on practical experiences, for instance on the relations between SFM, forest biodiversity and ecosystem functioning, would be another source of relevant information for some of the goals mentioned under programme element 3, and it seems useful to further promote these activities.

Goal 3.1. *Improve the assessment of status and trends of forest biological diversity*

The relevant objective that is most likely to be covered in the C&I processes is:

- Develop, where appropriate, specific forest ecosystem surveys in priority areas for conservation and sustainable use of forest biodiversity.

Goal 3.2. *Improve knowledge on and methods for the assessment of the status and trends of forest biological diversity*

The only objective under this goal is directly related to C&I:

- Advance the development and implementation of international regional and national C&I based on key regional, sub-regional and national measures within the framework of SFM.

Terms and definitions, indicators and parameters

One of the main problems in both the formulation of work programmes and reporting on progress towards SFM or conservation of forest biological diversity is the appropriate use of many terms and definitions. The expert meeting on Harmonized Forest-related Definitions, organized by FAO²¹, has demonstrated that the terms and definitions used tend to vary in their interpretation. It is therefore important to ensure that common terms are indeed used in the same sense and with the same meaning.

Indicators and parameters used for reporting also need some consideration. All C&I processes have a component of (criterion on) forest biological diversity, and include indicators and parameters to describe the actual state and the changes. A question to consider is whether the available parameters and terms and definitions are adequate for reporting on the status of forest biological diversity, and to what extent these parameters are widely accepted.

Some specific technical issues include the threshold value to separate forest from other vegetation types? Is that 10 % canopy cover, a forest type based threshold, or a threshold of 30 % canopy cover? Another technical issue relevant for reporting on forest biological diversity is the characterization of different levels of "naturalness" or "ecological values" within forest types. Further collaboration between the C&I processes and CPF members could help to further improve indicators for forest biological diversity.

All C&I processes also have a component of social and cultural forest values. Several organizations and processes, such as the Center for International Forestry Research (CIFOR), the International Timber Trade Organization (ITTO) and the process of the Ministerial Conference for the Protection of Forests in Europe (MCPFE), have contributed to the development of a set of effective, meaningful and cost effective indicators and parameters for measuring the range of social and cultural forest values. However, there is room for improvement in the actual information on the impact of forest management on these forest values, and the impact on the livelihood of local and indigenous communities.

Reporting, to whom and by whom

The reporting on the progress made in the sustainable management of the national forest areas will usually be carried out or coordinated by the national authority responsible for forests. However, the different components of sustainable forest management also relate directly to authorities responsible for land use, water management, conservation of biological diversity and economic development, and, when international reporting is required, authorities on foreign affairs. The variety of responsible organizations can generate a series of problems, due to gaps in information exchange between the organizations, different goals and interests, and to different terminology used.

When considering the links between the expanded programme of work on forest biological diversity and the Criteria and Indicator processes, it would be important to bridge the gap between the

²¹ Proceedings second expert meeting on harmonizing forest-related definitions for use by various stakeholders, FAO, Rome, 2002.

authorities and organizations responsible for the Convention on biological diversity (often the Ministry of Environment or the Ministry of Foreign affairs) and the authorities and organizations responsible for forest management (often the Ministry of Natural Resources or the Ministry of Agriculture). Bridging these gaps could be an important step forward to a cross-sectoral approach of the challenges in sustainable forest management and maintenance of forest biological diversity.

Conclusion

From the foregoing preliminary analyses it seems that the regional criteria and indicator processes could provide useful information on the progress in implementation of the expanded programme of work on forest biological diversity. They seem to provide a useful integration level between the much more detailed and specific information at the country level and the more general aggregated information at international level.

The reporting of the different C&I processes could therefore, in theory, contribute to harmonized data collection and help to fulfill the international reporting obligations. But the difference between the information needs (process information on implementation of agreements, or practical information on forest characteristics), the timing of the information supply and last but not least the common understanding of the terms and definitions used are often an important barrier to use the available information to the maximum extent possible.

The efforts of the Collaborative Partnership on Forests (CPF) to increase the harmonization in forest related reporting contribute to reduce these barriers.

Annex: Expanded Programme of Work on Forest Biological Diversity

(According to the Handbook of the Convention on Biological Diversity)

In undertaking this expanded programme of work, Parties, Governments, international and regional organizations and processes, civil society organizations and other relevant bodies and all relevant implementers are invited to take into account the following considerations:

- a. The need to focus on key priorities for sustainable use of forest resources and the equitable sharing of benefits;
- b. The need to facilitate adequate participation of indigenous and local communities and the need to respect their rights and interests;
- c. The need for urgent conservation action for forests that are ecologically significant and/or most important for biological diversity on national and regional scales, in accordance with national priorities, where forest biodiversity loss or threats of loss are significant or of great concern, but also to work to enhance conservation in all types of forests, both within and outside protected areas;
- d. The need to achieve synergies and avoid duplications between the work of the key international instruments and bodies, such as the Secretariat of the Convention on Biological Diversity, and the other members of the Collaborative Partnership on
- e. Forests;
- f. The need to ensure capacity-building and the provision of adequate financial, human and technical resources to allow implementation of the work programme by all relevant stakeholders;
- g. The need to ensure that relevant activities be effectively incorporated into national and sub national forest and biological diversity strategies and programmes;
- h. The need for clarification of the links between the ecosystem approach and sustainable forest management.

Programme element 1: Conservation, sustainable use and benefit-sharing

Goal 1.1: To apply the ecosystem approach to the management of all types of forests

Objective 1.1.1: Develop practical methods, guidelines, indicators and strategies to apply the ecosystem approach adapted to regional differences to forests both inside and outside protected forest areas as well as both in managed and unmanaged forests.

Activities:

- a. Clarify the conceptual basis of the ecosystem approach in relation to sustainable forest management.
- b. Develop guidance for applying the ecosystem approach in forest ecosystems.
- c. Identify key structural and functional ecosystem elements to be used as indicators for decision-making and develop decision-support tools on a hierarchy of scales.
- d. Develop and implement guidance to help the selection of suitable forest management practices for specific forest ecosystems.
- e. Develop and implement appropriate mechanisms for the participation of all stakeholders in ecosystem-level planning and management.
- f. Develop an informal international network of forest areas for piloting and demonstrating the ecosystem approach and exchange related information through the clearing-house mechanism.
- g. Hold workshops to train and familiarize decision makers and managers with the foundations, principles and modalities of the ecosystem approach.
- h. Promote research and pilot projects to develop understanding of the functional linkages between forest biological diversity and agriculture with the aim to developing practices that could improve the relations between forest management and other land use methods. Promote assessment of functional linkages between mining, infrastructures and other development projects and forest biodiversity, and develop best practice, guidelines for such development projects to mitigate adverse impacts on forest biodiversity.
- i. Promote activities that minimize the negative impacts of forest fragmentation on forest biodiversity, including afforestation, forest restoration, secondary forest and plantation management, and agroforestry, watershed management and land use planning aimed at providing a combination of economic and environmental goods and services to stakeholders.

Goal 1.2: To reduce the threats and mitigate the impacts of threatening processes on forest biological diversity

Objective 1.2: Prevent the introduction of invasive alien species that threaten ecosystems, and mitigate their negative impacts on forest biological diversity in accordance with international law.

Activities:

- a. Reinforce, develop and implement strategies at regional and national level to prevent and mitigate the impacts of invasive alien species that threaten ecosystems, including risk assessment, strengthening of quarantine regulation, and containment or
- b. Eradication programmes taking into account the guiding principles on invasive alien species if adopted at the sixth meeting of the Conference of the Parties.
- c. Improve the knowledge of the impacts of invasive alien species on forest ecosystems and adjacent ecosystems.

Objective 1.2.2: Mitigate the impact of pollution such as acidification and eutrophication on forest biodiversity.

Activities

- a. Increase the understanding of the impact of pollution, e.g., acidification and eutrophication, and other pollutants (such as mercury and cyanide) on forest biodiversity; at genetic, species, ecosystem and landscape levels.
- b. Support monitoring programmes that help evaluate the impacts of air, soil and water pollution on forest ecosystems, and address the impacts of changing environmental conditions on forest ecosystems.
- c. Encourage the integration of forest biodiversity consideration into strategies and policies to reduce pollution.
- d. To promote the reduction of pollution levels that adversely affect forest biodiversity and encourage forest management techniques that reduce the impacts of changing environmental conditions on forest ecosystems.

Objective 1.2.3: Mitigate the negative impacts of climate change on forest biodiversity.

Activities

Taking into account the work of the Ad Hoc Technical Expert Group on Climate Change and Biodiversity:

- a. Promote monitoring and research on the impacts of climate change on forest biological diversity and investigate the interface between forest components and the atmosphere;
- b. Develop coordinated response strategies and action plans at global, regional and national levels;
- c. Promote the maintenance and restoration of biodiversity in forests in order to enhance their capacity to resist to, and recover from and adapt to climate change;
- d. Promote forest biodiversity conservation and restoration in climate change mitigation and adaptation measures;
- e. Assess how the conservation and sustainable use of forest biological diversity can contribute to the international work relating to climate change.

Objective 1.2: To prevent and mitigate the adverse effects of forest fires and fire suppression.

Activities

- a. Identify policies, practices and measures aimed at addressing the causes and reducing impacts on forest biological diversity resulting from human-induced uncontrolled/unwanted fires, often associated with land clearing and other land use activities.
- b. Promote understanding of the role of human-induced fires on forest ecosystems and on species, and of the underlying causes.
- c. Develop and promote the use of fire management tools for maintaining and enhancing forest biological diversity, especially when there has been a shift in fire regimes.
- d. To promote practices of fire prevention and control to mitigate the impacts of unwanted fires on forest biological diversity.
- e. Promote development of systems for risk assessment and early warning, monitoring and control, and enhance capacity for prevention and post-fire forest biodiversity restoration at the community, national and regional levels
- f. To advise on fire-risk prediction systems, surveillance, public education and other methods to minimize human-induced uncontrolled/unwanted fires.
- g. Develop strategies to avoid the negative effects of sectoral programmes and policies which could induce uncontrolled forest fires.
- h. Develop prevention plans against devastating fires and integrate them into national plans targeting the biological diversity of forests.
- i. Develop mechanisms, including early warning systems, for exchange of information related to the causes of forest biodiversity loss, including fires, pests and diseases, and invasive species.

Objective 1.2.5: To mitigate effects of the loss of natural disturbances necessary to maintain biodiversity in regions where these no longer occur.

Activities

- a. Develop and promote management methods that restore or mimic natural disturbances such as fire, wind-throw and floods.

Objective 1.2.6: To prevent and mitigate losses due to fragmentation and conversion to other land uses.

Activities

- a. Encourage the creation of private reserves and private conservation methods where appropriate, respecting the rights and interests of indigenous and local communities.
- b. Establish ecological corridors on a national and regional basis.
- c. Promote cost-benefit analysis of development projects that might lead to the conversion of forest into other land uses incorporating the impacts on forest biological diversity.
- d. Implement policies, practices and measures aimed at addressing the causes and reducing impacts on forest biological diversity resulting from human-induced uncontrolled clearing or other uncontrolled land-use activities

Goal 1.3: To protect, recover and restore forest biological diversity

Objective 1.3.1: Restore forest biological diversity in degraded secondary forests and in forests established on former forestlands and other landscapes, including in plantations.

Activities

- a. Promote the implementation of systems and practices for restoration in accordance with the ecosystem approach
- b. Promote restoration of forest biological diversity with the aim to restore ecosystem services.
- c. Create and improve where appropriate international, regional and national databases and case-studies on the status of degraded forests, deforested, restored and afforested lands.

Objective 1.3.2 Promote forest management practices that further the conservation of endemic and threatened species.

Activities

- a. Determine status and conservation needs of endemic or threatened species and the impacts of current forest management practices on these species.
- b. Develop and implement conservation strategies for endemic and threatened species for global or regional application, and practical systems of adaptive management at national level.

Objective 1.2.3': Ensure adequate and effective protected forest area networks.

Activities

- a. Assess the comprehensiveness, representativeness and adequacy of protected areas relative to forest types and identify gaps and weaknesses.
- b. Establish (in accordance with Article 8(j)) with the full participation and with respect for the rights of indigenous and local communities, and other relevant stakeholders, comprehensive, adequate, biologically and geographically representative and effective networks of protected areas.
- c. Establish, in a similar manner, restoration areas to complement the network of protected areas where needed.
- d. Revise in a similar manner and ensure the comprehensiveness, adequacy, representativeness and efficacy of existing protected area networks.
- e. Assess the efficacy of protected forest areas for the conservation of biological diversity.
- f. Ensure that relevant protected areas are managed to maintain and enhance their forest biodiversity components, services and values;

Goal 1.4: To promote the sustainable use of forest biological diversity

Objective 1.4.1: Promote sustainable use of forest resources to enhance the conservation of forest biological diversity

Activities

- a. Support activities of indigenous and local communities involving the use of traditional forest-related knowledge in biodiversity management.
- b. Develop, support and promote programmes and initiatives that address the sustainable use of timber and non-timber forest products.
- c. Support regional cooperation and work on sustainable use of timber and non-timber forest products and services, including through technology transfer and capacity-building within and between regions.
- d. Improve forest management and planning practices that incorporate socio-economic and cultural values to support and facilitate sustainable use.
- e. Promote cooperative work on the sustainable use of forest products and services and its relation to biodiversity conservation with the other members of the Collaborative Partnership on Forests.
- f. Encourage implementation of voluntary third-party credible forest certification schemes that take into consideration relevant forest biodiversity criteria and that would be audited, taking into consideration indigenous and local community rights and interests.
- g. Set up demonstration sites that would illustrate forest conservation and on-ground delivery of goods and services through sustainable forest management, which are also representative of various types of forest, themes and regional needs, through case-studies.
- h. Facilitate and support a responsible private sector committed to sustainable harvesting practices and compliance with domestic laws through effective development and enforcement of laws on sustainable harvesting of timber and non-timber resources.

Objective 1.4.2: Prevent losses caused by unsustainable harvesting of timber and non-timber forest resources.

Activities

- a. Establish a liaison group with an associated workshop to facilitate development of a joint work plan with relevant members of the Collaborative Partnership on Forests to bring harvesting of non-timber forest products (NTFPs), with a particular focus on bush meat, to sustainable levels. This group should have a proportionate regional representation, giving special consideration to subregions where bush meat is a major issue and representation of relevant organizations such as the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora. The mandate of this group is to:
 - i. Consult in a participatory manner with key stakeholders to identify and prioritize major issues pertaining to the unsustainable harvesting of nontimber forest products, particularly of bush meat and related products;
 - ii. Provide advice on the development of policies, enabling legislation and strategies that promote sustainable use of, and trade in, non-timber forest products, particularly bush meat and related products;
 - iii. Provide advice on appropriate alternative sustainable livelihood technologies and practices for the affected communities;
 - iv. Provide advice on appropriate monitoring tools.
- b. Promote projects and activities that encourage the use and supply of alternative sources of energy to prevent forest degradation due to the use of firewood by local communities.
- c. Develop any necessary legislation for the sustainable management and harvesting of non-timber forest resources.
- d. Solicit input from Parties, other countries and relevant organizations on ways and means to encourage and assist importing countries to prevent the entry of unsustainably harvested forest resources, which are not covered by the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora, and consider this information as a basis for further steps on this issue.

Objective 1.4.3: Enable indigenous and local communities to develop and implement adaptive community-management systems to conserve and sustainably use forest biological diversity.

Activities

- a. Taking into account the outcome of the Ad Hoc Open-ended Inter-Sessional Working Group on Article 8(j) and Related Provisions of the Convention on Biological Diversity:
- b. Strengthen the capacity of, and provide incentives for, indigenous and local communities to generate opportunities for sustainable use of forest biodiversity and for access to markets;
- c. Strengthen the capacity of indigenous and local communities to resolve land rights and land use disputes in order to sustainably manage forest biodiversity;
- d. Encourage the conservation and sustainable use of forest biological diversity by indigenous and local communities through their development of adaptive management practices, using as appropriate traditional forest-related knowledge;
- e. Provide incentives for the maintenance of cultural diversity as an instrument to enhance forest biological diversity;
- f. Develop and implement education and awareness programmes on traditional uses of forest biological diversity in accordance with Article 8(j);
- g. Create an environment that fosters respect, and stimulates, preserves and maintains traditional knowledge related to forest biological diversity, innovations and practices of indigenous and local communities.

Objective 1.4.4: Develop effective and equitable information systems and strategies and promote implementation of those strategies for *in situ* and *ex situ* conservation and sustainable use of forest genetic diversity, and support countries in their implementation and monitoring.

Activities

- a. Develop, harmonize and assess the diversity of forest genetic resources, taking into consideration the identification of key functional/keystone species populations, model species and genetic variability at the deoxyribonucleic acid (DNA) level.
- b. Select, at a national level, the most threatened forest ecosystems based on the genetic diversity of their priority species and populations and develop an appropriate action plan in order to protect the genetic resources of the most threatened forest ecosystems.
- c. Improve understanding of patterns of genetic diversity and its conservation *in situ*, in relation to forest management, landscape-scale forest change and climate variations.
- d. Provide guidance for countries to assess the state of their forest genetic resources, and to develop and evaluate strategies for their conservation, both *in situ* and *ex situ*.
- e. Develop national legislative, administrative policy measures on access and benefit-sharing on forest genetic resources, taking into account the provisions under Articles 8(j), 10(c), 15, 16 and 19 of the Convention on Biological Diversity and in conformity with future decisions of the Conference of the Parties, as appropriate.
- f. Monitor developments in new biotechnologies and ensure their applications are compatible with the objectives of the Convention on Biological Diversity with respect to forest biological diversity, and develop and enforce regulations for controlling the use of genetically modified organisms (GMOs) when appropriate.
- g. Develop a holistic framework for the conservation and management of forest genetic resources at national, subregional and global levels.
- h. Implement activities to ensure adequate and representative *in situ* conservation of the genetic diversity of endangered, overexploited and narrow endemic forest species and complement the *in situ* conservation with adequate *ex situ* conservation of the genetic diversity of endangered, overexploited and narrow endemic species and species of economic potential.

Goal 1.5: Access and benefit-sharing of forest genetic resources

Objective 1.5.1: Promote the fair and equitable sharing of benefits resulting from the utilization of forest genetic resources and associated traditional knowledge.

Activities

Based on the Bonn Guidelines on Access to Genetic Resources and Fair and Equitable Sharing of the Benefits Arising out of their Utilization, as adopted by the Conference of the Parties at its sixth meeting:

1. Establish mechanisms to facilitate the sharing of benefits at local, national, regional and global levels.
2. Strengthen capacity of indigenous and local communities to negotiate benefit sharing arrangements.
3. Promote dissemination of information about benefit-sharing experiences through the clearing-house mechanism and appropriate means at the local level.

Programme element 2: Institutional and socio-economic enabling environment

Goal 2.1: Enhance the institutional enabling environment.

Objective 2.1.1: Improve the understanding of the various causes of forest biological diversity losses

Activities

- a. Each Party to carry out, in a transparent and participatory way, thorough analysis of local, regional, national and global direct and underlying causes of losses of forest biological diversity. A distinction should be made between broad socio-economic causes such as demographic growth and more specific causes such as institutional weaknesses and market or policy failures.
- b. Each Party on the basis of the above analysis to implement their recommendations.

- c. Parties to report through the clearing-house mechanism of the Secretariat on successful experiences involving control and mitigation of the underlying causes of deforestation, which would make it possible to understand lessons learned.

Objective 2.1.2: Parties, Governments and organizations to integrate biological diversity conservation and sustainable use into forest and other sector policies and programmes.

Activities:

- a. Parties to formulate appropriate policies and adopt sets of priority targets for forest biological diversity to be integrated into national forest programmes, national sustainable development strategies, poverty reduction strategy papers, related non forest programmes and national biological diversity strategies and action plans. Ensure that there is coherence and direct interaction between the different programmes.
- b. Seek ways of streamlining reporting between the different forest-related processes, in order to improve the understanding of forest quality change and improve consistency in reporting on sustainable forest management.
- c. Develop a set of indicators that might be used in assessing progress in implementing the national biodiversity strategies and action plans and relevant work programmes;
- d. Donor bodies and other financial institutions to incorporate forest biological diversity and sustainable use principles and targets into forest and related programmes, including watershed management, land-use planning, energy, transport, infrastructure development, education and agriculture, mineral exploitation, and tourism.
- e. Seek to harmonize policies at regional and subregional levels in the area of forest biological diversity.
- f. Develop strategies for effective enforcement of sustainable forest management and protected area regulations, including adequate resourcing and involvement of indigenous and local communities.
- g. Parties and donor bodies to develop and implement, strategies, in particular national financing strategies in the framework of national biodiversity strategies and action plans and national forest programmes, and provide adequate financial, human and technical resources.
- h. Encourage the Executive Secretary to coordinate and seek synergies between Convention on Biological Diversity, the United Nations Forum on Forests and the members of the Collaborative Partnership on Forests, including establishment of memoranda of understanding, as appropriate, between the Convention on Biological Diversity and the other members of the Collaborative Partnership on Forests, and recommend such an memorandum of understanding with the International Tropical Timber Organization and the United Nations Framework Convention on Climate Change as a first step.
- i. Increase emphasis on capacity-building, research and training, public education and awareness, access to and transfer of information and technology, technical and scientific cooperation, with focus on capacities required to address forest biodiversity related issues.

Objective 2.1.3: Parties and Governments to develop good governance practices, review and revise and implement forest and forest-related laws, tenure and planning systems, to provide a sound basis for conservation and sustainable use of forest biological diversity.

Activities

- a. Develop appropriate measures and regulations to secure a permanent forest area sufficient to allow for the conservation and sustainable use of forest biological diversity.
- b. Seek to resolve land tenure and resource rights and responsibility, in consultation with all relevant stakeholders including for indigenous and local communities, in order to promote the conservation and sustainable use of forest biodiversity.
- c. Encourage Parties and countries to ensure that forest and forest-related laws adequately and equitably incorporate the provisions of the Convention on Biological Diversity and the decisions of the Conference of the Parties.
- d. Implement effective measures to protect traditional knowledge and values in forest laws and planning tools.

- e. Develop legislation, administrative or policy measures on access and benefit sharing for forest genetic resources, taking into account the draft Bonn Guidelines on Access to Genetic Resources and Fair and Equitable Sharing of the Benefits Arising out of their Utilization.
- f. Invite Parties, Governments and other relevant organizations to submit case-studies and research on the role of performance bonds in forest concessions, in the conservation and sustainable use of forest biological diversity; and request the Secretariat to make these available.
- g. Parties, Governments and relevant stakeholders to develop mechanisms and processes to work toward good governance to promote conservation and sustainable use of forest biological diversity.
- h. Develop and apply environmental and socio-economic impact assessment methods as appropriate prior to land-conversion decisions.

Objective 2.1.4: Promote forest law enforcement and address related trade

Activities

- a. Invite Parties, Governments and relevant organizations to provide information on a voluntary basis to enable a better comprehension of the effects of unsustainable harvesting, exploitation of other forest resources and associated trade, as well as on the underlying causes, on forest biological diversity. On the basis of dissemination of this information countries may decide to take relevant measures such as enforcement actions.
- b. Evaluate and reform, as required, legislation to include clear definition of illegal activities and to establish effective deterrents.
- c. Develop methods and build capacity for effective law enforcement.
- d. Develop codes of conduct for sustainable forest practices in logging companies and the wood-processing sector to improve biodiversity conservation.
- e. Encourage and support the development and implementation of tracking and chain-of-custody systems for forest products to seek to ensure that these products are legally harvested.
- f. Invite Governments and relevant organizations to develop and forward to the Secretariat case-studies and research on the impacts of unsustainable timber and non-timber harvesting and related trade.

Goal 2.2: Address socio-economic failures and distortions that lead to decisions that result in loss of forest biological diversity.

Objective 2.2.1: Mitigate the economic failures and distortions that lead to decisions that result in loss of forest biological diversity.

Activities

- a. Develop mechanisms to ensure that monetary and non-monetary costs and benefits of forest biodiversity management are equitably shared between stakeholders at all levels.
- b. Develop, test and disseminate methods for valuing forest biological diversity and other forest ecosystem goods and services and for incorporating these values into forest planning and management, including through stakeholder analysis and mechanisms for transferring costs and benefits.
- c. Incorporate forest biological diversity and other forest values into national accounting systems and seek to estimate such figures for subsistence economies.
- d. Elaborate and implement economic incentives promoting forest biological diversity conservation and sustainable use.
- e. Eliminate or reform perverse incentives, in particular subsidies that result in favoring unsustainable use or loss of forest biological diversity.
- f. Provide market and other incentives for the use of sustainable practices, develop alternative sustainable income generation programmes and facilitate self-sufficiency programmes of indigenous and local communities.
- g. Develop and disseminate analyses of the compatibility of current and predicted production and consumption patterns with respect to the limits of forest ecosystem functions and production.
- h. Seek to promote national laws and policies and international trade regulations are compatible with conservation and sustainable use of forest biological diversity.

- i. Increase knowledge on monetary and non-monetary cost-benefit accounting for forest biodiversity evaluation.

Goal 2.3: Increase public education, participation, and awareness.

Objective 2.3.1: Increase public support and understanding of the value of forest biological diversity and its goods and services at all levels.

Activities

- a. Increase broad-based awareness of the value of forest biological diversity through international, national and local public awareness campaigns.
- b. Promote consumer awareness about sustainably produced forest products.
- c. Increase awareness amongst all stakeholders of the potential contribution of traditional forest-related knowledge to conservation and sustainable use of forest biological diversity.
- d. Develop awareness of the impact of forest-related production and consumption patterns on the loss of forest biological diversity and the goods and services it provides.
- e. Increase awareness of the value of forest biological diversity amongst public authorities and decision makers through specific information and training actions.
- f. Implement effective measures to recognize, respect, protect and maintain traditional forest-related knowledge and values in forest-related laws and forest planning tools, in accordance with Article 8(j) and related provisions of the Convention on Biological Diversity.
- g. Develop awareness of the value of forest biological diversity among forestry workers, owners of forest land, logging contractors, and consulting firms.

Programme element 3: Knowledge, assessment and monitoring

Goal 3.1: To characterize and to analyze from forest ecosystem to global scale and develop general classification of forests on various scales in order to improve the assessment of status and trends of forest biological diversity.

Objective 3.1.1: Review and adopt a harmonized global to regional forest classification system, based on harmonized and accepted forest definitions and addressing key forest biological diversity elements.

Activities

- a. Review and adopt a minimum forest classification for forest types, compatible with remote sensing technologies, that includes broad indicators of biodiversity that can be taken into account in all international and regional forest-related programmes, plans and activities.
- b. Adapt frequency of forest resource inventory at regional and global scales, where resources permit, preferably at least to every ten years.
- c. Review and contribute (from the biodiversity point of view) to standard forest definitions in cooperation with the United Nations Forum on Forests and the Collaborative Partnership on Forests to be used in global and regional reporting to the scale of forest types.

Objective 3.1.2: Develop national forest classification systems and maps (using agreed international standards and protocols to enable regional and global synthesis).

Activities

- a. Review existing national forest ecosystem classification systems and maps.
- b. Develop and apply national forest ecosystem classification systems and maps that include key components of forest biological diversity to be used in assessment reports on forest types including socio-economic and cultural aspects.
- c. Use adapted technology, for example geographic information system, to develop a baseline for assessing levels of deforestation and impacts on biodiversity.

Objective 3.1.3: To develop, where appropriate, specific forest ecosystems surveys in priority areas for conservation and sustainable use of forest biodiversity.

Activities

- a. To identify and prioritize relevant areas to carry out these surveys.

Goal 3.2: Improve knowledge on and methods for the assessment of the status and trends of forest biological diversity, based on available information.

Objective 3.2.1: Advance the development and implementation of international, regional and national criteria and indicators based on key regional, subregional and national measures within the framework of sustainable forest management.

Activities

- a. Advance the development and implementation of international, regional and national criteria and indicators based on key measures within the framework of sustainable forest management.
- b. Develop and select international, regional and national criteria and where appropriate quantifiable, indicators for forest biological diversity, taking into account, as appropriate, existing work and processes on criteria and indicators on sustainable forest management, as well as the knowledge held by indigenous and local communities. Such criteria and indicators should be used for assessment reporting at least 10-year intervals.

Goal 3.3: Improve understanding of the role of forest biodiversity and ecosystem functioning.

Objective 3.3.1: Conduct key research programmes on the role of forest biodiversity and ecosystem functioning.

Activities

- a. Develop and support focused research to improve understanding of the relationship between forest biological diversity and ecosystem functioning, taking into account forest ecosystem components, structure, functions and processes to improve predictive capability.
- b. Develop and support research to understand critical thresholds of forest biological diversity loss and change, paying particular attention to endemic and threatened species and habitats including forest canopies.
- c. Develop and apply forest ecosystem restoration techniques to address biodiversity loss at the ecosystem level.
- d. Develop and support research on impact of current forest management practices for forest biodiversity within forests and on adjacent land.

Goal 3.4: Improve the infrastructure for data and information management for accurate assessment and monitoring of global forest biological diversity.

Objective 3.4.1: Enhance and improve the technical capacity at the national level to monitor forest biological diversity, benefiting from the opportunities offered through the clearing-house mechanism, and to develop associated databases as required on a global scale.

Activities

- a. Develop and implement a strategy and a plan of action and facilitate transfer of technology to provide infrastructure and training in developing countries, in order to monitor forest biological diversity and develop associated databases.